



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-cinquième session

185 EX/4

Partie I

PARIS, le 13 août 2010
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Résumé

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme adopté par la Conférence générale. La Partie I contient les principaux résultats obtenus pendant les six premiers mois de l'exercice biennal 2010-2011, correspondant au document 35 C/5. Dans un souci de concision et pour mettre en valeur les aspects stratégiques de la mise en œuvre du programme, ce rapport se limite aux points suivants : (i) Évaluation globale des principaux résultats obtenus dans le cadre des cinq grands programmes et par l'Institut de statistique de l'UNESCO ; (ii) Contribution de l'UNESCO aux politiques et activités opérationnelles de coopération pour le développement au sein du système des Nations Unies.

Par sa nature même, le présent document n'a pas d'incidences administratives ni financières.

Aucune décision n'est proposée.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION.....	1
GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES.....	11
GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	21
GRAND PROGRAMME IV – CULTURE.....	27
GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION.....	35
INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU).....	47
RELATIONS EXTÉRIEURES ET COOPÉRATION	50
CONTRIBUTION DE L'UNESCO AUX POLITIQUES ET ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT AU SEIN DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES (DÉCISION 167 EX/8.1)	52

PARTIE I – EXÉCUTION DU PROGRAMME

GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION

1. Six mois après le début de l'exercice biennal, le Secteur de l'éducation continue de progresser régulièrement eu égard aux 14 résultats escomptés pour la fin de l'exercice 2010-2011, et aussi par rapport à chaque priorité globale de l'Organisation et aux plates-formes intersectorielles. Ce travail s'accomplit dans le cadre de l'exécution de quelque 380 activités du Programme ordinaire et 380 projets extrabudgétaires représentant environ 115 millions de dollars des États-Unis. Avec plus de la moitié du budget ordinaire concentré dans quatre domaines prioritaires – **alphabétisation, enseignants, compétences pour la vie active, politiques et planification sectorielles** – et un ciblage géographique plus marqué au stade de la conception des activités, la nouvelle approche recentrée du Secteur lui permet de renforcer sa présence et son impact au niveau des pays.

2. À cet égard, le nouvel exercice biennal est marqué par la décision de la Conférence générale d'accroître l'aide de l'UNESCO aux 20 pays les moins bien placés pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous en 2015 (les « pays cibles »). Le Secteur de l'éducation a réagi rapidement et a aligné ses affectations de crédits, ses activités de collecte de fonds et ses méthodes de travail sur cette nouvelle approche ciblée. Ainsi, les six millions de dollars des États-Unis du Programme ordinaire alloués aux activités dans les pays cibles ont été complétés par 16 millions de dollars des États-Unis que le Secteur a obtenu au titre du renforcement des capacités pour l'Éducation pour tous (CapEPT) – ce qui est remarquable.

3. Cet accroissement du financement s'est accompagné d'une rationalisation et d'une coordination des modalités d'intervention, améliorant encore l'efficacité et l'efficacé sur le plan de l'utilisation des ressources humaines et financières. Dans chaque pays cible, l'UNESCO, quand elle ne l'a pas déjà fait, lance d'importantes activités de renforcement des capacités concernant un des quatre domaines prioritaires du Secteur pour 2010-2011, choisi en fonction des besoins et priorités nationales. Grâce à une approche commune de la conception et de l'exécution de ces activités, les États membres bénéficient des recherches les plus récentes menées par le Secteur en 2008-2009 sur le renforcement des capacités, tandis qu'une coordination étroite des éléments du Programme ordinaire et des projets extrabudgétaires évite la dispersion des ressources et des résultats. Hors Siège, le personnel du Secteur est épaulé par un plus large réseau de spécialistes et par des missions techniques conjointes qui rassemblent des experts du Siège, les bureaux régionaux et les instituts pédagogiques compétents. Depuis le début de l'exercice biennal, l'exécution des activités dans la plupart des pays cibles a commencé par une phase initiale consacrée à un état des lieux rigoureux et une évaluation des besoins.

4. Les six premiers mois de l'exercice ont aussi été marqués par la nomination d'un nouveau Sous-Directeur général pour l'éducation (ADG/ED), qui a immédiatement lancé une réflexion collective du Secteur sur l'avenir à long terme. Eu égard à la nécessité pour l'UNESCO de renforcer son rôle de chef de file mondial en matière d'éducation, d'accélérer la progression vers les objectifs de l'EPT et de commencer les travaux préparatoires pour 2015 et au-delà, ce processus de consultation interne a défini les principes clés qui inspireront l'activité du Secteur de l'éducation dans les années à venir. Il faut mentionner notamment : l'importance d'une approche holistique de l'éducation prenant dûment en compte l'interdépendance des différents niveaux et contextes de l'éducation ainsi que la contribution de chacun d'entre eux à la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous ; la nécessité de privilégier la qualité de l'éducation, après avoir réussi à élargir relativement l'accès à l'éducation ; et la nécessité de continuer à inculquer les principes d'une culture de la paix grâce à l'éducation, l'objectif étant de construire des sociétés plus justes, tolérantes et viables.

5. Le grand défi du Secteur est maintenant de traduire concrètement cette vision nouvelle : en la défendant à l'occasion d'événements internationaux qui se succéderont jusqu'en 2015 – ainsi dès septembre 2010, juste avant l'Assemblée générale des Nations Unies, une réunion plénière de

haut niveau sur l'accélération des progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (Sommet sur les OMD) et la Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance ; en renforçant les liens avec les institutions partenaires de l'EPT et les parties intéressées ; en adaptant les méthodes de travail du Secteur et en redéployant ses ressources humaines en fonction des domaines prioritaires.

6. Les modalités d'intervention pour l'obtention de chacun des résultats escomptés figurant dans le Programme et budget approuvés (2010-2011) sont passées en revue ci-dessous ; s'y ajoutent les premières observations sur les progrès réalisés, les défis à relever et les enseignements à tirer.

Axe d'action 1 : Les fondements de l'EPT : alphabétisation, enseignants et compétences nécessaires pour la vie professionnelle

Résultat escompté 1 : Dans le domaine de l'**alphabétisation**, l'UNESCO renforce les capacités des États membres à planifier, mettre en œuvre et gérer des programmes d'alphabétisation de qualité, grâce à une cinquantaine d'activités du Programme ordinaire complétées par des projets extrabudgétaires d'un montant total de 26,2 millions de dollars des États-Unis en 2010. L'« Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir » (LIFE) et la coordination de la « Décennie (2003-2012) des Nations Unies pour l'alphabétisation » (DNUA) sont des aspects importants de ce travail, tout comme l'aide à la formulation et/ou révision des politiques et stratégies, au suivi, à l'évaluation et à la sensibilisation – une dimension privilégiée étant l'éducation multilingue et l'alphabétisation dans la langue maternelle.

- Dans cinq des 20 pays cibles, l'action du Secteur de l'éducation est axée sur l'alphabétisation.
- Dans ces pays, l'UNESCO – notamment par l'intermédiaire de son Institut pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) – aide les États membres à préparer des plans d'action à partir d'un état des lieux et de l'évaluation des besoins.
- Dans les autres pays, l'action est multiforme : communications présentées à la Réunion ministérielle des pays du Groupe E-9 sur le thème de l'alphabétisation (21-24 juin, à Abuja), publications sur l'alphabétisation et Prix d'alphabétisation, travaux sur les tendances nouvelles de l'alphabétisation et l'impact de l'analphabétisme, échanges d'information dans le cadre de séminaires de décideurs – si bien que l'alphabétisation et l'éducation non formelle ont été incluses dans un certain nombre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).
- Soutenant la mise en place des systèmes de suivi et d'évaluation de l'alphabétisation, l'UNESCO continue de piloter des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation dans quelque 13 pays.
- Le Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) a mis au point des instruments de mesure des compétences testés dans huit pays et une aide a été fournie pour l'élaboration d'indicateurs aux niveaux régional et sous-régional.
- L'un des enjeux est de faire intégrer l'alphabétisation dans les plans nationaux pour l'ensemble du secteur éducatif, les États membres pouvant dès lors bénéficier d'un financement au titre de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'EPT.

Résultat escompté 2 : Contribuer à la formation des **enseignants** et freiner leur exode, les domaines prioritaires étant la mise en place d'un cadre pour l'action des pouvoirs publics, la réforme de la formation pédagogique en même temps que la révision des programmes d'enseignement, le renforcement des capacités permettant d'exploiter les technologies de

l'information et des communications (TIC), et de meilleures conditions de travail pour les enseignants.

- Les initiatives du Secteur visant les enseignants progressent de façon satisfaisante dans six des pays cibles ; des difficultés de recrutement ont toutefois retardé la mise en œuvre dans le septième.
- D'autre part, dans quatre pays, la « boîte à outils » conçue au titre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) sert à orienter le diagnostic national des problèmes relatifs aux enseignants, dans le cadre d'une action concertée du Bureau régional pour l'éducation en Afrique (BREDA), de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), des bureaux hors Siège exécutants et du Siège (voir document 185 EX/5 pour plus de détails sur la TTISSA).
- Entre autres réussites, il faut citer aussi : la promotion de l'apprentissage libre, préalable ou en cours d'emploi, et des technologies de l'information et des communications (TIC) grâce à la conception d'outils et de modules pour la formation des maîtres (notamment par l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation) ; l'approfondissement des connaissances concernant l'assurance qualité des programmes de formation des maîtres, grâce à des ateliers d'experts, notamment par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'EPT (voir, par exemple, la réunion des États arabes) ; et l'échange d'informations dans le cadre de séminaires et de conférences (Conférence internationale de l'UNESCO sur les TIC dans l'éducation, Brasilia, avril 2010).
- La réflexion sur les enseignants est indissociable des différents niveaux, cadres et problèmes de l'éducation, comme il ressort de ce travail (voir, par exemple, la Conférence internationale intitulée « Perspectives de la formation initiale des maîtres pour la protection et l'éducation de la petite enfance : politiques, qualité, recherche et innovation », Moscou, juin 2010).

Résultat escompté 3 : L'UNESCO encourage le **développement de compétences à finalité professionnelle** (c'est-à-dire l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)) et apporte son soutien aux États membres dans le cadre des activités de base définies par la nouvelle stratégie EFTP de l'UNESCO : conseils concernant l'action des pouvoirs publics et renforcement des capacités ; définition d'indicateurs et suivi ; enrichissement du débat mondial, notamment en faisant fonction de plaque tournante. Les activités de l'Organisation en ce domaine sont menées dans le cadre du groupe de travail interinstitutions sur l'éducation de base, créé en 2009 sous l'impulsion de l'UNESCO.

- L'activité du Secteur de l'éducation dans quatre pays cibles est axée sur l'examen des politiques et/ou le soutien à l'EFTP ; c'est ainsi qu'à ce jour un examen des politiques a été fait dans l'un des pays et un plan d'assistance détaillé a été établi dans les trois autres. On met en place actuellement un dispositif pour l'assistance dans deux de ces pays cibles, malgré quelques retards dus à une catastrophe naturelle et à l'instabilité politique.
- Dans d'autres pays, l'action menée se traduit notamment par la formulation et mise à l'essai de principes directeurs pour l'examen des politiques, ainsi que d'autres formes de soutien à l'examen des politiques nationales d'EFTP (par exemple, des mécanismes d'examen des politiques ont été déclenchés dans quatre États membres et, en Afrique de l'Ouest, le « processus d'Abuja » pour la revitalisation de l'EFTP commence à avoir des prolongements) ; la contribution au développement de systèmes d'information pour la gestion de l'EFTP mais aussi de systèmes d'information sur le marché du travail ; la préparation d'un recueil de bonnes pratiques en matière de réforme de l'EFTP, et un

travail de sensibilisation – notamment grâce à la création d'un nouveau site Web *TVETipedia*.

- Les travaux préparatoires du rapport mondial sur l'EFTP ont commencé. Leur progression sera conditionnée par l'obtention du financement nécessaire.

Axe d'action 2 : Élaborer des systèmes éducatifs efficaces, de l'éducation et la protection de la petite enfance à l'enseignement supérieur, et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie

7. Au titre de cet axe d'action, l'UNESCO aide les États membres à construire des **systèmes holistiques d'éducation** en apportant son soutien aux différents niveaux de l'éducation formelle.

Résultat escompté 4 : La qualité de l'éducation et de la protection de la petite enfance (EPPE) est améliorée et un soutien est apporté au développement des politiques et des capacités, ainsi qu'au partage d'expérience et d'information – notamment par le biais de partenariats et des travaux préparatoires pour la Conférence mondiale sur l'EPPE (Moscou, septembre 2010). Parmi ce qui a été fait récemment, on peut mentionner :

- La publication d'une nouvelle Note dans la série des Notes de l'UNESCO sur la politique de la petite enfance.
- L'intégration de l'EPPE à l'éducation de base, dans le cadre du Programme pour l'éducation de base en Afrique (BEAP).
- La préparation de rapports régionaux sur l'EPPE.
- Le renforcement de réseaux essentiels, tels que le Réseau régional Asie-Pacifique pour la petite enfance (ARNEC).

Résultat escompté 5 : L'UNESCO continue d'œuvrer pour la généralisation de l'**éducation de base**, surtout en Afrique. Le gros du travail se fait dans le cadre du BEAP, qui favorise la concertation pour la mise en place de systèmes intégrés en Afrique et met l'accent sur les questions relatives aux enseignants, les programmes et matériels pédagogiques, les politiques et la planification, ainsi que le renforcement des capacités. Parmi les initiatives récentes, figurent :

- La conception de stratégies de mise en œuvre dans un certain nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest, après une campagne de sensibilisation et une consultation à l'échelon sous-régional.
- Le développement de partenariats dans toute la région.
- L'appui apporté aux pôles d'experts.
- La création de capacités pour l'élaboration de programmes d'enseignement (Bureau international d'éducation – BIE).
- L'action en faveur du processus de réforme dans des pays comme la République démocratique du Congo.

Résultat escompté 6 : Amélioration de l'**enseignement secondaire** – surtout du point de vue de l'accès, de la qualité et de l'équité – essentiellement grâce à : une aide à l'élaboration des politiques pour un renouvellement de celles-ci et des systèmes ; une sensibilisation aux tâches primordiales et aux domaines thématiques correspondants ; une mise en place de réseaux et de partenariats. Parmi les réalisations récentes, on peut citer :

- Le développement de matériels pédagogiques pour l'acquisition de compétences théoriques et pratiques destinés aux élèves du secondaire (notamment en collaboration avec le BIE).
- La formation de responsables pour l'intégration des questions relatives au VIH et au SIDA dans les programmes d'enseignement.
- Des contributions au débat mondial sur l'éducation pour une citoyenneté interculturelle et la prévention de la violence.

Résultat escompté 7 : L'UNESCO soutient le développement de l'**enseignement supérieur** par le biais de son programme de travail qui s'inscrit dans la continuité de la Conférence mondiale de 2009 sur l'enseignement supérieur. Les activités visent donc à renforcer les capacités des États membres leur permettant de formuler ou réformer leurs politiques, promouvoir la recherche et garantir la qualité de l'enseignement supérieur et des ressources pédagogiques en accès libre. Vu l'internationalisation croissante de l'enseignement supérieur, l'accent est mis sur la mobilisation des réseaux et le renforcement des liens entre infrastructures et personnels des universités à travers le monde, l'objectif étant de revaloriser le niveau des études – notamment grâce au portail UNESCO sur les établissements d'enseignement supérieur, les chaires UNESCO et les réseaux UNITWIN. Ainsi :

- Le rapprochement des décideurs de grandes universités d'Afrique et de Chine en vue de confronter leurs bonnes pratiques en matière d'apprentissage libre et de télé-enseignement – exemple de coopération Sud-Sud.
- La possibilité donnée à des universités africaines de se connecter à la diaspora des chercheurs grâce à la mise en place de grilles informatiques.
- L'activité de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), qui joue un grand rôle à cet égard, notamment en collectant et diffusant des données sur les tendances et les problèmes à résoudre dans la région, et en favorisant la mobilité des étudiants par le soutien qu'il apporte au développement de cadres de qualifications.

Axe d'action 3 : Cadres sectoriels : aider les gouvernements à planifier et gérer le secteur éducatif

Résultat escompté 8 : L'une des priorités du Secteur est de renforcer les capacités nationales de préparation, mise en œuvre et gestion de **politiques inclusives et plans sectoriels pour l'éducation**, y compris en situation de post-conflit et de post-catastrophe. Dans trois des 20 pays cibles, le soutien de l'UNESCO est axé sur la politique et la planification sectorielles. Trois grands types d'action sont menés : examen et analyse des politiques nationales d'éducation, notamment au titre de la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) ; création ou renforcement des capacités des pays leur permettant de concevoir ou réviser des politiques et plans sectoriels en utilisant les outils et les modèles de simulation les plus modernes élaborés par l'Organisation ; travaux de recherche sur des questions essentielles qui commencent à se poser, telles que l'impact de la crise financière et économique mondiale sur l'éducation. Ainsi :

- En République démocratique du Congo, dans le cadre d'un processus de renforcement des capacités très poussé, une aide a été apportée pour la production d'annuaires statistiques et de plans stratégiques sectoriels, en même temps qu'une formation à l'utilisation de modèles sectoriels de simulation pour la conception des politiques, la planification, la négociation des budgets, l'exécution des plans et le suivi.

- L'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation apporte une précieuse contribution, notamment par ses opérations sur le terrain et ses programmes de formation destinés aux planificateurs et gestionnaires de l'éducation (environ 800 d'entre eux ont été formés au fil des ans) et une assistance technique pour le développement de plans nationaux fondés sur une conception du renforcement des capacités privilégiant l'« apprentissage par la pratique ».

Résultat escompté 9 : Il est de plus en plus admis que les politiques et plans sectoriels doivent refléter les principes, les valeurs et les pratiques d'un **développement durable**. L'UNESCO aide donc les planificateurs et les décideurs à intégrer la notion de durée dans leur travail. Ainsi :

- Le Secteur de l'éducation collabore avec les petits États insulaires en développement de façon que leurs politiques et plans prennent en compte l'exposition aux variations du niveau de la mer ou aux séismes.
- L'intégration des droits de l'homme dans les politiques d'éducation a été définie comme étant une priorité en Afghanistan.
- Des matériels et des outils pédagogiques innovants et conviviaux, tels que « l'éducation au service du développement durable » (EDD) sont également développés et vulgarisés.

Résultat escompté 10 : Dans de nombreuses communautés, le **VIH et le SIDA** touchent directement ou indirectement un grand nombre d'apprenants et d'enseignants – ce qui compromet le bon fonctionnement de l'enseignement. L'UNESCO travaille à renforcer les capacités des pays à faire face à cette situation, par des politiques, des plans et des programmes d'enseignement pertinents. Dans le cadre de l'« Initiative mondiale sur l'éducation, le VIH et le SIDA », qu'elle anime, l'UNESCO étudie les ripostes du secteur éducatif à la pandémie et identifie les lacunes et les priorités pour de futures interventions dans les pays où le besoin s'en fait sentir ; elle soutient la mise au point de stratégies et de plans d'action ; elle produit et met à l'essai des modules et des manuels de formation pédagogique. À cela s'ajoutent des recherches sur le suivi et le repérage des tendances mondiales, régionales et nationales, ainsi que la mise au point d'outils pour une éducation sexuelle efficace et adaptée au contexte culturel, qui combatte l'ostracisme et la discrimination. On peut citer par exemple :

- La conception d'un cours sur les questions relatives au VIH destiné aux futurs enseignants, au Tadjikistan.
- Une étude sur la prévalence du VIH, sa connaissance et les mentalités et comportements à ce sujet en milieu scolaire, au Ghana.

Axe d'action 4 : Mener l'action en faveur de l'éducation, notamment l'Éducation au service du développement durable (EDD) et surveiller l'évolution générale

Résultat escompté 11 : L'UNESCO suscite un engagement politique et financier en faveur de l'EPT, notamment en renforçant la **coordination des partenaires EPT aux niveaux mondial et régional** :

- Au niveau mondial, la neuvième Réunion du groupe de haut niveau sur l'EPT, organisée par l'UNESCO à Addis-Abeba en février 2010 et la cinquième Consultation collective des organisations non gouvernementales sur l'Éducation pour tous (CCONG/EPT) qui s'est tenue à Dacca en mars 2010, ont recommandé d'agir pour prévenir l'impact négatif de la crise économique sur le secteur éducatif, de redoubler d'efforts pour atteindre les catégories marginalisées et d'améliorer l'architecture de la coordination EPT.

- Au niveau régional, l'EPT a également progressé, grâce à diverses plates-formes et une collaboration avec des parlementaires (par exemple le Forum des parlementaires à Santiago du Chili en mai 2010). L'accent a été mis sur le suivi et l'évaluation (par exemple le cadre régional pour les États arabes et l'audit de l'évaluation à la mi-Décennie de l'EPT en Asie et dans le Pacifique).
- Pour la première fois depuis 2002, l'aide totale au secteur éducatif a baissé en 2009 et la récente déclaration du Sommet du G-8 (juin 2010), ne mentionne pas le financement de l'éducation. L'UNESCO redéploie donc ses efforts pour accroître ce financement, y compris par le biais du Groupe de travail international sur les financements innovants pour l'éducation, les réunions de l'IMOA/EPT et du Comité du fonds catalytique (Washington, mai 2010), la création d'un groupe consultatif d'experts sur la conversion de la dette et les méthodes novatrices de financement du secteur éducatif, dont la première réunion se tiendra à Paris en septembre 2010.
- En ce qui concerne l'impact de la crise financière et économique mondiale sur l'éducation, des études de l'UNESCO montrent que certains pays (Équateur, Nicaragua, Nigéria, entre autres), ont réduit leurs dépenses d'éducation. D'autres études en cours visent à évaluer l'impact de la crise sur les activités quotidiennes des établissements, des enseignants et des parents. L'UNESCO est en train d'installer sur le Web un portail qui facilitera l'échange d'informations et de connaissances concernant les politiques et les ripostes stratégiques à la crise.
- L'UNESCO continuera de mettre en avant le rôle central de l'éducation dans le développement, en présentant des communications à des forums tels que le Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (New York, septembre 2010) et le Sommet du G-20 (Séoul, novembre 2010). On peut citer par exemple la préparation d'un document thématique sur l'objectif n° 2 et les contributions au Rapport 2010 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'au projet de document final du Sommet. On prépare aussi une manifestation parallèle et une exposition qui seront organisées pendant le Sommet (voir document 185 EX/7 pour de plus amples renseignements).

Résultat escompté 12 : L'UNESCO a produit des études sur les tendances du secteur éducatif et les progrès à l'échelon mondial et régional en matière d'EPT :

- Le **Rapport mondial de suivi** sur l'EPT en 2010, intitulé « Atteindre les marginalisés » a été présenté en janvier au Siège de l'ONU à New York, par la Directrice générale de l'UNESCO et, pour la première fois, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
- Les conclusions du Rapport ont été aussi présentées à toutes sortes d'occasions – aux réunions du groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous et à celles de la CCONG, au Forum des parlementaires d'Amérique latine et des Caraïbes pour l'éducation (Chili, mai 2010) et à des douzaines de manifestations, de séminaires ou de réunions d'experts, d'envergure nationale.
- La préparation du Rapport mondial de suivi pour 2011 est déjà bien avancée ; le Rapport analysera en particulier comment les conflits violents compromettent les objectifs de l'éducation et comment celle-ci en retour a des incidences sur un conflit.
- Une évaluation externe du Rapport mondial de suivi a estimé que la publication était pertinente et utile, mais a souligné qu'il faudrait des efforts supplémentaires pour que les conclusions du Rapport parviennent jusqu'aux décideurs des pays les moins avancés et qu'il fallait trouver des fonds pour assurer l'avenir de cette publication. Des dispositions ont été immédiatement prises en conséquence.

- En dehors du Rapport mondial de suivi sur l'EPT, des travaux de recherche sont menés dans des domaines très divers (ainsi les collections publiées par l'IIPE, notamment sur l'éducation dans les États en reconstruction et le renforcement des capacités). Les programmes de recherche de l'IIPE progressent comme prévu. Les résultats de travaux de recherches sur la décentralisation ont été diffusés au Kenya, au Lesotho et en Ouganda où, pour commencer, une réunion de haut niveau sur la décentralisation s'est tenue en février 2010. De même, on s'apprête à diffuser les résultats des recherches sur le financement de l'éducation (obstacles économiques à l'éducation ; suppression des droits de scolarité ; partenariats secteur public-secteur privé) au Burkina-Faso, en Éthiopie, au Lesotho et en République-Unie de Tanzanie.

Résultat escompté 13 : Tout en inscrivant dans la durée les politiques et pratiques du secteur éducatif (voir ci-dessus l'axe d'action 3), l'UNESCO **coordonne la décennie 2005-2014 des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD)**, et ce, dans le cadre d'activités visant en particulier à renforcer les réseaux, alliances et partenariats EDD, à développer les ressources pédagogiques et les outils de sensibilisation en ce domaine et à les diffuser. Le principal objectif de ces activités est d'aider les États membres à mettre en œuvre la DEDD et mobiliser toutes les parties prenantes. Par exemple :

- Collaboration avec les ministères de l'éducation et les médias des États insulaires du Pacifique, afin de mieux faire comprendre la pertinence de l'EDD par rapport aux objectifs de développement convenus au niveau international.
- En Amérique latine et aux Caraïbes, développement de la capacité des fonctionnaires à suivre et évaluer la mise en œuvre de la Décennie dans leur pays.
- Travaux préparatoires à une nouvelle initiative concernant le changement climatique et l'éducation, en réponse aux demandes d'États membres qui souhaitent des activités sur ce thème.
- Mobilisation accrue des compétences multidisciplinaires de l'UNESCO et renforcement de la collaboration intersectorielle grâce à la plate-forme intersectorielle EDD, pour une contribution plus complète de l'UNESCO à la DEDD (voir ci-dessous la section sur les « plates-formes intersectorielles »).

Résultat escompté 14 : L'UNESCO s'emploie activement à faire transposer dans le droit et les pratiques de chaque pays les instruments normatifs internationaux relatifs à l'éducation. C'est ainsi qu'elle mène des campagnes en faveur de la ratification des conventions tout en aidant les États membres à améliorer le suivi de la mise en œuvre des conventions – ce qui est un travail perpétuel – notamment grâce à la publication d'exemples concrets. On mentionne ci-après quelques-unes des activités visant à promouvoir la mise en œuvre et/ou la ratification de trois de ces instruments (voir aussi le document 185 EX/22 pour plus de précisions) :

Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) et Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) :

- Le 50^e anniversaire de cette convention et de cette recommandation a été l'occasion de mieux faire connaître ces instruments et faire comprendre l'importance de mettre en œuvre leurs dispositions ; actuellement, une campagne en faveur de la ratification incite les États membres qui ne l'auraient pas encore fait, à prendre les dispositions nécessaires à leur adhésion ; en collaboration avec le Comité de liaison ONG-UNESCO, une journée spéciale a été consacrée au droit de tous les enfants à l'éducation.

Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (1966) et Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997) :

- L'UNESCO et l'Organisation internationale du Travail (OIT) mènent actuellement des recherches communes sur une série de questions (par exemple, les bonnes pratiques du dialogue social ; les bonnes pratiques en matière de politiques relatives aux enseignants). En Palestine, ces recommandations ont été promues dans le cadre d'un débat de haut niveau avec des décideurs ou à l'occasion de séances d'information dans des établissements d'enseignement supérieur et avec des syndicats d'enseignants. En Afrique du Sud, ces recommandations ont été aussi promues et on a expliqué leur utilité en ce qui concerne la recherche, le professionnalisme des enseignants, la reconnaissance et le statut dont ils jouissent, les normes pédagogiques, les qualifications et leur harmonisation, ainsi que l'exode des enseignants.

Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1974) :

- On élabore actuellement des principes directeurs relatifs aux compétences en matière d'éducation pour un développement durable ou d'apprentissage de valeurs essentielles comme les droits de l'homme, la paix, la tolérance. Ainsi, dans le cadre du projet des Écoles associées, le troisième Recueil de bonnes pratiques pour une éducation de qualité, intitulé « 2010 : Le dialogue interculturel », est en préparation.

Priorité globale Égalité entre les sexes

8. Intégrer la différence sexuelle et répondre aux besoins des filles et des femmes en matière d'éducation est l'une des grandes priorités de l'UNESCO. Le Secteur aborde le problème sur plusieurs fronts : défendre le droit des filles à l'éducation et l'égalité entre les sexes ; veiller à ce que les perspectives sexospécifiques soient intégrées dans les politiques et pratiques pédagogiques ; soutenir la création de services éducatifs (formation des maîtres, conception de matériels pédagogiques) qui promeuvent le principe de l'égalité entre les sexes. Dans la ligne du Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes (2008-2013), le Secteur privilégie six domaines thématiques : alphabétisation ; enseignants ; enseignement secondaire ; EFTP ; suivi de la situation du droit à l'éducation ; éducation et VIH/SIDA.

- Dans le domaine de l'alphabétisation, on citera entre autres, une publication de l'UIL qui préconise des méthodes d'alphabétisation intégrant les questions d'égalité entre les sexes ; et de nouveaux partenariats originaux avec le secteur privé (par exemple avec Procter & Gamble) ou des fondations (par exemple la Fondation des Nations Unies) qui donne plus de publicité à la question de l'éducation des filles et des femmes.
- Dans son examen des politiques d'EFTP, l'UNESCO s'intéresse tout spécialement aux questions de parité entre les sexes et plus particulièrement à l'intégration des filles dans les programmes nationaux d'EFTP d'un certain nombre de pays.
- Une assistance technique est fournie à des États membres (par exemple Viet Nam) pour qu'ils se donnent les moyens d'analyser leurs politiques sectorielles et d'intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans l'ensemble du secteur éducatif.
- Au niveau mondial, l'UNESCO s'efforce d'appeler l'attention sur l'éducation des filles, en toutes occasions, par exemple à la conférence de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), à Dakar en mai 2010, à la réunion ministérielle UNESCO-UNICEF sur l'éducation des femmes et des filles, organisée parallèlement au débat de

haut niveau de l'ECOSOC, à New York en juin 2010 ; mais aussi au sein de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur les adolescentes (dont une première mission conjointe se rendra en juillet 2010 dans l'un des quatre pays pilotes).

Priorité globale Afrique

9. Eu égard à la priorité donnée à l'Afrique, le Secteur de l'éducation a porté à environ 32 %, pour l'exercice biennal en cours, la part de son budget directement investi dans la région. De surcroît, les activités du Siège et des instituts représentent aussi un apport appréciable pour la région. Douze des 20 pays prioritaires sont en Afrique.

- L'UNESCO continue de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine (UA) et les communautés économiques régionales (CER) à l'exécution du plan d'action conçu par l'UA pour la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique. On s'efforce aussi d'harmoniser cette activité avec celles d'autres organismes des Nations Unies.
- Au niveau régional, l'UNESCO dirige le sous-groupe « éducation et mise en valeur des ressources humaines » du mécanisme de coordination régionale des Nations Unies, dont l'objectif est de mettre en place un plan d'ensemble commun qui aligne tous les plans de travail sur les priorités du plan d'action conçu par l'UA pour la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique.
- Au niveau sous-régional, la collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se concentre particulièrement sur les activités liées à l'EFTP. Le fer de lance en est une équipe de travail interinstitutions, créée sous l'impulsion de l'UNESCO en 2009 et aujourd'hui présidée par le PNUD.
- La collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) durant l'exercice biennal privilégie le développement de systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) ainsi que l'évaluation de la qualité des données, avec une forte mobilisation de l'ISU et, progressivement, de la Banque africaine de développement (BAfD).
- La collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'est élargie au-delà des SIGE, et englobe désormais l'EFTP ; l'UNESCO s'efforcera de susciter des initiatives interinstitutions similaires afin d'harmoniser les activités dans la sous-région.
- Dans la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'accent est mis sur le Programme pour l'éducation de base en Afrique (BEAP). Dans le domaine de l'éducation, la collaboration de l'UNESCO avec la Communauté d'Afrique de l'Est est la moins dynamique, par rapport aux autres communautés économiques régionales, peut-être parce qu'il n'y a pas de point focal spécifiquement consacré à l'éducation. On s'efforcera d'y remédier.

Plates-formes intersectorielles

10. Le Secteur de l'éducation anime la **plate-forme intersectorielle sur le VIH et le SIDA**, qui a renforcé les capacités nationales d'au moins 46 États membres, pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation en matière d'éducation, de communication et d'information inspirées des droits et d'accès universel. On aide les États membres à mettre en place et à généraliser des politiques et pratiques réalistes concernant le VIH et l'éducation, selon une approche multidisciplinaire et intersectorielle. Ainsi, la plate-forme a produit une brochure UNESCO sur les caractéristiques fondamentales d'une riposte efficace des pays et la mise en commun de bonnes pratiques ; à des fins de sensibilisation, on s'intéresse aussi au rôle pédagogique des musées/des

programmes de vulgarisation en Afrique. Dans 14 pays au moins, les possibilités d'accéder à une information de qualité sur le VIH/SIDA se multiplient, en particulier à l'intention des catégories de la population qui sont marginalisées ou exclues, notamment les migrants, les minorités ethniques et les jeunes les plus exposés. Toutefois, l'éducation visant à prévenir la contamination par le VIH heurte encore les sensibilités dans certains pays, ce qui empêche la création d'un contexte favorable. Dans toutes les parties du monde, la participation dynamique de l'UNESCO aux mécanismes de coordination à l'échelon de la région et des pays facilite l'harmonisation des interventions de l'Organisation avec l'évolution régionale et les priorités nationales, tout en renforçant l'image de l'UNESCO en tant que partenaire clé des efforts de prévention de la contamination par le VIH.

11. Le Secteur anime aussi la **plate-forme intersectorielle sur l'éducation au service d'un développement durable (EDD)**. S'appuyant sur l'expérience du précédent exercice biennal, les activités prévues visent à mieux faire connaître l'EDD et les outils facilitant son intégration, en particulier par le biais du Réseau du système des écoles associés de l'UNESCO (réSEAU). Ainsi, un groupe de travail intersectoriel a été constitué en vue d'élaborer un outil de programmation qui donnera une perspective plurielle à l'apprentissage et à la pédagogie de l'EDD, sur le thème de l'eau ; ailleurs, des activités de développement des capacités sont menées dans divers domaines : média, patrimoine mondial et eau. Face à la demande croissante de réponses pédagogiques au changement climatique, un certain nombre d'activités visent à intégrer les questions du changement climatique dans les programmes d'enseignement, et de nouveaux partenariats sont envisagés. Les liens entre EDD et éducation relative aux droits de l'homme sont aussi consolidés, en particulier grâce aux contributions à la préparation d'un plan d'action pour la deuxième phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (2010-2013).

GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

12. **Évaluation globale** : La réalisation la plus importante et la plus visible des six premiers mois de la période biennale 2010-2011, au titre du GP II, a été l'Année internationale de la biodiversité 2010 (IYB). L'Année a été lancée, à un niveau élevé, en janvier, au Siège de l'UNESCO. Une conférence dénommée « Conférence de l'Année internationale de la biodiversité : sciences et politiques de la biodiversité » a suivi, qui a débouché sur une déclaration et des recommandations portant sur les domaines scientifiques clés dans lesquels il fallait agir si l'on voulait faire baisser sensiblement le taux de perte de la biodiversité. Une exposition itinérante sur la biodiversité a également été lancée afin de faire prendre davantage conscience des problèmes relatifs à la biodiversité et de la nécessité de la conservation, en particulier parmi les jeunes, et à la base.

13. L'UNESCO est activement engagée dans les échanges de vues sur la création d'une plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) en tant que mécanisme destiné, à l'instar du GIEC, à appeler l'attention des décideurs et des autorités publiques sur la science de la biodiversité. À la troisième réunion sur l'IPBES, tenue en juin à Busan (République de Corée), il a été convenu de créer l'IPBES avec le statut juridique d'un organisme intergouvernemental administré par des organismes existants des Nations Unies. L'UNESCO est au premier plan des négociations visant à accueillir l'IPBES. Elle est l'un des organismes des Nations Unies invités à faciliter le processus.

14. Un autre événement a été le commencement, le 8 juin au Siège de l'UNESCO, à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan, des manifestations qui, pendant toute l'année, allaient marquer le 50^e anniversaire de la Commission océanographique intergouvernementale (COI). La Directrice générale a noté à cette occasion que « jamais, la COI n'avait été aussi indispensable qu'aujourd'hui ». La COI avait un rôle fondamental à jouer, étant appelée à relever les défis tels que la détermination et la protection de la biodiversité marine, la surveillance continue du climat mondial et la coordination des systèmes d'alerte aux tsunamis, a-t-elle rappelé. Pendant la cérémonie, l'*Appel de l'océan* a été lancé – une priorité plus élevée devrait être accordée aux programmes de gestion côtière et océanique ainsi qu'à l'océanologie et aux technologies de l'océan – en même temps qu'un *Message aux peuples et nations du monde au nom de l'océan*.

15. Des études de faisabilité ont été menées à terme pour deux centres de catégorie 2 proposés à titre supplémentaire : le Centre international de recherche et de formation sur la stratégie de la science et de la technologie, proposé par la Chine, et le Centre de perfectionnement des scientifiques des pays lusophones en sciences fondamentales, par le Portugal, ainsi que le Centre sur le développement durable des territoires de montagne, proposé par la Fédération de Russie.

16. **Défis et enseignements tirés :** Le principal défi est la recherche de ressources extrabudgétaires à titre de complément au budget ordinaire, en particulier pour deux très importantes actions de programme au titre de l'axe d'action 1, le Campus virtuel africain en science et technologie et l'Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation, et pour les plates-formes intersectorielles. Au titre de l'axe d'action 3, parmi les défis figurent notamment les incertitudes quant au financement du nouveau siège du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, et les problèmes de gestion et autres problèmes d'ordre administratif signalés par le Commissaire aux comptes. Dans un récent rapport, la présentation des comptes rendus de l'IHE est en cours d'amélioration grâce à une meilleure intégration dans le SISTER.

Axe d'action 1 : Accroître l'influence des sciences au moyen d'une politique intégrée en matière de science, de technologie et d'innovation (STI)

Résultat escompté 1 : Révision des politiques et stratégies nationales existantes en matière de STI, l'accent étant mis en particulier sur l'Afrique et les PMA – Des changements ont été apportés compte tenu des enseignements tirés de l'exercice biennal précédent. PSD procède à un échange de vues sur ses démarches et méthodologies de révision des politiques STI à l'intérieur du Secteur mais aussi avec d'autres secteurs et d'autres partenaires des Nations Unies. Ainsi, des séances de travail ont eu lieu à ce sujet entre l'UNESCO et la CNUCED. Dans trois projets récemment financés, pour la République centrafricaine, le Niger et la République démocratique du Congo, différentes démarches novatrices seront adoptées. La Division accroît par ailleurs le nombre de participants à ses ateliers de renforcement des capacités afin d'augmenter rapidement la masse critique nationale de politiques STI dans ces pays.

Résultat escompté 2 : Élaboration de stratégies régionales en matière de STI et promotion efficace des stratégies existantes – Le Centre régional pour le développement des parcs scientifiques et des pépinières technologiques a été lancé à Ispahan (République islamique d'Iran), et l'UNESCO a été active à la Conférence mondiale sur les parcs scientifiques et technologiques organisée par l'Association internationale des technopoles à Daejeon (République de Corée). En ce qui concerne les problèmes propres aux PEID, le changement climatique a été mieux intégré par le biais des ateliers Sandwatch et de la mise au point définitive d'un nouveau manuel ainsi que du démarrage de quatre projets de terrain dans le cadre du Forum « En première ligne face au changement climatique ».

Résultat escompté 3 : Amélioration de la base de données sur les politiques scientifiques et renforcement des échanges de savoirs – Le *Rapport de l'UNESCO sur la science* en est à un stade avancé de mise au point rédactionnelle. La version anglaise est prévue pour juillet 2010, et le lancement officiel devrait avoir lieu en novembre dans le cadre de la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement.

Résultat escompté 4 : Progrès en matière de développement durable dans les PEID et les PMA, l'accent étant mis sur l'adaptation au changement climatique ainsi que sur la reconnaissance et la promotion des savoirs locaux et autochtones – En ce qui concerne les problèmes propres aux PEID, la jeunesse des îles a été invitée à participer à une campagne de sensibilisation au VIH/SIDA ; le changement climatique, avec l'aide du Gouvernement danois, a été mieux intégré par le biais d'ateliers Sandwatch et de la mise au point définitive d'un nouveau manuel ainsi que du démarrage de quatre projets de terrain dans le cadre du Forum « En première ligne face au changement climatique » ; par ailleurs, on a renforcé la constitution de réseaux en

facilitant la réunion, en mai 2010, du Comité des programmes du Consortium des universités des petits États insulaires en développement (UCSIS).

Axe d'action 2 : Renforcer les capacités dans le domaine des sciences et l'enseignement scientifique, en particulier en Afrique

Résultat escompté 5 : Renforcement de l'enseignement scientifique à différents niveaux par le biais du PISF et de son action dans la promotion de l'utilisation de satellites pour un enseignement scientifique novateur ; promotion des politiques concernant l'enseignement scientifique et amélioration de la qualité de l'enseignement des sciences, l'accent étant mis en particulier sur l'Afrique et sur la participation des femmes et des filles – La collaboration envisagée entre l'UNESCO et Éducation à la nature s'est concrétisée par un projet d'accord de partenariat et des activités de collaboration menées en coopération avec le Secteur de l'éducation. À la demande de l'Université du Chili, un atelier sur l'enseignement pratique des sciences privilégiant le recours à la méthodologie Microscience et à son adaptation aux programmes nationaux d'enseignement a été tenu à Santiago (Chili). Pour donner suite à la réunion d'une équipe spéciale intérimaire pour un satellite international destiné à l'enseignement des sciences et aux sciences fondamentales visant les pays en développement, en particulier en Afrique, le Conseil scientifique du PISF a évalué les propositions et formulé des recommandations. Le Bureau de Jakarta a procédé à des consultations avec des experts en enseignement des sciences au cours d'une réunion régionale appelée à mettre au point un cadre pour l'enseignement des sciences dans le contexte de l'EDD. Les principales actions de renforcement des capacités du PISF se sont concentrées sur un nombre limité de partenariats de participation aux coûts dans les pays en développement, une attention particulière étant accordée à l'Afrique.

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le domaine des sciences fondamentales en vue d'en favoriser les applications qui répondent aux besoins de la société, et incitation à poursuivre des carrières scientifiques, l'accent étant mis sur l'Afrique et sur l'égalité entre les sexes – Les principales actions de renforcement des capacités en PISF se sont concentrées sur un nombre limité de partenariats de participation aux coûts dans les pays en développement, une attention particulière étant accordée à l'Afrique. La coopération avec les principaux partenaires tels que le CERN, le CIGGB, le SESAME, la TWAS, le CIPT, l'IBRO, l'UIBBM, et l'UICPA permet de renforcer les actions en matière de PISF, sa mobilisation des publics et son impact. L'activité des centres d'excellence de catégorie 2 est intensifiée en Inde (centre de biotechnologie, New Delhi) et en Israël (centre BIOmics à l'Institut des sciences Weizmann, Rehovot).

Résultat escompté 7 : Accompagnement des États membres pour le renforcement de leurs capacités et l'innovation dans le domaine des sciences de l'ingénieur, ainsi que pour l'élaboration de politiques pertinentes – Parmi les progrès enregistrés dans le domaine des sciences de l'ingénieur figure notamment la mise en place du nouveau projet relatif à l'« Innovation pour le développement ». Les activités de terrain comprennent l'aide accordée aux réseaux de femmes ingénieurs en Afrique et l'utilisation de TIC pour améliorer l'enseignement des sciences dans la région des États arabes. Dans la région Asie-Pacifique, des réseaux professionnels d'ingénieurs ont été soutenus, une aide a été accordée aux universités régionales pour qu'elles renforcent les capacités en matière de partenariat entre l'université et le secteur privé, et un système de mise en commun des connaissances a été créé entre la Faculté des sciences de l'ingénieur de l'Université nationale du Timor-Leste et les universités d'autres pays asiatiques.

Résultat escompté 8 : Accroissement de la coopération Sud-Sud et de la coopération Nord-Sud-Sud dans le contexte du renforcement des capacités pour l'Afrique – Une étude de faisabilité sur la création à Lisbonne d'un centre de perfectionnement des scientifiques des pays lusophones en sciences fondamentales en tant que centre de catégorie 2 a été réalisée aux fins d'examen par le Conseil exécutif à sa 185^e session.

Axe d'action 3 : Promouvoir la gestion durable et la préservation de l'eau douce, des ressources terrestres et de la biodiversité

Résultat escompté 9 : Renforcement de la base de connaissances sur les processus relatifs au cycle hydrologique, y compris les bassins fluviaux, les systèmes aquifères et les écosystèmes – Des séminaires, des consultations régionales et des actions de renforcement des capacités contribuant à une mise en œuvre conséquente de la Gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins versants ont eu lieu. Des consultations régionales se sont déroulées en Afrique de l'Ouest et en Amérique latine, assorties d'une formation adaptée à la gestion des bassins fluviaux et des systèmes aquifères transfrontières. Dans le cadre du programme relatif à l'écohydrologie, on s'est, de concert avec les centres compétents de la catégorie 2, intéressé à la durabilité environnementale des ressources en eau et écosystèmes pour la santé, la qualité et le développement des sociétés en Afrique orientale.

Résultat escompté 10 : Accompagnement des États membres pour le renforcement des politiques relatives à la gouvernance et à la gestion de l'eau dans les bassins fluviaux, les systèmes urbains, les zones arides et semi-arides, y compris les eaux souterraines et les eaux partagées – Pour aider les villes des pays en développement, la mise en œuvre des projets du PHI-VII « Infrastructure intégrée d'eau urbaine pour les bidonvilles » et « Meilleures pratiques en matière de gestion de l'eau urbaine » a commencé, et l'ouvrage intitulé *Integrated Urban Water Management: Humid Tropics* a été publié. La connaissance scientifique de la réutilisation des eaux usées a été améliorée grâce à une étude de cas PHI sur la qualité de l'eau, centrée sur les polluants qui se manifestent dans la réutilisation des eaux usées. Le PHI a commencé à exécuter le volet « gestion des systèmes aquifères côtiers en Méditerranée » du Partenariat stratégique pour le vaste écosystème marin de la Méditerranée du FEM.

Résultat escompté 11 : Renforcement des capacités dans le domaine de l'eau, y compris par l'éducation à tous les niveaux, l'accent étant mis sur l'Afrique et sur l'intégration de l'égalité entre les sexes – S'appuyant sur l'analyse et les recommandations de cinq ateliers régionaux, on a élaboré un document de travail sur l'évaluation de l'éducation relative à l'eau dans l'enseignement universitaire supérieur. L'élaboration du quatrième *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau* avance conformément au calendrier prévu : les organismes des Nations Unies et autres partenaires y collaborent à l'intérieur d'un cadre défini.

Résultat escompté 12 : Promotion de la gestion intégrée des ressources biologiques et minérales, en tirant parti de la base de connaissances, des réseaux et des capacités institutionnelles – Les programmes MAB et PICG ont mis sur pied un groupe d'experts sur l'extraction de ressources minérales et d'hydrocarbures dans les réserves de biosphère chargé d'examiner les problèmes relatifs aux politiques scientifiques et au développement durable dans les réserves de biosphère.

Résultat escompté 13 : Promotion, par le biais du Réseau mondial de réserves de biosphère (WNBR), de l'utilisation d'approches participatives pour la conservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets – Les manifestations organisées dans le contexte de l'Année internationale de la biodiversité fournissent au MAB de grandes possibilités quant à la mise en commun, sur une base plus étendue, des données d'expérience et des connaissances. Le 22^e Conseil international de coordination du MAB a examiné les travaux de nombreux réseaux de cette nature et formulé des recommandations et décisions aux fins de mise en œuvre. Treize autres réserves de biosphère ont été ajoutées au WNBR, ce qui porte le total de réserves à 564, réparties dans 109 pays. Le MAB a organisé en avril à Brazzaville le Forum africain du bio-carbone. Les échanges de vue en groupe des experts ont été assortis d'une formation aux concepts et modalités de l'élaboration de projets relatifs à la séquestration du bio-carbone et à d'autres projets visant l'atténuation des effets du changement climatique ou l'adaptation à ce changement, ainsi que de la recherche d'une aide pour ces projets, qui sont destinés à être mis en œuvre dans les réserves de biosphère des forêts du bassin du

Congo. Il s'agissait en même temps de trouver les moyens de placer les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial sur la liste des sites stratégiques prioritaires pour des actions à l'échelle des Nations Unies, au titre d'ONU-REDD et d'autres initiatives liées au changement climatique.

Résultat escompté 14 : Renforcement des capacités géoscientifiques pour l'observation et la surveillance des systèmes terrestres, l'accent étant mis sur les géosystèmes, la prévision des géorisques et l'adaptation au changement climatique, en particulier sur l'Afrique – Le PICG a accepté cinq nouveaux projets relatifs aux catastrophes naturelles et au changement environnemental du globe. Le Réseau mondial des géoparcs nationaux, qui compte à l'heure actuelle 66 membres appartenant à 21 pays, a tenu des réunions en France et en Malaisie. L'UNESCO a été la principale organisatrice des activités en matière de géorisques menées dans le cadre du GEOSS (Système mondial des systèmes d'observation de la Terre). Une réunion de coordination de haut niveau a eu lieu en Nouvelle-Zélande, en coopération avec la Commission de la carte géologique du monde et le projet « OneGeology ». Elle visait à renforcer l'information relative à l'observation de la terre et les services correspondants afin d'améliorer la planification et la gestion du développement durable.

Résultat escompté 15 : Renforcement des capacités pour l'atténuation des effets des catastrophes naturelles par l'établissement de réseaux et de partenariats et par un soutien aux politiques, une attention particulière étant accordée à l'égalité entre les sexes et aux jeunes – Dans sa contribution à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'UNESCO a mené des recherches, produit des matériels de formation, dispensé une formation et fourni une aide financière d'amorçage. Elle a coparrainé la conférence internationale sur les catastrophes et les risques à Davos. Dans le cadre de l'Initiative internationale sur les inondations (IFI), des recherches ont été menées en Amérique latine et dans les Caraïbes sur la caractérisation des précipitations maximales. Des projets et cours relatifs à la gestion des inondations ont été entrepris dans toutes les régions. L'UNESCO a lancé une nouvelle collection d'ouvrages IFI, qui apportera une contribution importante à la théorie et à la pratique de la gestion des catastrophes liées à l'eau. On a favorisé le renforcement des capacités en matière d'atténuation du risque sismique en organisant et en parrainant des conférences. À la suite du tremblement de terre en Haïti, et en s'appuyant sur plusieurs missions d'évaluation, le Bureau de Montevideo a élaboré la stratégie du Secteur des sciences exactes et naturelles à l'appui du Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti.

Résultat escompté 16 : Accompagnement des États membres pour l'élaboration de politiques relatives aux sources d'énergie renouvelables et alternatives, et le renforcement des capacités dans ce domaine – Une réunion d'experts de haut niveau sur les possibilités qui s'offraient en matière d'investissements verts dans les pays du CCG a été organisée à Bahreïn, et le troisième Forum asiatique sur l'électricité solaire s'est tenu en Malaisie. La mise en commun des connaissances scientifiques et des meilleures pratiques en matière d'énergie renouvelable a été encouragée au moyen de l'aide accordée aux conférences sur la biomasse et l'énergie éolienne. La collaboration avec ONU-Énergie s'est poursuivie, notamment à travers la participation au Groupe consultatif sur l'énergie et les changements climatiques du Secrétaire général. Une leçon apprise est que les réunions régionales d'experts constituent le mécanisme qui convient pour aider les pays ciblés à élaborer leur politique énergétique et, en même temps, à mettre en commun les meilleures pratiques.

Axe d'action 4 : Renforcer la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO et étendre la portée de ses activités à tous les États membres : améliorer la gouvernance et promouvoir la coopération intergouvernementale pour la gestion et la protection des océans et des zones côtières

Résultat escompté 17 : Amélioration des systèmes d'observation des océans et des normes d'échange de données – Le niveau de mise en œuvre du Système mondial d'observation de

l'océan (GOOS) a été maintenu au-dessus de 60 %, conformément à l'objectif visé. Du fait des préoccupations accrues au sujet de la sécurité mondiale, les pays se montrent plus réticents à exposer leurs systèmes IT au monde extérieur, ce qui entrave considérablement le progrès du Portail des données océanographiques de l'IODE, lequel vise une mise en commun des données.

Résultat escompté 18 : Meilleure coordination de la recherche sur les écosystèmes océaniques, la biodiversité et les habitats marins, et promotion de bonnes pratiques pour la gestion des écosystèmes marins et côtiers – La COI a accueilli la réunion du groupe d'experts formulant des recommandations à l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet de la création du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques pour la première évaluation intégrée de l'état de l'océan. En participant activement au projet GOBI (Global Ocean Biodiversity Initiative), la COI contribue au choix des points chauds de la biodiversité en haute mer qui pourraient être suggérés comme candidats à la création de zones marines protégées dans les eaux internationales. Le *Guide to Best Practices for Ocean Acidification Research and Data Reporting* a été diffusé. De plus en plus, les régions pratiquent une coopération Sud-Sud sous forme d'installations, de matériels et de financement, la COI fournissant, le cas échéant, la plate-forme ou les compétences intergouvernementales nécessaires, comme cela est le cas dans la mise en œuvre de projets relatifs aux risques d'origine océanique et aux efflorescences algales nuisibles dans la WESTPAC, et aux effets de l'érosion et du changement climatique dans les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest.

Résultat escompté 19 : Réduction des risques liés aux tsunamis et autres risques océaniques et côtiers, l'accent étant mis sur les régions particulièrement vulnérables d'Afrique, les PMA et les PEID – Huit pays dotés de centres nationaux d'alerte aux tsunamis reçoivent des données sismiques en provenance des stations de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). Des évaluations post-tsunami ont été organisées au Chili et en Haïti. Le projet relatif à la « rénovation rapide des services haïtiens d'alerte pour les risques affectant les zones côtières » a été lancé dans le cadre de l'Appel éclair des Nations Unies pour Haïti, et le financement initial obtenu. Les systèmes d'alerte aux tsunamis des Caraïbes et du Pacifique ont fait l'objet de tests réels. Les évaluations faites après l'événement montrent que les systèmes régionaux réagissent, que les points focaux pour l'alerte aux tsunamis reçoivent l'information et qu'il reste du travail à faire sur le plan de la coordination nationale et interinstitutionnelle et de la préparation de la population exposée. La coordination intergouvernementale assurée par l'UNESCO par l'intermédiaire de ses secrétariats fonctionne. La coordination a été moins efficace dans le cas du Pacifique, et il y a lieu de l'améliorer. Il se pourrait que le Secrétariat soit appelé à jouer un rôle plus actif pour obtenir que davantage de centres nationaux d'alerte soient reconnus et qu'ils reçoivent les données en provenance d'OTICE.

Résultat escompté 20 : En réponse aux demandes des États membres concernant l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités, intégration du savoir et de l'expérience acquis dans le cadre de tous les programmes pertinents de la COI, l'accent étant mis sur les régions particulièrement vulnérables d'Afrique, les PMA et les PEID – L'harmonisation du renforcement régional des capacités par la COI et la coordination des organes subsidiaires régionaux sont en cours. Dans le cadre de la COI, le renforcement des capacités est une action transversale. Les États membres sont invités à formuler des suggestions novatrices quant à l'obtention de ressources supplémentaires pour mettre en œuvre les activités de renforcement des capacités.

Instituts des sciences exactes et naturelles

Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)

17. La mise en œuvre du Partenariat mondial UNESCO-IHE pour l'éducation et la recherche en matière d'eau, élaboré dans le plan stratégique et le plan d'activités de l'Institut UNESCO-IHE,

constitue la base de l'activité de l'Institut en 2010. On continue à mettre l'accent sur l'élaboration de programmes communs d'enseignement et de recherche avec les établissements partenaires, sur une plus grande souplesse des programmes d'enseignement quant au contenu et au financement, et au maintien de l'excellence académique tout en répondant aux besoins de la mission de l'Institut, qui est celui du développement.

18. L'Institut a mis en place et en exploitation un apprentissage virtuel sous forme de modules, et dix modules en ligne supplémentaires sont en cours d'élaboration. On a donné une plus grande efficacité aux programmes à domicile en combinant différents modules. On a donné une impulsion à la qualité en lançant un programme de formation du personnel à la « qualification de base à l'enseignement » ; 30 % du personnel de l'Institut sont actuellement inscrits à ce programme qui développe et certifie les compétences didactiques du personnel enseignant.

19. En 2010, pour la première fois, plus de 100 candidats titulaires du Ph.D. se sont inscrits à Eau et Climat. L'accent est mis sur l'adaptation, deux projets interdisciplinaires ayant démarré cette année, l'un dans le delta du Mékong, l'autre dans le bassin du Nil. Un fait nouveau notable est l'augmentation soutenue du nombre de communications scientifiques publiées dans des revues dont les articles sont évalués par des pairs.

20. Les actions de renforcement des capacités ont été en grande partie centrées sur le renforcement des établissements par l'élaboration de programmes communs d'enseignement en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Les projets importants relatifs au développement institutionnel comprennent l'aide accordée au secteur iranien et le développement de l'éducation tertiaire relative à l'eau dans les pays d'Amérique latine et africains. Le projet intégré de la CE sur la gestion de l'eau urbaine est dans sa dernière année et des plans sont élaborés pour le proroger.

Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)

21. En collaboration avec SC, le CIPT a organisé Physware, atelier sur l'entrepreneuriat pour les physiciens et les ingénieurs des pays en développement, et aux Philippines, une réunion sur l'apprentissage actif dans les domaines de l'optique et de la photonique, programme de formation des enseignants. Une délégation du CIPT a fourni des conseils S-T à l'Assemblée nationale au Nigéria. Un certain nombre de programmes de coopération sont d'ores et déjà en place entre le CIPT et le Nigéria, notamment un accord conclu avec la Commission nigériane des universités en vue de renforcer la capacité scientifique des universités du pays. La Société africaine de physique a été lancée au début de 2010. La publication savante officielle de la Société sera l'*African Physical Review*, revue internationale gratuite, en ligne, dont les articles sont évalués par des pairs et qui est coparrainée par le CIPT et l'Académie africaine des sciences.

22. Le CIPT participe à un important projet international de lutte contre la malaria et d'autres maladies à vecteur en mettant au point et en place un système d'alerte rapide aux épidémies en Afrique. Dans le cadre du projet, des experts du climat travaillent de concert avec des professionnels de la santé à l'élaboration d'un modèle informatique des interactions entre le climat et la maladie, qui vise à fournir des prévisions fiables d'épidémies. On espère que, grâce à ce projet, les prévisions relatives à la malaria faites plusieurs mois à l'avance avec les méthodes actuelles donneront aux pays touchés amplement de temps de mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la maladie. Le CIPT participe à la fois avec les experts du climat et avec le réseau de télégraphie sans fil à faible coût qu'il a mis au point. Par ailleurs, les travaux tendant à créer un réseau panafricain à l'appui de la modélisation du climat avancent. Le CIPT a commencé à mettre en œuvre un projet commun avec le secteur du développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications consistant à transférer le savoir-faire en technologies à faible coût de la télégraphie sans fil à des établissements éducatifs africains. Un premier atelier sur la télégraphie sans fil pour les pays en développement a eu lieu en février.

Plates-formes intersectorielles

Enseignement scientifique

23. Des progrès ont été réalisés dans la collecte de l'information relative à l'état, dans le monde, de l'enseignement des sciences et des mathématiques. Un instrument d'enquête servant à examiner et à analyser la situation à l'échelle nationale a été mis au point. La formation « La Main à la pâte » des formateurs a été soutenue, de même que la recherche d'un enseignement de qualité et l'élaboration de matériels d'apprentissage avec Éducation à la nature. De larges contributions de la part des bureaux hors Siège dans toutes les régions montrent la nécessité de l'enseignement scientifique et l'intérêt qu'il suscite. Certains projets sont des projets communs entrepris avec l'UNICEF ; d'autres sont exécutés en partenariat avec les académies locales des sciences et les ministères compétents.

24. Le Bureau de Phnom Penh organisera le deuxième Festival du film scientifique khmer pour encourager et améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage des disciplines scientifiques. Par le Prix UNESCO et Association de radiodiffusion du Commonwealth de journalisme et programmation scientifiques, l'information scientifique de qualité produite par la Société Radio-Canada a été reconnue, encouragée et diffusée à l'échelle mondiale ; au moins 50 journalistes et autres parties prenantes ont reçu une formation destinée à une meilleure connaissance des problèmes clés qui sont soulevés dans le débat sur le changement climatique. Les programmes modèles d'enseignement du journalisme de l'UNESCO constituent un outil utile pour un pays comme la Mauritanie, où il n'existe aucune école de journalisme ; une école de journalisme y est en cours de création. Au titre du Programme d'éducation à l'éthique, le cours de formation d'enseignants de l'éthique, la création d'une association internationale pour l'éducation à l'éthique, et la création d'un réseau de chaires UNESCO en bioéthique sont autant de mesures concrètes qui contribuent directement aux résultats escomptés. La cartographie des programmes d'enseignement de l'éthique fournit d'importantes données relatives à l'état de cet enseignement dans les États membres, et constitue la base d'une action stratégique permanente.

Action de l'UNESCO pour faire face au changement climatique

25. Le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) et le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) parrainés par la COI ont continué à faire mieux connaître le rôle de l'océan dans le changement et la variabilité climatiques. Par l'intermédiaire de la COI, l'UNESCO a contribué à l'examen, avec l'OMM, du Cadre mondial pour les services climatologiques, qui se dessinait, y compris les problèmes sociaux et humains, notamment l'égalité entre les sexes, et à la promotion d'une collaboration à l'échelle des Nations Unies à la base des connaissances sur le climat. L'UNESCO et le secrétariat de la CCNUCC procèdent actuellement à un échange de vues sur la création sur Internet d'un pôle de connaissances sur l'éducation relative au changement climatique. Des projets relatifs à des programmes d'enseignement portant sur le changement climatique et axés sur les PEID ont été élaborés. De plus en plus, des sites du patrimoine mondial et des réserves de biosphère sont utilisés aux fins de la recherche sur le changement climatique, la surveillance continue, l'atténuation des effets, l'adaptation et le renforcement des capacités, y compris dans le contexte de la REDD plus (Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, plus le rôle de conservation, de gestion durable des forêts et d'amélioration de stocks de carbone forestier), l'accent étant mis sur l'Afrique. Des options pour les futures réductions d'émissions ont été déterminées de manière à aider l'UNESCO à atteindre la neutralité climatique.

26. Parmi les défis particuliers figurent notamment les résultats complexes de la 15^e Conférence des Parties à la CCNUCC, qui pourrait se traduire par un intérêt réduit pour l'ensemble de l'activité des Nations Unies sur le climat. Les progrès conduisant l'Organisation à la neutralité climatique sont lents en grande partie du fait que l'UNESCO est tenue de travailler de concert avec d'autres organismes des Nations Unies et en conformité avec des méthodologies et procédures qui

s'ébauchent en matière de surveillance, de vérification et de réduction des émissions. Afin d'améliorer la contribution de l'Organisation au titre de sa Stratégie pour faire face au changement climatique, la Directrice générale a annoncé, à la 15^e Conférence des Parties à la CCNUCC, une nouvelle Initiative de l'UNESCO pour faire face au changement climatique et créé par la suite un Groupe de travail thématique sur le changement climatique, chargé de lui formuler des recommandations pour le développement et la mise en œuvre concrète de l'Initiative, y compris par le biais de mécanismes novateurs de financement.

Contribution à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)

27. La plate-forme PEID a privilégié la mobilisation des apports de l'UNESCO à l'examen de haut niveau – examen étalé sur cinq ans – de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, à l'occasion de la 65^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2010. Se fondant sur les contributions sollicitées de tous les bureaux, la plate-forme a fourni dans les délais prescrits des apports au DAES à l'intention du rapport du Secrétaire général ainsi que du rapport sur les tendances du développement durable dans les PEID. De même, la plate-forme a mobilisé des apports au Comité des représentants permanents des PEID, qui avait demandé un calendrier détaillé des manifestations et activités PEID pertinentes prévu pour l'exercice biennal. Le changement climatique est resté une préoccupation prioritaire et la collaboration avec la plate-forme s'est renforcée au travers de manifestations et activités communes. Le DAES et l'UNESCO ont collaboré à l'accueil du Comité des programmes du Consortium des universités des petits États insulaires en développement (mai, Paris) et au renforcement de ce réseau universitaire desservant toutes les régions PEID. Dans les PEID africains, les capacités ont été renforcées, notamment grâce à la formation des formateurs et à la révision des programmes d'enseignement en matière d'éducation relative à l'environnement aux fins du développement durable, à Sao Tomé-et-Principe, et à la formation à la gestion de l'eau douce dans le contexte du changement climatique, aux Comores et à Madagascar. Le programme MOST a contribué au renforcement des capacités et à la compréhension de l'égalité entre les sexes au sein du gouvernement et à l'intérieur de la société civile dans les PEID de la région de l'océan Pacifique, débouchant sur l'élaboration de la politique féminine nationale de Tokélaou. Le réseau de la jeunesse du Pacifique a, au cours de ses réunions tenues en mars, élaboré une stratégie pour la jeunesse du Pacifique pour 2011.

28. Dans de nombreux PEID, la mise en œuvre des projets a été lente du fait d'incertitudes politiques et de problèmes de coordination au niveau national ainsi que parmi les organismes des Nations Unies. Les capacités nationales limitées ont souvent été un obstacle, ce qui met en relief la nécessité permanente de renforcer les capacités et de fournir un appui technique. Les problèmes de communication persistent dans les trois régions où se trouvent les PEID. Des voies de diffusion plus diversifiées et des plates-formes de mise en commun de l'information plus élaborées sont requises.

Priorité globale Afrique

29. La politique scientifique et le renforcement des capacités ont gagné en échelle en Afrique et une attention grandissante est accordée aux besoins de l'adaptation au changement climatique. L'UNESCO a été le seul organisme des Nations Unies à être désigné au Comité directeur du Conseil ministériel africain sur la science et la technologie (CMAST). Le quatrième CMAST s'est tenu en mars au Caire avec des apports de l'UNESCO. L'UNESCO a été élue Rapporteur du Groupe africain pour la science et la technologie créé par le CMAST en tant que moyen de coordination des activités scientifiques en Afrique, et comprenant toutes les parties prenantes en science et technologie en Afrique. Un atelier national a été organisé en janvier au Rwanda sous l'égide de One UN.

30. Par l'intermédiaire du Bureau de Yaoundé, un atelier consultatif sur les statistiques S-T au Cameroun a eu lieu avec la participation de plusieurs ministères. Parmi les principaux projets PISF en Afrique figure notamment le « partenariat CERN/PISF pour la création et la mise en réseau des bibliothèques et dépôts électroniques des universités et instituts scientifiques africains ». Des consultations sont en cours avec le Nigéria qui a demandé la création d'un centre de catégorie 2 en technologie. Un cours d'été de perfectionnement a été organisé en mars en Afrique du Sud, intitulé « Cours de formation sur le mécanisme moléculaire de l'infection et de la propagation virale ». Le projet UNESCO-CERN relatif à la formation des formateurs du Rwanda à la physique des particules a été mis en œuvre.

31. L'atelier G-WADI sur « L'eau – science, politique et renforcement des capacités », tenu en avril à Dakar, a exploré la portée des projets scientifiques régionaux en rapport avec les régions arides et semi-arides de l'Afrique et leurs effets sur le développement et les politiques en la matière. L'Éthiopie et le Zimbabwe ont obtenu leurs premières réserves de biosphère, et le MAB et ses partenaires ont organisé à Brazzaville le Forum africain du bio-carbone. En ce qui concerne l'initiative de l'UNESCO sur l'éducation en sciences de la Terre en Afrique, cinq ateliers de portée régionale ont donné lieu à un échange intensif et constructif d'idées entre près de 160 experts compétents venant de 40 pays et plus de 20 instituts africains. Des avis considérés d'experts africains sur l'état, à l'échelle régionale, de l'enseignement des géosciences ont été réunis, et la nécessité d'une nouvelle initiative UNESCO a été mise en relief. Des propositions relatives à des partenariats internationaux en matière d'enseignement universitaire supérieur ont déjà été formulées. Enfin, la COI a aidé des experts africains à assister à des cours de formation au Système d'information géographique (SIG) marine, à la conservation et à l'archivage des matériels numériques, de documentation et de bases de données relatives aux sciences marines, et à une démarche participative à l'égard de la gestion côtière.

Priorité globale Égalité entre les sexes

32. En marge de la Conférence de politique scientifique sur la biodiversité de l'UNESCO, lors de laquelle a été lancée l'Année internationale de la biodiversité, SC et la Division pour l'égalité des genres ont coordonné une action sur la biodiversité et l'égalité entre les sexes. Parmi les recommandations de la Conférence figure notamment une requête visant à garantir la participation égale des femmes et des organisations féminines aux processus de prise de décisions en rapport avec la biodiversité. Il est demandé par ailleurs que le plan d'action de la CDB sur l'Égalité entre les sexes soit intégralement mis en œuvre, et que l'on prenne les mesures appropriées pour garantir que l'égalité entre les sexes est intégrée, et que les avantages tirés de l'accès à la biodiversité sont partagés.

33. Les Prix L'Oréal-UNESCO 2010 en sciences de la vie ont été décernés le 4 mars, au Siège de l'UNESCO, au titre du Partenariat pour les femmes et la science, à cinq femmes scientifiques d'exception appartenant à différentes régions du monde. En outre, la première cérémonie de remise de bourses régionales Réseau africain d'institutions scientifiques et technologiques/L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science s'est déroulée le 30 mars à Johannesburg (Afrique du Sud).

34. Par l'intermédiaire du Bureau de Windhoek, la coopération avec l'Organisation des femmes scientifiques du tiers monde (TWOWS) a été instaurée en vue de faciliter la création, à l'intérieur du groupement, de réseaux en tant que sections de TWOWS. Le Lesotho et la Namibie ont déjà manifesté leur intérêt à la création de réseaux nationaux de femmes scientifiques. Le PISF a organisé une réunion à Johannesburg pour explorer la possibilité de créer une chaire UNESCO sur les femmes scientifiques en Afrique méridionale. Le Bureau de Nairobi a soutenu l'organisation, par Forum-WEGSA, de camps scientifiques d'excellence à l'intention des filles.

35. Enfin, la COI a signalé que l'équilibre entre les sexes était recherché dans toutes ses actions dès le stade de la planification et que le pourcentage de femmes scientifiques participantes continuait à augmenter.

GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

36. Le début de l'exercice biennal a été caractérisé par un emploi du temps chargé en consultations menées par le Secteur des sciences sociales et humaines avec les parties prenantes au niveau des Nations Unies, des États membres et du milieu universitaire pour la rédaction du rapport de la Directrice générale sur l'opportunité d'établir un projet de déclaration universelle de principes éthiques en rapport avec le changement climatique, comme demandé par la Conférence générale. Si les consultations ont mis en lumière le caractère politiquement délicat de la question, elles ont également démontré le rôle intellectuel que l'UNESCO peut et doit jouer au sein du système des Nations Unies. Le travail des experts indépendants de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), qui ont finalisé leur rapport sur la question à la fin du mois de juin, résume la fonction de l'Organisation en tant que laboratoire d'idées, où la réflexion, la prévision et l'innovation sont en interaction.

37. L'importance de l'approche multidisciplinaire des sciences sociales en vue de comprendre la complexité des défis contemporains est particulièrement mise en avant dans le Rapport mondial sur les sciences sociales 2010 *Divisions dans les savoirs*, qui a été présenté le 25 juin par la Directrice générale et le Président du Conseil international des sciences sociales. Ce rapport souligne les disparités quant aux capacités de recherche au niveau mondial et propose un nouveau programme global de promotion des sciences sociales en tant qu'outil irremplaçable pour l'avancement des Objectifs de développement convenus au niveau international.

38. De vastes consultations ont été tenues en réponse aux résolutions et aux décisions des organes directeurs de l'UNESCO pour la révision des Statuts du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS), la mise en œuvre de la Stratégie pour la jeunesse africaine, et le renforcement de la Stratégie relative aux droits de l'homme et de la Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. L'action coordonnée visant à assurer la complémentarité au sein du système des Nations Unies a été particulièrement pertinente pour la contribution du Secteur aux préparatifs de l'Année internationale de la jeunesse, qui débute le 12 août 2010. Enfin, plusieurs consultations avec le public et les parties prenantes de la société civile concernés ont contribué à orienter l'action consolidée menée auprès des deux centres de catégorie 2 nouvellement établis en Afrique et l'appui apporté à ceux-ci, ainsi qu'à faire avancer la contribution du Secteur au Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité entre les sexes.

39. Alors que des progrès satisfaisants peuvent être annoncés dans la mise en œuvre du programme pour les quatre axes d'action du grand programme III, le programme doit faire face à un défi majeur : ses modalités d'action doivent être réorientées pour garantir un meilleur impact au niveau des pays par l'intermédiaire des programmes de pays de l'UNESCO et des PNUAD. À ce sujet, le travail exemplaire mené localement par le Bureau de l'UNESCO à Brasilia, en coopération avec les autorités du pays aux niveaux national, local et de l'État se distingue comme une meilleure pratique.

Axe d'action 1 : Promouvoir les droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, la philosophie et le dialogue philosophique sur les questions sociales et humaines émergentes, ainsi que le dialogue interculturel

Résultat escompté 1 : Formulation et diffusion de recommandations fondées sur des données factuelles visant à donner des moyens d'action aux personnes privées de leurs droits humains fondamentaux – Des partenariats ont été approfondis en vue de faire concorder la division du travail et les complémentarités avec la charge du Haut-Commissariat des Nations

Unies aux droits de l'homme (HCDH). En février 2010, l'UNESCO a organisé, conjointement avec l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, un séminaire de deux jours sur les droits culturels à l'intention des missions permanentes auprès de l'ONU à Genève. Cette réunion a contribué à lancer le mandat du nouvel expert indépendant dans le domaine des droits culturels et a contribué à la réflexion commune sur la manière de traduire l'Observation générale n° 21 relative au droit de prendre part à la vie culturelle, adoptée par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) avec le soutien de l'UNESCO en novembre 2009, en recommandations et actions concrètes. Les questions liées à l'universalité de l'ensemble des droits de l'homme, au respect de la diversité et de l'identité culturelles ainsi qu'à la réalisation des droits culturels pour tous, en particulier pour les groupes les plus vulnérables et les moins favorisés de la société, sont particulièrement pertinentes dans le contexte de l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010). Dans un tel contexte, une table ronde sur la « Participation à la vie culturelle : une condition pour le rapprochement des cultures » s'est tenue à Nantes (France) en juin 2010 dans le cadre du 4^e Forum mondial des droits de l'homme.

Le travail concernant l'affranchissement de la pauvreté en tant que droit de l'homme a bénéficié d'une visibilité considérable au cours de la cérémonie de lancement de la série de quatre volumes de la collection pionnière de l'UNESCO offrant une analyse pluridimensionnelle de la pauvreté. Cet événement s'est tenu au mois de mai à Genève durant la 14^e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, avec la participation du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Expert indépendant de l'ONU sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté ; 400 exemplaires de cette publication ont été distribués. De même, le processus de publication d'un manuel sur le thème « Permettre aux pauvres d'accéder à l'autonomie par l'intermédiaire des droits de l'homme », en vue de renforcer la sensibilisation à cette question, le développement des capacités et l'action orientée vers les politiques des ONG, est entré dans la phase de révision par les pairs. Le manuscrit principal de ce manuel a suscité un intérêt considérable lors de sa présentation au Conseil des droits de l'homme à Genève en juin 2010 et au cours d'un séminaire de formation sur la justiciabilité des droits de l'homme, organisé à l'intention des parties prenantes africaines au Sénégal en mai 2010.

Dans le cadre d'une contribution au PNUAD de la République d'Azerbaïdjan, l'UNESCO a soutenu la Conférence internationale annuelle de l'Ombudsman sur le thème « Droits de l'homme et environnement : aspects légaux et éthiques du changement climatique », en juin 2010 à Bakou, en coopération avec le Commissaire national aux droits de l'homme (Ombudsman). La conférence a contribué de manière significative à la mise en place d'une réponse politique appropriée au changement climatique, à la dégradation environnementale qui y est associée et à ses incidences sur la protection des droits de l'homme dans la région.

La mise en œuvre d'activités sur la prise en compte des droits de l'homme a été initiée avec la tenue d'un premier séminaire de formation sur la question à l'intention du personnel du Bureau de l'UNESCO à Brasilia. Trois séminaires supplémentaires sont prévus pour les Bureaux de Bamako, Dar es-Salaam et Montevideo.

La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, a été commémorée à la fois au Siège et hors Siège avec des partenaires. L'implication active de la jeunesse a été particulièrement mise en avant. Le partenariat avec le FC Barcelone a augmenté la visibilité de l'UNESCO auprès du grand public. Un premier contrat avec un joueur de football professionnel contenant la clause sur l'antiracisme parrainée par l'UNESCO a été signé en mai 2010.

En vue de réunir les meilleures pratiques pour combattre le racisme et la discrimination au niveau municipal, en consultation avec les villes de la Coalition européenne des villes contre le racisme, le thème « Combattre le racisme et la discrimination dans le domaine de l'emploi », avec une éventuelle participation de l'OIT, a été choisi. Un des défis majeurs de ce programme réside dans

la mise au point d'un cadre méthodologique d'indicateurs pour en suivre l'avancée dans les politiques municipales.

Dans le sillage des activités initiées lors du précédent exercice biennal, le Bureau de l'UNESCO à Lima coordonne un projet d'éducation par les pairs implanté en Bolivie, en Équateur et au Pérou. Ce projet, qui cible plus particulièrement les jeunes appartenant à des groupes vulnérables, vise à leur permettre de contribuer à l'élaboration de politiques pour la prévention du VIH, ainsi que de la stigmatisation et de la discrimination qui y sont liées. *Les projets de développement de capacités au niveau national seront suivis d'une conférence sous-régionale en vue d'échanger les expériences et d'établir les meilleures pratiques. Des programmes semblables pour le développement des capacités des jeunes sont en préparation au Bélarus et en Moldavie, l'accent étant particulièrement mis sur la communauté estudiantine et les associations compétentes.*

Résultat escompté 2 : Renforcement des échanges philosophiques en vue de faire face aux nouveaux défis à la démocratie et à une culture de la paix – En tant que plate-forme d'échanges permanente entre les philosophies de l'Asie et de la région arabe, le Dialogue philosophique entre l'Asie et le monde arabe s'est tenu à Malacca, en Malaisie, au mois de mai 2010 sur le sujet « Culture de la paix et dignité humaine ». Deux publications contenant les conclusions des dialogues précédents ont été mises en ligne.

Pour contribuer au Dialogue des cultures et des civilisations, le Comité directeur du Forum permanent de dialogue arabo-africain sur la démocratie et les droits humains, avec des représentants d'organisations régionales et internationales, de parlements, de commissions nationales des droits de l'homme et d'ONG ainsi que des experts, se sont réunis au Siège pour préparer le deuxième forum qui se tiendra au Caire à la fin de l'année. Le Comité a débattu d'un plan d'action pour l'application des Recommandations concernant les migrations dans le monde arabo-africain adoptées par le Forum en 2009, et la mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Les Statuts du Forum ainsi qu'un plan d'action de six ans pour le Forum ont également été analysés.

À l'occasion des célébrations du bicentenaire de l'indépendance des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que du 50^e anniversaire de l'indépendance africaine, le Secteur a soutenu l'organisation, par le Groupe Afrique et le GRULAC, de trois rencontres au Siège autour du thème général « Afrique, Amérique latine et Caraïbes : regards croisés, regards comparés ». L'analyse des dynamiques de la construction des États-nations, des sources des démocraties et des mouvements sociaux dans les deux régions ainsi que de la révolution en Haïti a été une bonne occasion de partager les vues sur les forces qui ont favorisé ces processus.

Axe d'action 2 : Améliorer l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine du développement social et de la gestion des transformations sociales, y compris les questions émergentes liées à la jeunesse

Résultat escompté 3 : Accompagnement des États membres dans l'élaboration de politiques dans des domaines liés aux transformations sociales, comme l'intégration régionale, les migrations, les PEID, le développement urbain et la jeunesse – L'action visant à promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des éléments probants a été remaniée. C'est ainsi que la recherche spécialisée est présentée aux ministres chargés du développement social, par l'intermédiaire de forums ministériels régionaux. Au cours de l'actuel exercice biennal, on insiste beaucoup plus sur la qualité de la recherche et, de manière plus significative, sur la modification du processus en vue de faire intervenir les parties prenantes (à savoir la société civile et les autres parties concernées par ce domaine d'action) dans le débat sur la politique à suivre. L'UNESCO s'est placée à l'avant-garde de l'intérêt grandissant pour la protection sociale en saisissant l'occasion offerte par les forums ministériels pour poursuivre l'action de l'ONU/CCS consistant à encourager la protection sociale en tant que réponse à la crise financière et économique dans le cadre de l'Initiative de niveau minimum de protection sociale. Au cours d'une

réunion interinstitutions sur la protection sociale minimale, qui s'est tenue en octobre 2009 à Turin, en Italie, il a été spécialement recommandé par le système des Nations Unies que les forums des ministres contribuent à cette initiative par la promotion et le partage des pratiques innovantes. Les forums des ministres contribuent à renforcer la cohérence du système des Nations Unies, avec la participation de représentants du système, tels que l'OIT et l'UNICEF. Le Forum pour la région des Caraïbes, qui s'est tenu à Kingston en janvier 2010, a exploré les défis posés par la politique de la jeunesse dans le contexte de la crise et a produit une série de recommandations qui doivent servir de base à l'élaboration d'une politique pour les jeunes dans la région et qui ont été approuvées par le Sommet de la CARICOM sur le développement de la jeunesse, en janvier 2010. La recherche sur les initiatives de protection sociale dans les régions arabe et de l'Asie du Sud est bien avancée, les résultats devant être soumis aux décideurs lors des forums ministériels prévus en Égypte, en décembre 2010, et à Sri Lanka, en février 2011.

L'action autour du thème des transformations sociales s'est concentrée sur la migration et l'urbanisation, avec la publication d'un document important sur la migration et les droits de l'homme en vue de soutenir l'élaboration de politiques pour mettre en œuvre les droits de l'homme des populations migrantes vulnérables. Un projet de recherche a été lancé en collaboration avec un réseau d'experts dans toutes les régions pour faire face aux incidences sociales du changement climatique, en particulier sur les migrations. Une première série d'études sur les déplacements effectifs de populations dus aux problèmes environnementaux a été lancée en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Afrique, et une première publication importante sur les incidences du changement climatique sur les migrations a été préparée sous la forme d'un projet. Sur l'importante question de l'intégration des migrants, un travail pratique a déjà été achevé avec la conception d'outils pour les autorités locales sur le thème : « Inclusion sociale et spatiale des migrants et des jeunes : pratiques et politiques urbaines ». Cette activité a offert une forte visibilité au travail de l'UNESCO sur l'intégration des migrants dans les environnements urbains lors du Forum urbain mondial organisé à Rio de Janeiro sur le thème « *Le droit à la ville – Comblant le fossé urbain* ». SHS a conduit une délégation intersectorielle et organisé des débats sur des questions telles que *Droits, responsabilités et citoyenneté, groupes exclus dans la ville* et *La diversité culturelle dans les villes*. Les concepts sous-tendant ce travail étaient modelés par la réflexion innovante de l'UNESCO sur les villes inclusives et la recherche menée par plusieurs chaires UNESCO en partenariat avec UN-HABITAT.

Dans le domaine de la jeunesse, plusieurs avancées importantes ont eu lieu : une Stratégie pour la jeunesse africaine a été mise au point comme moyen de mobiliser les acteurs autour de priorités et d'objectifs communs et d'encourager une action coordonnée. Soumise à la 184^e session du Conseil exécutif, elle est actuellement mise en œuvre, et il est prévu de mener des actions spécifiques en collaboration avec le Groupe Afrique de l'UNESCO. Les informations pertinentes sont présentées dans le document 185 EX/5. SHS a dirigé une initiative pour assurer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies relative à la jeunesse en officialisant le Réseau interinstitutions sur le développement de la jeunesse que l'UNESCO codirige avec l'ONU/DAES ; l'UNESCO est fortement engagée dans les préparatifs de l'Année internationale de la jeunesse et contribue en particulier à la Conférence mondiale de la jeunesse au Mexique et à la rédaction du document final de la Conférence. Plusieurs partenariats d'importance sont actuellement mis en place, en particulier pour développer le travail de l'UNESCO sur les jeunes en tant qu'entrepreneurs sociaux. La collaboration Sud-Sud entre l'Amérique centrale et la région des Grands Lacs en Afrique dans le domaine du développement de la jeunesse et de la prévention de la violence est renforcée. Un plan de suivi pour le 6^e Forum des jeunes de l'UNESCO a été finalisé, et il est à présent mis en œuvre par l'intermédiaire de réseaux de délégués de la jeunesse et de partenariats essentiels.

Résultat escompté 4 : Renforcement des politiques et des capacités de recherche des États membres dans le domaine des sciences sociales et humaines – Dans le contexte du programme « Gestion des transformations sociales », le lancement du Rapport mondial sur les sciences sociales 2010 est une réalisation majeure dans le cadre de la fonction de l'UNESCO consistant à soumettre de nouvelles idées et à diffuser les connaissances issues des sciences

sociales. Produit et copublié par le Conseil international des sciences sociales (CISS) en vertu de l'accord-cadre conclu avec l'UNESCO, ce rapport présente le meilleur de la recherche en sciences sociales dans le monde en s'appuyant sur l'apport de plus de 80 spécialistes de toutes les régions. Se fondant sur des données régionales, il décrit les défis liés au développement des capacités en sciences sociales, et illustre la pertinence des disciplines des sciences sociales pour trouver des solutions aux crises mondiales.

Au titre de l'activité visant à stimuler la réflexion théorique sur l'interdépendance entre la recherche et les politiques, le Secrétariat a publié un document d'orientation qui a suscité l'intérêt des spécialistes des sciences sociales quant au facteur de succès fondamental dans l'élaboration des politiques fondées sur des éléments probants, à savoir le besoin pour les processus d'élaboration des politiques d'intégrer une approche véritablement participative incluant ceux qui sont concernés par les politiques en question.

Axe d'action 3 : Veiller à l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, et fournir des orientations en amont en matière d'éducation physique et de sport

Résultat escompté 5 : Accompagnement des États membres dans l'élaboration de politiques en matière d'éducation physique et de sport et dans la mise en œuvre de la Convention internationale contre le dopage dans le sport – En vertu de la résolution 35 C/39 concernant la révision des Statuts du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS), le Secrétariat a entrepris des consultations approfondies avec les États membres du CIGEPS et les mouvements sportifs en vue de parvenir à une compréhension commune de la pertinence des amendements proposés et d'étudier d'autres voies pour revitaliser le Comité. En fonction du retour d'information, un projet de rapport a été préparé pour examen par le CIGEPS au cours de sa séance plénière les 7 et 8 juillet 2010, après laquelle le document sera révisé et soumis à la 185^e session du Conseil exécutif. Le Secrétariat a considérablement avancé s'agissant de la ratification de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, qui compte déjà 143 États membres. Le Comité d'approbation s'est réuni pour désigner les projets à soutenir à l'aide du fonds anti-dopage.

La relation avec les principaux partenaires de l'UNESCO, comme le Comité international olympique ou le Comité international paralympique, a été revitalisée, notamment par l'élaboration d'activités opérationnelles à mettre en œuvre en collaboration avec les Nations Unies, des partenaires privés et le milieu universitaire. Exploitant l'idée selon laquelle le sport peut apporter une importante contribution au développement socioéconomique, et soucieuse d'utiliser le sport pour promouvoir la paix et la cohésion sociale, l'UNESCO a donné plus de visibilité à son message sur l'antiracisme en accueillant la première du film *Invictus* et en lançant une campagne en collaboration avec le Football Club de Barcelone. Les travaux relatifs à la politique sportive sont lancés, particulièrement grâce au développement de la recherche sur les avantages publics et le capital social des gouvernements investissant dans des politiques sportives exhaustives.

Axe d'action 4 : Aider les États membres à élaborer des politiques dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, en particulier de la bioéthique, et diffuser les déclarations existantes dans le domaine de la bioéthique

Résultat escompté 6 : Aide à la formulation de politiques et renforcement des programmes de bioéthique et Résultat escompté 8 : Renforcement du cadre général pour une approche éthique de l'utilisation des sciences et des technologies et d'autres activités scientifiques respectant la dignité humaine et les droits de l'homme – De nouveaux membres du Comité international de bioéthique (CIB) et de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) ont été nommés. Au cours de la réunion du Bureau du CIB, trois groupes de travail ont été mis en place pour examiner les questions suivantes : l'éthique et la médecine traditionnelle ; le clonage humain et la gouvernance internationale ; et le

principe de vulnérabilité. Tous les groupes de travail se sont rencontrés pour la première fois à Paris au mois de juin 2010. La session ordinaire du CIB est en préparation et aura lieu au cours de la dernière semaine d'octobre 2010, parallèlement à une session du Comité intergouvernemental de bioéthique. Le rapport du CIB sur la responsabilité sociale et la santé a été publié en anglais et en français et diffusé auprès des commissions nationales et d'autres parties prenantes pertinentes.

Dans les domaines examinés par la COMEST, le travail s'est concentré essentiellement sur les ateliers et les consultations d'experts et d'États membres en vue de soumettre, lors de la 185^e session du Conseil exécutif, une étude sur l'opportunité d'établir un projet de déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique. Ces consultations ont fourni une occasion très utile de passer en revue l'ensemble des moyens grâce auxquels une perspective éthique sur le changement climatique peut faire la différence en renforçant les politiques à tous les niveaux.

Résultat escompté 7 : Mise en place et renforcement d'infrastructures en matière d'éthique dans les États membres – En vue de mettre en place et de renforcer des infrastructures en matière d'éthique dans les États membres, la deuxième session de formation pour les sept comités nationaux de bioéthique récemment établis a été préparée et doit se tenir au cours du deuxième semestre de 2010. De nouveaux comités ont été établis en Colombie, au Salvador, au Malawi et dans le Sultanat d'Oman. Un partenariat a été mis en place entre les comités de Suisse et du Togo. Le nombre d'entrées dans la base de données de l'Observatoire mondial d'éthique est en augmentation constante et se rapproche de l'objectif fixé. Un nouveau centre régional de documentation et d'information sur la bioéthique et l'éthique des sciences et technologies a été inauguré à l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie du Caire. Une réunion des chaires UNESCO de bioéthique s'est tenue au mois de mai 2010 en Israël afin d'établir un réseau international de ces chaires. En avril 2010, une réunion d'experts s'est tenue à Paris en vue de créer l'Association internationale pour l'enseignement de l'éthique. Le cursus de base en bioéthique est désormais disponible dans les six langues officielles, et les cours sont mis en place dans la Fédération de Russie, en Israël et en Argentine. Des recueils de jurisprudence complémentaires sur les thèmes « Avantages et effets dommageables » et « Dignité humaine » sont en cours de finalisation.

Plate-forme intersectorielle sur le renforcement des systèmes nationaux de recherche

40. Étant donné que les systèmes nationaux de recherche et les politiques scientifiques qui en découlent sont largement tributaires des capacités en sciences sociales, les travaux de la plate-forme ont été revus afin de mieux prendre en compte cet aspect. En particulier, les Secteurs des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines collaborent en ce qui concerne la nécessité d'une méthodologie, d'une planification et d'un mandat communs pour entreprendre l'examen des systèmes nationaux de recherche.

Priorité globale Priorité pour l'Afrique

41. Les organes directeurs ayant approuvé l'établissement de l'Institut d'Afrique de l'Ouest pour la recherche internationale sur l'intégration régionale et la transformation sociale, à Praia, au Cap-Vert, ainsi que du Centre régional de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix dans la région des Grands Lacs, à Kinshasa, les efforts ont été axés sur l'aide à apporter à ces centres afin qu'ils deviennent opérationnels et établissent leur plan d'action. Dans ce contexte, on s'emploie à renforcer encore le partenariat de l'UNESCO avec la CEDEAO en apportant un soutien technique à la recherche en vue d'élaborer une Charte régionale sur la solidarité sociale et le développement. Une autre avancée concerne l'élaboration, en collaboration avec les États membres du Groupe africain, d'une Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine, dont la mise en œuvre sera suivie par ce Groupe. Cette stratégie a également été présentée à la troisième session ordinaire de la Conférence des ministres de la jeunesse de l'Union africaine, en avril, au Zimbabwe. Au cours d'une réunion du Forum de l'Horizon de la

Grande Corne, qui s'est tenue en mai 2010 à Djibouti, des experts venus des différents pays de la Corne de l'Afrique et des diasporas ont apporté leur contribution aux débats concernant la jeunesse, la responsabilité des médias et l'importance de favoriser le dialogue entre les médias, les jeunes et les ONG dans la région. Étant donné le poids considérable de la catégorie des 15-25 ans, qui représente environ 70 % de la population de la Grande Corne, le Ministre des sports et de la jeunesse de Djibouti, l'IGAD et l'UNESCO ont décidé d'organiser conjointement une réunion des Ministres de la jeunesse en décembre 2010 à Djibouti. Dans le domaine de l'enseignement de l'éthique, une réunion régionale d'experts de cet enseignement est prévue en décembre 2010 en Afrique du Sud.

Priorité globale Égalité entre les sexes

42. En vue de promouvoir les droits socioéconomiques des femmes à l'heure de la mondialisation, le Secteur a conçu un grand projet de recherche unique sur le thème « Les femmes et la crise », auquel sont associés l'ensemble des bureaux hors Siège afin d'avoir un impact plus important en mettant en commun les fonds et en conjuguant les efforts. La chaire UNESCO à l'Université de Lancaster pilote le projet. En tant que contribution de l'UNESCO à l'action globale de la communauté internationale pour lutter contre la violence envers les femmes, un appel à communications a été lancé autour de trois thèmes centraux : « Les hommes et la violence contre les femmes » ; « La pauvreté et le genre » et « Les femmes et le refus d'accès à l'eau douce ». En vue de soutenir les femmes dans les situations de post-conflit, une aide en matière de levée de fonds, de plaidoyer, de communication et d'information est apportée au Centre régional de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix dans la région des Grands Lacs, à Kinshasa. La rédaction d'un mémorandum d'accord entre l'UNESCO, l'UNIFEM et l'UNFPA va permettre d'améliorer la coordination de l'action aux niveaux régional et national dans les 11 pays associés au projet, de manière à anticiper la coopération avec la nouvelle entité de l'ONU chargée de la question des femmes. Le troisième Forum des ministres de la condition féminine dans la région des Grands Lacs, qui se tiendra en juillet 2010, évaluera les développements récents et analysera cinq propositions de projets pour un financement extrabudgétaire. Le financement extrabudgétaire de la Norvège a été renouvelé pour les activités du Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes à Ramallah dans les domaines de la recherche, du développement des capacités, de la documentation et de la sensibilisation. Dans le cadre du Plan d'action 2010 du PNUAD du Burundi pour 2010-2014, l'UNESCO contribue au programme visant à l'autonomisation des femmes par le développement des capacités, l'action de plaidoyer et la sensibilisation des décideurs politiques.

GRAND PROGRAMME IV – CULTURE

43. La période visée par ce rapport s'est caractérisée par la mise en œuvre d'initiatives phares démontrant la contribution de la **culture au développement et à la cohésion sociale**, notamment l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre par la poursuite de la coordination des 18 projets interagences au titre du F-OMD ; par l'action d'urgence en Haïti et dans le cadre du leadership assuré par l'UNESCO pour la célébration de l'Année internationale pour le rapprochement des cultures.

44. Par ailleurs, l'action du programme a été poursuivie par la tenue de réunions statutaires dans le cadre du mandat normatif de l'Organisation en matière de culture.

45. L'ensemble de ces initiatives a permis de consolider la place occupée par l'UNESCO dans le système des Nations Unies par son avantage technique comparatif qui lui permet de déployer son expertise unique dans le domaine culturel tout en s'appuyant à la fois sur la diversité de son vaste réseau de partenaires et sur les apports de l'ensemble du système.

46. Au titre du renforcement du plaidoyer « culture et développement », l'UNESCO a poursuivi sa participation active dans la mise en œuvre des 18 programmes conjoints financés au titre du volet thématique « Culture et développement » du Fonds pour la réalisation des OMD (F-OMD).

47. L'un des plus grands défis pour l'UNESCO dans son plaidoyer pour l'intégration de la culture dans les programmes d'aide au développement menés par les Nations Unies est certainement lié au fait que les OMD ne font pas une référence explicite à la culture en tant que telle. À cet égard, l'UNESCO s'est engagée dans un effort renforcé en vue de la Réunion de haut niveau sur les OMD qui se tiendra à New York en septembre prochain afin de faire reconnaître explicitement le rôle de la culture dans la réalisation des OMD, dans le document final qui sera adopté. À cette fin, l'UNESCO a élaboré le cadre pour la tenue d'une table ronde de haut niveau sur la culture et le développement avec la coopération de l'Union européenne et l'Union africaine.

48. Quant à l'action d'urgence en Haïti, l'UNESCO s'est employée dès les toutes premières semaines qui ont suivi le séisme survenu en Haïti à relever le défi d'inscrire la culture au cœur de la reconstruction, tel que souhaité par les autorités haïtiennes.

49. Dans le cadre du leadership assuré par l'UNESCO pour la célébration de l'Année internationale pour le rapprochement des cultures, la contribution de la culture au dialogue et à la cohésion sociale a été mise à l'honneur lors du lancement de l'année en janvier 2010. L'une des initiatives qui ont couronné le lancement de l'Année a été la constitution, par la Directrice générale de l'UNESCO, d'un panel de haut niveau sur le dialogue interculturel et la paix qui a tenu sa première réunion le 18 février au Siège (<http://www.unesco.org/en/rapprochement-of-cultures/>).

50. Au même titre, la coopération avec l'Alliance des civilisations (AoC) s'est élargie, notamment grâce au renouvellement de l'accord de coopération établi en janvier 2008. Le renouvellement de cet accord a été conclu à l'occasion du 3^e Forum global de l'AoC à Rio de Janeiro en mai 2010, lors duquel l'UNESCO a organisé une séance plénière intitulée « Education to Intercultural Citizenship » avec des experts internationaux et également une table ronde sur le Rapport mondial de l'UNESCO « Investing in Cultural Diversity and Intercultural Dialogue ».

Axe d'action 1 : Protection et conservation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial

Résultat escompté 1 : La 34^e session du **Comité du patrimoine mondial** (Brasilia, Brésil, juillet 2010) a abouti à l'examen par le Comité de 147 rapports sur l'état de conservation de biens, notamment de 31 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ; 42 propositions d'inscription ont été examinées, dont deux émanant d'un pays non représenté, quatre de régions sous-représentées et cinq concernant des catégories sous-représentées. Depuis le début de l'année, 22 listes indicatives révisées ont été présentées au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Plusieurs réunions d'experts ont enrichi la réflexion en cours sur les processus clés tels que les propositions d'inscription (Ittingen, Suisse, février 2010, sur les propositions d'inscription en série ; et Phuket, Thaïlande, avril 2010, sur les « processus en amont »), l'établissement de rapports périodiques (États arabes et Afrique), la gestion des sites et le développement durable (Paraty, Brésil, mars 2010).

Résultat escompté 2 : Des activités opérationnelles pour la sauvegarde des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ont été menées, principalement en recourant au financement extrabudgétaire. Des missions d'évaluation ont été effectuées après les catastrophes naturelles survenues au Bhoutan et au Pérou. Des appels à l'aide internationale d'urgence ont été lancés en faveur d'Haïti, du Chili, du Guatemala et de l'Ouganda, suite aux catastrophes naturelles qui ont frappé ces pays.

Résultat escompté 3 : Depuis début 2010, 200 personnes de toutes les régions ont reçu une formation sur les sujets suivants : « établissement de rapports périodiques », « processus de proposition d'inscription » et « inventaire rétrospectif ». Ces activités de formation sont également

un moyen de promouvoir la coopération régionale grâce à l'échange d'informations et d'expériences.

Résultat escompté 4 : Trois nouveaux partenariats ont été conclus ou sont en train d'être conclus afin de sensibiliser l'opinion à la conservation des sites du patrimoine mondial (avec la World Air League et TripAdvisor, États-Unis) et de lever des fonds en faveur d'un tourisme durable (notamment avec la World Air League et Nokia).

Enseignements et défis tirés :

- Outre les réunions d'experts, six ateliers concernant l'exercice d'établissement de rapports périodiques ont été organisés dans la région arabe, en Afrique et en Asie.
- Organiser de tels ateliers parallèlement à la session de la Commission est une entreprise extrêmement complexe.
- Bien que le nombre de points n'ait pas évolué par rapport à la session précédente, l'ordre du jour de la 34^e session comporte un grand nombre de sous-points, qui ont tous nécessité l'élaboration de documents de travail.
- Réagir aux nombreuses catastrophes naturelles qui touchent des biens du patrimoine mondial demeure un défi majeur.

Axe d'action 2 : Sauvegarde du patrimoine vivant, en particulier par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Résultat escompté 5 : Le nombre des États parties à la **Convention 2003** est passé à 124 avec cinq nouvelles ratifications depuis janvier 2010 ; toutes ces nouvelles ratifications viennent des pays en voie de développement. Le secrétariat de la Convention a organisé l'ensemble des réunions statutaires prévues, notamment la 3^e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention (22-24 juin). De plus, elle a facilité les débats sur la révision des Directives opérationnelles du groupe de travail mis en place par le Comité intergouvernemental.

L'intérêt pour la Convention a été manifesté tant au regard de l'accroissement des demandes d'assistance internationale que des candidatures pour la Liste représentative, la Liste de sauvegarde urgente et le registre des bonnes pratiques. La base de données des praticiens a connu 150 nouvelles entrées (experts individuels et ONG).

Résultat escompté 6 : L'appui au développement des capacités des États membres a consisté essentiellement à accompagner certains États dans la phase finale du processus de ratification de la convention ; à la préparation des programmes de formation et de formation des formateurs et à la signature d'accords avec les centres de catégorie 2 (Chine, République islamique d'Iran, République de Corée).

Résultat escompté 7 : Le site Web de la Convention s'est enrichi d'une quatrième langue, l'arabe, en sus des versions anglaise, espagnole et française. Le Kit d'information sur le patrimoine immatériel a été réimprimé en français et en anglais et les versions arabes et espagnoles ont été éditées.

Réalisations et défis :

- La 3^e session de l'Assemblée générale des États parties (22-24 juin 2010) a pris acte du succès de la Convention 2003 auprès des États membres en révisant les Directives opérationnelles.

- Cette révision vise à alléger la charge de travail relative aux différentes procédures de mise en œuvre.
- Un sous-fonds a ainsi été créé à l'intérieur du Fonds de la Convention destiné au renforcement des capacités du secrétariat.

Axe d'action 3 : Renforcement de la protection des objets culturels et de la lutte contre leur trafic illicite, notamment par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles ainsi que des Conventions de 1970 et 2001, et par le développement des musées

Résultat escompté 8 : La diffusion de kits d'information et des textes de base de la **Convention de La Haye** (1954) et de ses deux Protocoles ont été les principaux outils de sensibilisation à cette Convention. La **Convention de 1970** sur la protection contre le trafic illicite des biens culturels a enregistré la ratification de deux nouveaux États parties (Guinée équatoriale et Haïti). Un effort particulier a été mis sur la publication du Compendium sur les questions relatives à la restitution en anglais et français, la réalisation d'un film et de clips vidéo de sensibilisation contre le trafic illicite et la conduite de formations spécialisées.

Résultat escompté 9 : À propos des mesures spécifiques de protection du patrimoine dans les pays en situation de conflit, le Musée de Nablus a été inclus sur la liste des musées nationaux palestiniens sous la tutelle du Ministère en charge du tourisme et des antiquités. De même, des financements ont été mobilisés pour des actions sur les musées en Iraq.

Résultat escompté 10 : Les États parties à la **Convention de 2001** sur la protection du patrimoine culturel subaquatique sont maintenant au nombre de 31 à la suite de la ratification de l'Italie et du Gabon. La première réunion du conseil scientifique et technique de cette Convention s'est tenue du 13 au 15 juin à Carthagène en Espagne.

Résultat escompté 11 : L'appui au développement des musées s'est poursuivi dans toutes les régions, grâce notamment à la diffusion des outils pédagogiques réalisés sur la documentation, la gestion et la conservation des collections.

Réalisations et défis :

- Compte tenu du nombre d'adhésion d'États parties aux Conventions de 1970, 1954 et son Deuxième Protocole, et de 2001, et leur développement en termes de demandes croissantes de renforcement des capacités dans les États membres pour leur mise en œuvre, il devient désormais impératif de prendre en compte la nécessité d'un accroissement sensible de ses ressources humaines et financières.

Axe d'action 4 : Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles, particulièrement par la mise en œuvre de la Convention de 2005 et le développement des industries culturelles et créatives

Résultat escompté 12 : Le nombre des parties à la **Convention de 2005** qui était de 105 au 1^{er} janvier 2010 est passé à 111 parties. La phase pilote du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) a été lancée le 16 mars 2010, les premières demandes de financement devant être soumises avant le 30 juin. Le total des fonds disponibles est de 2 575 079,71 dollars des États-Unis. La stratégie d'encouragement des ratifications se met en place en coopération très étroite avec les bureaux hors Siège, en particulier dans la région Asie-Pacifique et les États arabes.

Le Comité intergouvernemental de la Convention universelle du droit d'auteur s'est réuni du 7 au 9 juin 2010 et a recommandé des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités,

ainsi que des partenariats stratégiques avec d'autres organisations internationales pertinentes. Comme suite à la décision prise par la 184^e session du Conseil exécutif, l'audit du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC) a débuté.

Résultat escompté 13 : En matière de renforcement des industries culturelles et créatives pour le développement, la réalisation d'outils méthodologiques et d'indicateurs culturels s'est poursuivie aux moyens de fonds extrabudgétaires. Le Réseau des villes créatives s'est accru de deux membres depuis le début de l'exercice, portant le total à 21. La seconde Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation artistique s'est déroulée à Séoul, du 25 au 28 mai 2010, grâce à la générosité de la République de Corée.

Résultat escompté 14 : Les efforts pour produire de nouvelles notices bibliographiques dans le cadre de l'*Index Translationum* ont été poursuivis et la troisième édition de l'Atlas mondial sur les langues en danger a été publiée en février 2010 en anglais suite à sa mise en ligne ainsi que les versions française et espagnole.

Résultat escompté 15 : Un programme pilote de perfectionnement à l'étranger pour les étudiants en métiers d'art a été lancé avec la Fondation Culture et Diversité. Les concours en ligne dans le cadre du programme Design 21 ont été engagés à l'aide de ressources extrabudgétaires et un DREAM Center a été mis en place au Liban. L'Accord entre l'UNESCO et le Burkina Faso pour la création du Centre régional pour les arts vivants en Afrique à Bobo-Dioulasso a été signé le 14 juin.

Résultat escompté 16 : En ce qui concerne l'accompagnement des États membres pour promouvoir et protéger les langues en péril et les langues autochtones, l'Atlas des langues en danger a été mis à jour dans la version en ligne, tandis que les versions imprimées en anglais, en français et en espagnol, ont été publiées.

Réalisations et défis :

- La stratégie d'encouragement à la ratification de la Convention 2005 a été mise en place et la phase pilote du Fond international pour la diversité culturelle lancée.
- Un symposium « Funding Culture, managing Risk/La gestion des risques dans le financement de la culture » a été organisé, et une publication « Por una economia creativa » est en cours d'impression.
- Une « feuille de route » a été adoptée ainsi qu'un « Agenda » lors de la seconde Conférence mondiale sur l'éducation artistique.

Axe d'action 5 : Intégration du dialogue interculturel et de la diversité culturelle dans les politiques nationales

Résultat escompté 17 : Le volet « Culture » a été intégré dans les **BPC/PNUAD et/ou dans d'autres exercices du programme unique des Nations Unies** en République-Unie de Tanzanie, au Viet Nam, au Mozambique, en République islamique d'Iran, en Indonésie, aux Samoa et en ex-République yougoslave de Macédoine.

Une réunion de bilan à mi-parcours tenue au Siège en juin 2010 avec la participation de tous les bureaux hors Siège responsables des programmes conjoints **MDG-F « culture et développement »** ainsi que la participation de la Directrice du Fonds (PNUD New York), a permis d'analyser les défis opérationnels tant administratifs qu'institutionnels auxquels l'UNESCO doit faire face dans la mise en œuvre des 18 programmes interagences dans le cadre du MDG-F, exercice qui s'inscrit dans le processus de réforme « Unis dans l'action ». Par ailleurs, dans le cadre du F-OMD, l'UNESCO s'est engagée avec le PNUD dans l'élaboration d'une base de

gestion des connaissances sur **la culture et le développement** qui constituera une plate-forme de référence pour l'ensemble du système des Nations Unies.

Les activités ont également porté sur le renforcement des capacités aux fins d'intégration des principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans les politiques et programmes nationaux en faveur du développement durable, ainsi que sur l'évaluation des besoins de formation. Le Cadre de l'UNESCO pour les politiques culturelles (2009) a été davantage développé et un prototype de module de formation, reposant sur la « Programmation dans l'optique de la diversité culturelle de l'UNESCO », a été mis en œuvre dans les équipes de pays des Nations Unies avec le soutien de l'Espagne.

Résultat escompté 18 : Au titre de la contribution de la culture au dialogue interculturel, et en vue d'approfondir et de diffuser des connaissances sur l'Histoire de l'Afrique et la tragédie de la traite négrière, les efforts ont porté sur la définition des modalités pour l'élaboration des contenus et des matériels pédagogiques et des guides d'enseignants en vue de rénover l'enseignement de l'Histoire africaine dans les écoles africaines aux niveaux primaire et secondaire.

Résultat escompté 19 : Un mémorandum d'accord a été signé entre l'UNESCO et l'Alliance des civilisations (AoC) le 29 mai 2010, à l'occasion du troisième Forum de l'Alliance des civilisations qui se tenait à Rio de Janeiro du 27 au 29 mai 2010.

Dans le cadre du projet « Rabindranath Tagore, Pablo Neruda, Aimé Césaire pour un universel réconcilié », les six premiers mois ont permis de mettre en place les bases substantielles du projet : l'exploration et l'approfondissement des aires de convergence avec les domaines de compétence de l'UNESCO, le lancement officiel du programme, la constitution d'un Comité de parrainage, le lancement du Recueil-fascicule de présentation du Programme, et la construction d'un site Web.

Réalisations et défis :

- La mise en œuvre des 18 programmes conjoints du F-OMD qui s'inscrit dans le processus de réforme « Unis dans l'action » a rencontré des défis opérationnels et administratifs requérant la poursuite de l'harmonisation des procédures internes du système des Nations Unies.
- La culture a été intégrée dans les priorités des Nations Unies en ce qui concerne : (a) les peuples autochtones, (b) un groupe thématique au Forum de suivi du SMSI, et (c) la formation des boursiers autochtones de l'HCDH à l'UNESCO.
- De nouvelles possibilités ont été identifiées et des meilleures pratiques mises en commun afin que la culture reste sur l'agenda du développement durant l'exécution des programmes et la formulation des politiques pour « la prévention et la prise en charge du VIH et du SIDA » et pour « l'éducation en vue du développement durable ».
- En ce qui concerne les projets « La route de l'esclave » et « Tagore, Neruda, Césaire pour un universel réconcilié », le caractère interdisciplinaire des deux projets appelle un renforcement de la dimension éducative et des aspects se rapportant aux droits de l'homme.

Priorité globale Afrique

- En ce qui concerne le patrimoine mondial, différents projets de conservation ont été menés en Afrique, en relation avec la planification de la conservation urbaine et les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

- Le renforcement des capacités par la formation a été assuré pour la préparation de propositions d'inscription et de déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle, ainsi que pour le lancement du deuxième cycle de rapports périodiques.
- Trois des huit nouvelles ratifications de la Convention de 2003 survenues depuis janvier 2010 sont le fait d'États membres africains. L'Afrique est également la principale région visée par la stratégie de renforcement des capacités.
- L'application effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles a été assurée principalement par le biais de matériels éducatifs et de mesures de sensibilisation.
- Au cours de la période considérée, un État membre (la Guinée équatoriale) a adhéré à la Convention de 1970.
- 24 % des États parties à la Convention de 2005 sont des États africains. Plus de la moitié des demandes d'adhésion au Fonds international pour la diversité culturelle proviennent également de pays africains.
- Dans le cadre de l'Alliance globale pour la diversité culturelle, un partenariat a été établi afin d'élargir l'accès à la musique africaine sur les marchés régionaux et internationaux par le renforcement du Bureau export de la musique africaine (BEMA).
- Parmi les nombreuses autres activités de renforcement des capacités liées aux industries créatives, des statisticiens d'Afrique de l'Ouest ont reçu une formation au Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009.
- Des services consultatifs dans le domaine de la culture ont été fournis à cinq pays africains (Togo, Namibie, Cap-Vert, Mozambique et Sénégal), et un programme de formation fondé sur la Programmation dans l'optique de la diversité culturelle de l'UNESCO a été mis en place au Mozambique, à Madagascar et aux Seychelles pour les équipes de pays des Nations Unies.
- La diffusion d'outils UNESCO et l'identification des meilleures pratiques ont été menées dans le domaine de la prévention du VIH et du SIDA en intégrant la dimension culturelle dans les politiques nationales de prévention et de prise en charge du VIH et du SIDA dans les pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est.

Priorité globale Égalité entre les sexes

- Environ 34 % des participants aux 25 ateliers organisés par le Centre du patrimoine mondial depuis le début de 2010 sont des femmes.
- L'UNESCO a collaboré avec le FNUAP, le PNUD et l'UNICEF à l'élaboration d'un module conjoint de formation intitulé « Approche intégrée pour la prise en compte de la culture, de l'égalité entre les sexes et des droits de l'homme dans la programmation du PNUAD », qui sera testé par de hauts fonctionnaires de l'ONU en août 2010 au Mozambique.
- Une dimension sexospécifique a également été intégrée à la Programmation dans l'optique de la diversité culturelle, pour en faire, comme le dialogue interculturel, un moyen de réduire les contradictions apparentes entre l'universalité des droits de l'homme et certaines pratiques culturelles, considérées par certains comme préjudiciables aux femmes et à l'égalité entre les sexes.
- L'UNESCO a rédigé, à l'intention du Groupe d'appui interorganisations pour l'Instance permanente sur les questions autochtones, un document sur le « Développement en

accord avec la culture et l'identité à la lumière de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones », qui aborde le problème de l'interaction entre l'égalité des sexes, la culture et les droits de l'homme en ce qui concerne les questions relatives aux peuples autochtones.

- Pour ce qui est des aspects sexospécifiques de la pandémie du VIH, l'UNESCO a contribué à améliorer la base de connaissances parmi les parties prenantes, grâce à la diffusion de publications à ce sujet. Au total, 5 500 exemplaires de trois publications ont été distribués dans 15 pays, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Congo, la Côte d'Ivoire, la France, l'Italie, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Pérou, la Pologne, le Sénégal, l'Espagne, le Togo et le Royaume-Uni.

Plates-formes intersectorielles

51. Venant compléter la première phase du plan d'action pour la plate-forme intersectorielle « **Contribution au dialogue entre les civilisations et les cultures et à une culture de la paix** », une série d'études régionales et de publications sur le sujet ont été réalisées par SHS, CI, CLT et ED. Des experts de différentes régions ont contribué à la lecture transversale de *l'Histoire de l'humanité* de l'UNESCO, en mettant en exergue les grands moments de dialogue interculturel entre les peuples et les cultures à travers l'histoire. Des progrès ont également été réalisés dans la numérisation des Histoires, avec *l'Histoire générale de l'Afrique* et *l'Histoire des civilisations de l'Asie centrale*, désormais disponibles en CD-ROM. Dans le cadre du projet pour *l'Utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique*, une première conférence régionale s'est tenue à Tripoli (10-16 juin 2010). Des représentants des ministères de l'éducation de 46 États membres de l'Union africaine ont participé à cette conférence, qui s'est conclue avec succès par l'élaboration d'un plan d'action. Dans le cadre plus large du Réseau Le pouvoir de la paix, un « appel à propositions » a été lancé, à l'échelle mondiale, pour des projets ciblant la jeunesse, utilisant de manière innovante les médias sociaux et les TIC, et œuvrant à la réalisation des objectifs du Réseau, qui sont la construction de la paix, la résolution des conflits et le dialogue. La réponse à cet appel a été extraordinairement positive. Des personnes et/ou des institutions de toutes les régions ont proposé leur candidature, ce qui a exercé un effet multiplicateur sur la fréquentation du site Web du Réseau. Un financement extrabudgétaire sera nécessaire pour répondre au nombre élevé de candidatures pertinentes et pour conserver le dynamisme de ce réseau de parties prenantes actif et autonome. En ce qui concerne les cinq projets « vade-mecum » recevant un financement extrabudgétaire (Espagne), celui chargé de réaliser une lecture philosophique de la civilisation arabo-musulmane a mis au point 38 fiches thématiques (portraits de philosophes, moments historiques importants, etc.). Le processus éditorial a connu des progrès constants, avec entre autres une bibliographie sélective mise au point par des philosophes et des spécialistes de la civilisation arabo-musulmane, et le manuscrit (en français) devrait normalement être achevé à la mi-juin 2010.

52. En ce qui concerne l'objectif 1 de la plate-forme « **Langues et multilinguisme** », l'Atlas des langues en danger a été publié en anglais, en français et en espagnol.

53. Des progrès significatifs ont été atteints également en ce qui concerne l'objectif 3, par l'organisation, à l'occasion de la Journée internationale de la langue maternelle (21 février), d'un symposium international sur Traduction et médiation culturelle, qui s'est tenu au Siège de l'UNESCO dans le cadre de l'Année internationale du rapprochement des cultures, et dont les actes sont disponibles en ligne. Par ailleurs, le site Web de l'UNESCO consacré aux langues et au multilinguisme a été mis à jour, et ce en six versions linguistiques.

54. Enfin, la mise à jour de la Bibliographie mondiale de la traduction (*Index Translationum*) a été enrichie de manière régulière, avec un élargissement de la banque des données collectées.

GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION

55. Au cours des six premiers mois de la période marquant le milieu de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2008-2013), le Secteur de la communication et de l'information a renforcé l'exécution du programme grâce à une coopération efficace avec les commissions nationales, les organismes régionaux, les donateurs, les organisations professionnelles, les ONG et le système des Nations Unies dans son ensemble, afin d'optimiser les effets de la promotion de l'accès à l'information et à la connaissance et de leur libre circulation, conformément aux conclusions du SMSI. La stratégie sur laquelle repose le programme CI demeure l'autonomisation des citoyens par le biais de l'information et de la communication, l'accent étant mis sur les personnes marginalisées ou en situation de vulnérabilité. Des efforts ont également été faits pour harmoniser le financement extrabudgétaire avec les activités du Programme ordinaire afin d'en accroître l'efficacité et l'impact.

56. Au début de l'exercice biennal, l'UNESCO a activement contribué à faire mondialement comprendre que la liberté d'expression est un élément essentiel du développement, de la démocratie et du dialogue (notamment dans des domaines tels que la liberté de l'information et la liberté de la presse). Un nombre sans précédent d'événements ont été organisés à travers le monde pour la Journée mondiale de la liberté de la presse 2010. Cette manifestation, de même que la remise du Prix mondial pour la liberté de la presse, reste un excellent moyen pour sensibiliser la planète à la liberté d'expression en tant que droit humain fondamental et pour plaider en faveur de l'application et du respect des normes juridiques, éthiques et professionnelles mondiales ayant une incidence à tous les niveaux de la société.

57. L'action visant à promouvoir les médias libres, indépendants et pluralistes a connu un début prometteur au cours de cet exercice biennal, puisque le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) a lancé 83 projets de développement des médias conformes aux Indicateurs de développement des médias. Les progrès accomplis pour adapter les programmes d'enseignement de référence de l'UNESCO et les efforts constants de l'Organisation pour encourager un journalisme au service du public ont été salués lors du 2^e Congrès mondial sur l'enseignement du journalisme organisé à Grahamstown, Afrique du Sud, du 5 au 7 juillet, auquel ont participé plus de 400 enseignants en journalisme venus de 65 pays.

58. En tant que responsable de l'application de la Déclaration de principes et du Plan d'action et qu'institution chargée de coordonner et faciliter six des grandes orientations définies par le SMSI, l'Organisation a continué de jouer un rôle de premier plan dans l'édification d'une société de l'information inclusive. Une approche intersectorielle renforcée a eu pour effets d'accroître l'impact et la visibilité des engagements de l'Organisation au titre du SMSI, et d'augmenter notablement la participation aux mécanismes mis en place pour donner suite à ce dernier.

59. L'accent mis sur le rôle des TIC dans l'acquisition et le partage de la connaissance et, en particulier, dans l'accès au savoir scientifique, a abouti à l'élaboration de la Stratégie Open Suite pour intégrer l'ensemble de ses activités en insistant sur trois de ses composantes essentielles : les ressources éducatives libres (REL), l'accès ouvert à l'information scientifique et les outils TIC libres et à code source ouvert pour l'éducation, la gestion de l'information et les politiques d'accès ouvert (FOSS). L'UNESCO a par ailleurs établi un partenariat avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour l'institution d'une Commission sur le haut débit pour le développement numérique, laquelle sera chargée d'élaborer des stratégies destinées à accélérer la mise en place de systèmes de transmission haut débit dans le monde entier et d'étudier des applications susceptibles de permettre au haut débit d'améliorer l'accès à une large gamme de services sociaux.

60. L'action en faveur de l'aide aux médias dans les zones de conflit et de post-conflit a été mise en œuvre selon la stratégie globale que l'UNESCO a établie au cours des sept dernières années. Celle-ci ne se concentre pas uniquement sur les médias, mais aussi sur la consolidation ou la restructuration de bibliothèques et d'archives, ainsi que sur les services d'enseignement en ligne

dans ce cadre. Un système souple de coopération avec les principales organisations des Nations Unies dans ce domaine, et avec des organisations internationales, régionales et locales œuvrant pour le développement des médias et la liberté de la presse, a permis à l'UNESCO d'agir dans de nombreux pays malgré des ressources limitées. L'application croissante du modèle triangulaire Sud-Sud-Nord pour le renforcement des capacités constitue à cet égard un fait nouveau positif, comme on a pu le voir très récemment dans le cas des activités post-catastrophe menées en Haïti.

61. La prise en compte des priorités et des besoins de l'Afrique a mobilisé une grande partie des ressources du Secteur, l'objectif étant de soutenir les priorités de l'Union africaine et du NEPAD, en particulier dans les domaines de l'utilisation des TIC dans l'éducation et la science, de l'enseignement du journalisme, de l'information au service du développement durable, de la liberté d'expression et du droit à l'information.

62. Dans le cadre du Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité entre les sexes, le Secteur a intégré la notion de sexospécificité dans les programmes et pratiques afin de garantir la participation active des femmes au programme et de souligner le rôle essentiel qu'elles jouent dans la réalisation du développement durable. Les approches tenant compte des besoins des deux sexes impliquaient de porter une attention particulière aux politiques et au renforcement des capacités en matière de TIC, de manière à corriger les inégalités entre les sexes et la représentation stéréotypée de la femme dans les médias, et à mettre en avant les droits des femmes en matière d'information.

Axe d'action 1 : Promouvoir la liberté d'expression et l'accès à l'information

63. La liberté d'expression et la liberté de la presse ont bénéficié du soutien d'activités menées au niveau régional en coopération avec des commissions nationales, des donateurs, des organisations professionnelles et des ONG s'occupant des médias. Les États membres ont manifesté un intérêt particulier pour l'aide aux politiques et dispositifs réglementaires nationaux propices au développement de médias libres, indépendants et pluralistes, preuve de l'impact du programme aux niveaux régional et national. L'aide d'urgence en faveur d'Haïti après le tremblement de terre de janvier 2010 a contribué à la reconnaissance internationale du rôle de l'UNESCO pour assurer la diffusion de l'information humanitaire par le biais des médias locaux et communautaires.

Résultat escompté 1 : Dans les domaines du respect de la liberté d'expression et de l'application des normes juridiques, sécuritaires, éthiques et professionnelles connexes internationalement reconnues, les réalisations suivantes sont à noter :

- La coopération avec l'Université du Queensland pour la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2010 (Brisbane, 3 mai), dont le thème était : Liberté de l'information et droit de savoir. Une conférence s'est tenue pendant deux jours, et le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano 2010 a été décerné à la journaliste chilienne Monica González Mújica. La « *Déclaration de Brisbane sur la liberté de l'information* » a été adoptée par l'ensemble des participants.
- Un nombre sans précédent de célébrations locales de la Journée mondiale de la liberté de la presse ont été organisées par plus de 30 bureaux hors Siège, en collaboration avec les commissions nationales et d'autres agences des Nations Unies.
- Des progrès ont été réalisés en matière d'obligation redditionnelle et de normes professionnelles dans le domaine du journalisme, en particulier en Europe, en Afrique et en Asie, et les professionnels et organisations des médias ont davantage pris conscience de la question de l'autorégulation. L'accent a été principalement placé sur les pays d'Europe du Sud-Est, et les mesures prises pour accélérer l'harmonisation des normes

internationales ont bénéficié du soutien financier combiné du Programme ordinaire et de la Commission européenne.

- Une conférence intitulée « Normes professionnelles et autorégulation dans les médias et état des lieux des politiques dans le secteur des médias en Europe du Sud-Est » s'est tenue en Turquie (22-23 février 2010). Ce projet a permis d'établir un partenariat solide avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE, Vienne) et l'Alliance des conseils de presse indépendants d'Europe (AIPCE).
- La création d'un dépôt d'archives Internet facilitant le partage de l'information sur l'obligation redditionnelle des médias, les normes professionnelles et l'autorégulation dans le contexte européen, l'échange des enseignements tirés, et les bonnes pratiques fondées sur l'expérience des différents pays : www.unesco.org/webworld/en/media-accountability-europe.
- La collaboration renforcée avec le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme pour la liberté d'opinion et d'expression afin d'améliorer la visibilité et le débat au sein des Nations Unies, et de souligner l'importance de la liberté d'expression pour l'agenda international du développement.

Résultat escompté 2 : Dans le domaine de la création d'un environnement favorable à la liberté d'expression et à l'indépendance des médias, y compris pendant des conflits ou après des crises ou des catastrophes, les réalisations suivantes sont à noter :

- Des efforts constants ont été accomplis pour renforcer la sécurité des professionnels des médias, ce qui fait partie intégrante des activités du groupe de travail sur la protection dans l'ensemble du programme humanitaire des Nations Unies.
- La contribution à l'établissement de normes sur la liberté de l'information et au bon fonctionnement des lois sur la liberté de l'information conformément à ces normes, grâce à la traduction dans diverses langues et à la diffusion des publications suivantes : *La liberté de l'information : Étude juridique comparative* (Mendel T., 2008, 2^e édition), disponible en anglais, chinois, espagnol, français, népalais, portugais et russe, et *The right of information in Latin America: A comparative Legal Survey* (Mendel T., 2009), disponible en anglais, espagnol et portugais.
- Un soutien a été apporté à une enquête mondiale sur les cadres réglementaires en vigueur applicables à l'Internet, en vue de faire aux États membres des recommandations politiques judicieuses concernant la liberté d'expression dans le cyberspace. Achèvement en mars 2010, ces recherches seront présentées en septembre, lors du 5^e Forum sur la gouvernance de l'Internet.
- Le renforcement des capacités pour plus de 20 instances de régulation des organismes de radiotélévision de sept pays en transition ou en situation de post-conflit.
- La mise en œuvre de la stratégie UNESCO d'assistance aux médias dans les zones en situation de conflit ou de post-conflit, et en particulier en Afrique, en Asie, et dans les États arabes. L'Organisation a également contribué aux Bilans commun de pays et aux Stratégies de réduction de la pauvreté dans ce domaine.
- Une stratégie a été élaborée pour souligner le rôle que peuvent jouer les médias locaux dans la prévention des catastrophes et dans les situations suivant immédiatement une catastrophe, en insistant sur le renforcement des capacités des médias locaux et communautaires à fournir des informations susceptibles de sauver des vies.

- Aide en faveur d'Haïti :
 - l'accès des citoyens à l'information a été facilité par l'installation de radios communautaires, de centres multimédia communautaires (CMC) et de télécentres mobiles dans les camps improvisés pour les victimes du séisme ;
 - une aide à la reconstruction dans un environnement médiatique ouvert a été fournie aux organisations de médias indépendantes, en particulier à l'*Association des journalistes haïtiens* ;
 - le développement d'un secteur médiatique indépendant et pluraliste, avec la création d'une radiotélévision de service public ;
 - une meilleure sensibilisation du public, en tant qu'utilisateur de l'information et des médias, quant à sa capacité à formuler des jugements critiques sur les contenus médiatiques.
- L'adaptation de la formation dans l'enseignement supérieur afin de créer un environnement propice à la professionnalisation de la jeunesse et à la réorientation des professionnels des médias.

Résultat escompté 3 : S'agissant de promouvoir l'indépendance rédactionnelle et la qualité de la programmation dans la radiodiffusion de service public, les médias privés et communautaires et les nouveaux médias numériques, on citera à titre d'exemple :

- Participation aux réunions de suivi et de planification du SMSI, à Genève, et à la réunion annuelle du Forum sur la gouvernance de l'Internet prévue à Vilnius en septembre, y compris les travaux préparatoires de deux ateliers.
- Contribution à un bilan actualisé de la liberté d'expression et de la liberté d'information sur l'Internet : communications présentées à des conférences internationales aux Pays-Bas et en Suède.
- Renforcement de l'indépendance rédactionnelle de la radio/télévision de service public en Asie, Afrique, Amérique latine et Caraïbes.

Défis et enseignements tirés – Axe d'action 1

- Les gouvernements montrent peu d'empressement à renforcer les moyens de la radiotélédiffusion de service public, surtout sur le plan financier.
- L'aide à la rédaction et à l'application de lois relatives au droit à l'information suscite de plus en plus d'intérêt.
- C'est une gageure de trouver des locaux et de les sécuriser quand il s'agit de donner à des journalistes une formation en matière de sécurité dans des pays en situation de conflit ou post-conflit.

Axe d'action 2 : Renforcer les médias libres, indépendants et pluralistes et la communication au service du développement durable

64. Les activités visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias ont été consolidées, ayant atteint un régime de croisière dans le prolongement des initiatives de l'exercice biennal précédent, et compte dûment tenu des défis qui subsistent et des enseignements de l'expérience. De nouveaux partenariats ont été conclus pour une communication efficace au

service du développement durable, l'initiation aux médias et aux techniques de l'information mais aussi pour la communication scientifique.

Résultat escompté 4 : S'agissant du soutien apporté au développement de médias libres, indépendants et pluralistes, sur la base des indicateurs de développement des médias du PIDC, on mentionnera par exemple :

- Le soutien apporté au PIDC a augmenté de plus de 30 % en 2010 par rapport à l'année précédente, y compris 33 nouveaux projets en Afrique. Au total, 83 projets de développement des médias ont été lancés, dans 61 pays, ce qui représente en tout 2,1 millions de dollars des États-Unis (imputés sur le compte spécial du PIDC).
- À sa session de mars 2010, le Conseil intergouvernemental du PIDC a adopté une décision fondamentale relative à la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Quinze États membres ont fait rapport au Conseil du PIDC sur les suites judiciaires des assassinats de journalistes perpétrés en 2008-2009 et ont pris l'engagement d'en punir les auteurs.
- Les indicateurs de développement des médias ont servi à une évaluation exhaustive du paysage médiatique national en Croatie, aux Maldives et au Mozambique, ce qui a permis de cerner les lacunes du développement en ce domaine et de formuler des recommandations inspirées des faits observés. On a entrepris une évaluation utilisant ces mêmes indicateurs de développement des médias au Bhoutan, en Équateur, en Mauritanie et au Népal. Des enquêtes pilotes pour la compilation de statistiques fondées sur ces indicateurs ont été menées à bien dans cinq pays, en collaboration avec l'ISU, l'objectif étant de publier à partir de 2011 un rapport annuel de statistiques des médias couvrant tous les pays.
- Cinquante bonnes pratiques de radios communautaires ont été définies, avec le concours de l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC), pour être vulgarisées.
- L'action en faveur du développement d'une politique des radios communautaires au Bangladesh a abouti à l'octroi d'une licence à 12 nouvelles stations de radio communautaire.
- La Déclaration de Paris adoptée en 2009 par la Conférence internationale de l'UNESCO sur le thème « la radiotélévision et le changement climatique » a eu des prolongements fructueux au Forum mondial des médias organisé en collaboration avec Deutsche Welle en juin 2010 sur le thème du changement climatique, afin que les médias en parlent davantage ; dans le même registre, le Prix UNESCO-CBA, créé en collaboration avec l'Association de radiodiffusion du Commonwealth a été décerné ; il récompense un reportage ou une émission scientifiques.
- Des outils de formation ont été diffusés en plusieurs langues ; destinés à des réseaux de journalistes, ils abordent des questions de développement durable. Il s'agit notamment du kit de formation « Media as partners for Education and sustainable development » et du manuel « Getting the story and telling it right: HIV and TV ». Des ateliers régionaux de renforcement des capacités, s'inspirant de ces publications ont été organisés à Beyrouth, Beijing et Almaty.
- Une évaluation des lacunes au titre du PNUAD a été faite dans six pays d'Afrique subsaharienne, en vue des discussions interorganisations sur l'intégration de la communication au service du développement dans les programmes par pays des Nations Unies.

Résultat escompté 5 : Accroissement des capacités des institutions de formation aux médias et d'enseignement du journalisme afin d'atteindre les critères d'excellence établis en matière de formation, y compris la recherche de l'égalité entre les sexes. Par exemple :

- Cartographie des écoles de journalisme en Amérique latine et en Asie du Sud afin d'identifier des centres potentiels d'excellence, dans la foulée du projet mené à bien en Afrique.
- Livraison d'éléments d'équipement et de bibliothèques d'ouvrages de référence pour soutenir neuf écoles africaines de journalisme qui s'efforcent de répondre aux critères de l'excellence institutionnelle.
- Participation au 2^e Congrès mondial de l'enseignement du journalisme, à Grahamstown (Afrique du Sud), du 5 au 7 juillet, qui a réuni 21 écoles africaines de journalisme et a insisté sur la nécessité grandissante d'un enseignement du journalisme citoyen.

Résultat escompté 6 : Développement de l'initiation aux médias et à l'information en vue d'une prise de décision avisée. Par exemple :

- Renforcement de la collaboration avec les principales parties prenantes dans le domaine de l'apprentissage des médias et de l'alphabétisation informationnelle. Les appréciations recueillies pendant trois ateliers organisés en Afrique, en Asie et en Amérique latine/Caraïbes ont servi à définir des méthodes pour la mise au point d'un programme type d'apprentissage des médias et d'alphabétisation informationnelle destiné à la formation des maîtres. En collaboration avec l'Association de radiodiffusion du Commonwealth, on a publié et diffusé, à l'intention des diffuseurs, un ensemble de principes directeurs concernant les contenus générés par les utilisateurs, l'apprentissage des médias et l'alphabétisation informationnelle.

Défis et enseignements tirés – Axe d'action 2

- D'après l'évaluation des lacunes en matière de communication au service du développement effectuée dans six pays, la communication n'a pas la place qu'elle mérite dans les méthodes de planification du développement, y compris dans le cadre des BCP/PNUAD, mais à l'échelon national, c'est l'absence de participation de la société civile dans la programmation des Nations Unies par pays qui constitue un obstacle majeur à la constitution de partenariats pluriels intégrés dans les programmes « Unis dans l'action ».
- Les pays développés, tout comme les pays en développement, attachent de plus en plus d'importance à l'apprentissage des médias et à l'alphabétisation informationnelle.
- Les critères de développement des médias adoptés par le PIDC se sont avérés utiles pour créer des synergies entre les efforts du secteur public et du secteur privé visant à améliorer les stratégies de développement des médias au niveau national.

Axe d'action 3 : Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et le développement des infrastructures

65. Au cours des six premiers mois du présent exercice biennal, l'activité a été axée en grande partie sur le soutien au développement des infrastructures (notamment les bibliothèques, les archives et l'expansion de Programme « Mémoire du monde ») et à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, pour l'acquisition ou le partage des connaissances, et particulièrement pour l'accès aux connaissances scientifiques.

Résultat escompté 7 : Soutien aux États membres pour la mise au point, l'adoption et la mise en œuvre de cadres intégrateurs pour l'accès universel à l'information et la diffusion de celle-ci en se fondant sur le Plan stratégique pour le Programme Information pour tous (PIPT). Par exemple :

- Les futures orientations stratégiques et modalités de fonctionnement du PIPT ont été définies par les membres du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (PIPT) à sa 6^e session (mars 2010).
- De nouvelles indications concrètes pour la constitution et le fonctionnement des comités nationaux du PIPT ont été établies par le Bureau du PIPT, de même qu'a été adoptée une nouvelle procédure de sélection des réalisations qui reflètent le mieux les priorités du PIPT et contribuent à la réalisation des objectifs de celui-ci.
- L'augmentation de 40 % du nombre des participants au Forum du SMSI 2010 (en mai) grâce à une préparation plus ouverte qui a commencé par des discussions en ligne sur la communauté UNESCO-SMSI cinq mois avant le Forum, grâce aussi à la publicité et au bruit fait autour du nouveau cadre de cette manifestation, à une collaboration plus étroite avec l'UIT et à la célébration du 5^e anniversaire du SMSI.
- La Commission sur le haut débit pour le développement numérique a été créée à l'occasion du Forum du SMSI 2010, appelant les responsables gouvernementaux, le secteur privé et la société civile à collaborer avec l'UIT et l'UNESCO en vue d'un développement et d'une répartition des ressources qui accélèrent le déploiement du haut débit dans le monde entier et à étudier les applications qui permettent de mettre à profit les avantages des réseaux à grande vitesse pour améliorer l'accès à une large gamme de services sociaux.
- L'évaluation SMSI à mi-parcours « Vers des sociétés du savoir inclusives : examen de l'action de l'UNESCO visant à mettre en œuvre les résultats du SMSI » (en français et en anglais) a été présentée au Forum du SMSI 2010.
- Une réunion d'un groupe d'experts a examiné la notion UNESCO de « sociétés du savoir » à la lumière des dernières évolutions sociales et technologiques et en termes de valeur opératoire.
- Présentation de notes et d'outils d'orientation destinés aux équipes de pays des Nations Unies pour l'intégration à l'échelon national des personnes ayant des besoins particuliers.
- Nouveaux partenariats avec des organismes publics/privés sur le handicap et les problèmes d'accès à l'information ou au savoir concernant les TIC.

Résultat escompté 8 : S'agissant du renforcement de la préservation du patrimoine documentaire dans les États membres, on citera par exemple :

- Une augmentation sensible du nombre de pays soumettant (certains pour la première fois) des propositions d'inscription sur le registre de la Mémoire du monde.
- Un élargissement du Comité régional du Programme Mémoire du monde pour l'Asie et le Pacifique.

Résultat escompté 9 : S'agissant des infrastructures pour le développement durable et la bonne gouvernance dans les États membres :

- Numérisation de contenus dans différentes langues d'œuvres du domaine public, notamment de la littérature arabe classique. Sensibilisation des spécialistes, en particulier

ceux d'Afrique et d'Asie, aux principes énoncés dans la Charte sur la conservation du patrimoine numérique élaborée par l'UNESCO.

- Formation des bibliothécaires et des professionnels de l'information en vue de faciliter leur adaptation à l'évolution de leur métier au XXI^e siècle.
- Assistance financière d'urgence fournie après le séisme aux Archives nationales haïtiennes, à la Bibliothèque nationale, et à la Bibliothèque Hénoch Trouillot afin de les aider à sauver et préserver leur patrimoine documentaire.

Résultat escompté 10 : S'agissant d'apporter un « soutien aux États membres pour l'élaboration de stratégies d'utilisation des TIC dans l'acquisition et le partage des connaissances et, en particulier, pour l'accès au savoir scientifique » :

- Adoption d'une cartographie exhaustive des projets, recensant les initiatives actuelles en matière d'accès libre et les parties prenantes aux niveaux régional et mondial, l'objectif étant de définir le rôle qui revient à l'UNESCO dans la promotion de l'accès libre.
- Renforcement du Cadre de compétences en TIC pour les enseignants.
- Recours aux indicateurs élaborés par l'Institut de statistique de l'UNESCO pour mesurer l'impact de l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques ;
- Accord conclu avec des universités de Namibie et d'Afrique du Sud pour le pilotage de la Stratégie relative aux ressources éducatives libres (REL).
- Validation de la Stratégie relative aux REL par une réunion du groupe d'experts.
- Création d'un cadre de partenariat avec l'Open Educational Quality Initiative (OPAL) en vue de définir les méthodes d'une exploitation fructueuse des REL pour la qualité et l'innovation dans l'éducation.
- Restructuration de la plate-forme de formation libre de l'UNESCO (OTP), et de son portail de logiciels libres et gratuits (FOSS).
- Recentrage de l'action en faveur du projet de plates-formes multilingues pour l'enseignement supérieur en Méditerranée (eOMed) et du réemploi des ordinateurs.

Défis et enseignements tirés – Axe d'action 3

- La collaboration avec les comités nationaux du PIPT dans différents domaines du Plan stratégique du PIPT a besoin d'être renforcée. Il faut poursuivre les efforts de conception et d'exécution de projets extrabudgétaires de façon à aboutir à des réalisations et des résultats concrets dans le cadre de ce programme intergouvernemental.
- Il est encore difficile de faire comprendre aux propriétaires et aux décideurs que le patrimoine documentaire est une richesse collective et que le rendre accessible ne supprime pas les droits de propriété. À tous les niveaux, les financements ne sont pas à la hauteur des besoins. La valeur du patrimoine documentaire, son importance pour le développement national et sa fragilité doivent continuellement être rappelées, surtout quand il s'agit d'entités extérieures, comme les médias et les académies ou les universités, dont les ressources font quand même partie du patrimoine national.
- Durant la période considérée, les efforts ont été consacrés en priorité au soutien des infrastructures en Haïti et de ce fait, plusieurs activités prévues dans les plans de travail

ont été annulées ou ont subi des coupes claires. Cependant, l'UNESCO a été en mesure de contribuer très positivement à atténuer les effets de cette catastrophe.

- Il y a un besoin croissant de bibliothèques scolaires, en particulier dans les zones rurales en Afrique. On envisage la numérisation comme moyen d'élargir l'accès aux fonds des bibliothèques mais l'expérience a montré qu'il faut absolument étudier tous les aspects d'une question avant de mettre en œuvre un projet.
- Un gros travail de recherche et d'inventaire a été fait pour éviter tout double emploi, l'objectif étant pour l'UNESCO la constitution d'un ensemble unique de fonctions REL.
- Les États membres ne sont pas encore très conscients des avantages d'une utilisation ou d'un investissement dans les logiciels libres et gratuits. On pourrait envisager un examen général des politiques des États membres à cet égard.
- Un des principaux problèmes en matière de logiciels libres et gratuits est l'évolution rapide que connaît la conception des logiciels.

Priorité globale Afrique

Résultat escompté : Promotion active, par les États membres, de divers médias publics, privés et communautaires favorisant un développement démocratique

- Quinze nouveaux projets de médias communautaires dans 11 pays africains.

Résultat escompté : Formulation ou révision de lois et de cadres réglementaires garantissant la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté d'information conformément aux normes reconnues internationalement, en particulier dans les pays en situation de post-crise et de post-catastrophe

- Définition de principes généraux en matière de réglementation, qui orienteront le travail de la Commission des médias du Zimbabwe, de création récente – et ce, en étroite collaboration avec le Gouvernement zimbabwéen, l'équipe de pays des Nations Unies et les principaux donateurs signataires d'accords bilatéraux.
- Aide à la conception de plans de développement des médias en Sierra Leone et au Libéria qui sortent de conflits armés, en collaboration avec les pouvoirs publics, les groupes de médias locaux, les organismes des Nations Unies et les principaux organismes donateurs.
- Collaboration avec l'UA et l'UE dans le cadre d'activités conjointes pour le Sommet UE-UA 2010 axées sur la région des Grands Lacs où un programme global de réconciliation et de développement des médias a été mis en place avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Résultat escompté : Accès des populations marginalisées à l'information, en particulier les habitants des zones rurales et les minorités linguistiques

Résultat escompté : Possibilités de formation de qualité offertes aux professionnels des médias par les écoles de journalisme et les établissements de formation aux médias

Résultat escompté : Renforcement des capacités des professionnels africains des médias et de l'information

- Soutien au renforcement du réseau de producteurs de radio en Afrique, *Farm Radio International*, pour l'acquisition des compétences nécessaires au développement de contenus répondant aux besoins locaux.
- Atelier régional sur les nouveaux médias, destiné à 21 écoles de journalisme et organisé du 4 au 8 juillet. Don de matériel de formation et de fonds d'ouvrages de référence à huit écoles de journalisme africaines.
- Lancement d'une initiative conjointe avec l'Union africaine visant à instituer l'enseignement d'un journalisme citoyen, par le biais de centres d'excellence potentiels, en tant qu'élément clé de la collaboration tripartite entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'UNESCO.
- Soutien logistique qui a permis à une trentaine de pays africains de se rendre au 2^e Congrès mondial de l'enseignement du journalisme, tenu à Grahamstown (Afrique du Sud), et d'y présenter des travaux de recherche sur l'enseignement du journalisme dans une perspective africaine.
- Accès libre à la plate-forme d'information scientifique, conçue pour aider l'Afrique à disposer, malgré les obstacles, des informations scientifiques vitales.
- Soutien apporté à un concours régional du meilleur scénario de radio, ouvert à tous les producteurs de radio en Afrique, hommes ou femmes, et visant à encourager les émissions sur les pratiques innovantes dans l'élevage et les cultures vivrières.

Résultat escompté : Amélioration de la qualité et de l'impact des processus d'enseignement et d'apprentissage grâce à l'utilisation des TIC, en particulier dans le domaine de la formation des enseignants

- Développement d'une plate-forme REL en partenariat avec des universités de Namibie et d'Afrique du Sud dans le cadre du Projet de centres africains d'excellence pour l'enseignement du journalisme.
- Établissement de partenariats avec la Fondation pour le logiciel libre afin que les outils informatiques d'accès libre soient davantage connus et utilisés dans l'enseignement en Afrique.

Résultat escompté : Reconnaissance de l'importance du patrimoine documentaire africain dans la construction d'une identité nationale

Défis et enseignements tirés – Priorité globale Afrique

- Les TIC ont déjà aidé des pays africains à franchir de nombreux obstacles au développement dans toutes sortes de domaines – éducation, soins de santé, environnement – quand il y a localement une infrastructure insuffisante et un accès limité.

Priorité globale Égalité entre les sexes

Résultat escompté : Promotion du souci de l'égalité entre les sexes dans le contenu des médias au moyen d'une formation aux médias appuyée par l'UNESCO

- Mise en œuvre de la Plate-forme REL qui propose des programmes de formation journalistique sur le thème égalité entre les sexes et médias, permettant aux écoles de journalisme de les adapter comme elles l'entendent et de le montrer sur la plate-forme.
- Trente enseignants, venus de 20 écoles de journalisme ont été formés à intégrer la problématique des nouveaux médias et de l'égalité des sexes dans les versions adaptées des programmes types d'enseignement du journalisme de l'UNESCO.

Résultat escompté : Organisation de programmes de formation soutenus par l'UNESCO, notamment de formation à la sécurité pour les journalistes, ouverts aux femmes dans des conditions d'égalité

- Tables rondes et conférences organisées en Europe du Sud-Est sur la responsabilité des médias et la déontologie des journalistes. Les femmes ont été encouragées à participer et à faire des exposés.
- Des femmes journalistes en Palestine et en Iraq ont reçu une formation spéciale et un équipement de sécurité.

Résultat escompté : Soutien aux États membres pour la création d'un environnement favorable à des médias libres et indépendants ainsi que pour le renforcement de la capacité des médias d'éviter les stéréotypes féminins

- Collaboration avec la Fédération internationale des journalistes afin de formuler et diffuser des directives sur l'égalité entre les sexes dans les organisations de médias et sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Un soutien a été apporté à la Fondation internationale des femmes dans les médias, aux fins de la production du Global Report on the *Status of Women in the News Media*, qui couvre 66 pays.

Résultat escompté : Soutien aux États membres pour l'application d'indicateurs de développement des médias tenant compte de la problématique hommes-femmes

- Lancement de l'initiative annuelle « Les femmes font l'info », sur le thème « Vers des indicateurs sexospécifiques pour les médias : bonnes pratiques pour une perspective sexospécifique dans les médias et les contenus » à l'occasion de la Journée internationale de la femme (8 mars).

Résultat escompté : Formulation et mise en œuvre d'une réglementation et de politiques nationales de l'information de façon à favoriser l'intégration des femmes ; défense et illustration du droit à l'information par les femmes et les organisations féministes

- Lancement officiel du recueil « *Freedom of Information (FOI) and Women's Rights in Africa* » avec une table ronde (Paris, mars 2010) pour mieux faire connaître la question, dans le cadre des manifestations organisées par l'UNESCO à l'occasion de la Journée internationale de la femme.
- Publication de trois éditions du Recueil en anglais et une en français (1 000 exemplaires par édition).

- Actions de sensibilisation en Afrique : au niveau régional, lancement du recueil pendant le Sommet de l'Union africaine en janvier 2010 ; diffusion auprès d'organisations féministes, de maisons de production, d'organismes de défense des droits de l'homme participant à des campagnes pour la liberté de l'information (FOI) et de centres de recherche.
- Planification d'actions de suivi basées sur les résultats de travaux de recherche ; on s'efforce actuellement de collecter des fonds pour le financer.

Résultat escompté : Prise en compte des besoins spécifiques aux femmes dans les activités d'apprentissage tout au long de la vie, notamment pour leur permettre de se doter de moyens de subsistance durables grâce à l'utilisation des TIC

- Recherches préliminaires sur le thème « Les femmes et les logiciels libres et gratuits » en collaboration avec BSP afin de contribuer à la formulation d'une proposition concrète pour corriger la présence encore trop rare et la faible participation des femmes dans l'univers des logiciels libres et gratuits.

Résultat escompté : Élargissement de la participation des femmes au règlement des conflits, à la consolidation de la paix et à la reconstruction grâce à un meilleur accès à l'information

- Femmes et filles ont participé à un certain nombre d'initiatives de réconciliation et de dialogue dans des pays en situation de post-conflit, notamment l'Afghanistan, l'Iraq et la Palestine.

Défis et enseignements tirés – Promouvoir l'égalité entre les sexes

- Les organisations féminines participent peu aux actions collectives en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre effective de lois relatives à la liberté de l'information, et même quand cette législation existe elles s'y réfèrent rarement et ne se mobilisent guère pour faire valoir le droit des femmes et des filles à l'information.
- Dans le monde entier, les TIC se sont avérées être très efficaces pour surmonter les obstacles à l'information, aux possibilités de développement économique et à l'égalité entre les sexes. Mais le fait que les femmes n'aient qu'un accès limité aux TIC et qu'elles les maîtrisent mal posent de sérieux problèmes qu'il faudra résoudre par des mesures ciblées et une formation en ce domaine.

Plate-forme intersectorielle « Promotion de l'apprentissage à l'aide des TIC »

66. La plate-forme est dynamisée par le partenariat très actif entre Secteur de la communication et de l'information (CI) et Secteur de l'éducation (ED) qui élaborent ensemble un plan de travail concernant les projets menés en commun. Le Programme « Les TIC dans l'éducation » a été recentré sur les Standards UNESCO de compétences TIC des enseignants, la mesure de l'impact des TIC dans l'éducation (en collaboration avec l'Institut de statistique de l'UNESCO), et le projet des « téléphones portables pour l'éducation ». Le portail de l'UNESCO donne accès à une page sur les TIC dans l'éducation, conçue pour offrir aux États membres une vue synoptique complète des activités connexes dans l'ensemble de l'UNESCO et des instituts de catégorie 1. Les correspondants UNESCO du projet Open Educational Quality Initiative (OPAL) travaillent au sein de leur secteur (CI ou ED) à définir une méthodologie de mise en œuvre réussie des REL pour un enseignement de qualité et novateur.

Résultat escompté : Renforcement des capacités des ministères ainsi que de la qualité des établissements de formation des enseignants en vue d'offrir aux enseignants une formation reposant sur les TIC, notamment grâce à l'introduction de normes de compétences en matière de TIC

- Développement d'une plate-forme REL en partenariat avec des universités de Namibie et d'Afrique du Sud dans le cadre du projet « Centres d'excellence pour l'enseignement du journalisme » en Afrique.

Résultat escompté : Élargissement de l'accès à l'éducation et à l'apprentissage dans les États membres grâce à des outils basés sur les TIC

- Développement d'une plate-forme d'information scientifique en accès libre qui facilitera l'accès des habitants des pays en développement à des bulletins et informations scientifiques gratuits.

Résultat escompté : Constitution de « communautés de pratique » pour l'éducation et la formation qui créeront du savoir et donneront accès à des ressources éducatives ouvertes et diverses à tous les niveaux, y compris l'accès ouvert à l'information scientifique

- Partenariats conclus avec la Fondation pour le logiciel libre afin que les outils informatiques d'accès libre soient davantage connus et utilisés dans l'enseignement en Afrique.
- Établissement d'un cadre de partenariat avec la Division pour la promotion de l'éducation de base, du Secteur de l'éducation, pour travailler sur un projet d'alphabétisation REL dans des pays à majorité musulmane.

Résultat escompté : Mise en place de bibliothèques numériques de ressources éducatives ouvertes (telles que des didacticiels libres et autres outils d'apprentissage numériques) pour un apprentissage tout au long de la vie de qualité

- Étude sur les REL commanditée par le biais de l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (Moscou).
- Financement reçu du Gouvernement des États-Unis, pour un programme visant à développer les REL.

Résultat escompté : Renforcement du rôle des TIC à l'appui des six objectifs de l'Éducation pour tous

Défis et enseignements tirés – Plate-forme intersectorielle « Promotion de l'apprentissage à l'aide des TIC »

Rien de particulier à signaler à propos de cette plate-forme intersectorielle.

INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU)

67. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) continue d'intensifier ses efforts pour améliorer la qualité des données aux niveaux national et international. Cela passe par diverses initiatives telles que l'élaboration de « plans de données » en étroite consultation avec des statisticiens nationaux pour faciliter la communication internationale des données, l'utilisation en interne du cadre de contrôle de la qualité des données de l'Institut, ainsi que la révision et l'amélioration régulières des instruments d'enquête et des cadres d'indicateurs.

68. L'ISU, principale source de données relatives à l'éducation pour les rapports internationaux, a fourni en temps utile des tableaux et analyses statistiques pour le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, le Rapport des Nations Unies sur les OMD, le Rapport du PNUD sur le développement humain et le Rapport de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde.

69. L'Institut a lancé une consultation mondiale sur les changements proposés à la Classification internationale type de l'éducation (CITE, 1997). La Classification a été modifiée sur la base des contributions de spécialistes internationaux de l'éducation du monde entier afin de tenir compte de l'évolution des systèmes éducatifs depuis cette date. La révision proposée de la CITE a été adressée aux bureaux de statistique nationaux, aux ministères de l'éducation et aux responsables de l'élaboration des politiques d'éducation des États membres. Elle sera également distribuée aux institutions œuvrant dans le domaine des classifications statistiques. Le groupe consultatif technique pour la CITE examinera et intégrera ces contributions dans la recommandation finale relative à la classification révisée, qui sera soumise à la Conférence générale de l'UNESCO à sa 36^e session.

70. L'Institut prépare actuellement l'évaluation principale du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) en Mongolie et dans les territoires palestiniens occupés à l'issue d'essais pilotes menés dans cinq pays. Des essais sur le terrain ont également lieu dans un deuxième groupe de pays.

71. Une série d'ateliers de formation nationaux et régionaux destinés aux statisticiens et responsables de la planification des politiques ont été organisés afin de faciliter la mise en œuvre du Cadre des statistiques culturelles de l'UNESCO 2009. De plus, l'Institut évalue la faisabilité d'une nouvelle collecte de données culturelles dans un des domaines suivants : les livres, les festivals, l'artisanat et/ou l'emploi culturel.

72. La nouvelle enquête sur les TIC dans l'éducation sera lancée en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2010. Cette expérience facilitera l'extension de la collecte de données à d'autres régions en 2011 et au-delà.

73. L'ISU a achevé la mise au point d'une méthode d'évaluation du secteur recherche-développement (R-D) des pays en développement, qui sera publiée en annexe au *Manuel de Frascati* de l'OCDE. En outre, l'Institut élabore une nouvelle méthode de collecte de données sur l'innovation. Cette nouvelle méthode visera à illustrer les contextes et priorités des pays en développement.

Évaluation des progrès accomplis par axes d'action

Axe d'action 1 : Rôle de dépositaire de données transnationales

Résultat escompté 1 : L'ISU a apporté une assistance technique à un certain nombre de pays prioritaires dans les régions Afrique, États arabes, Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes, dans le but d'améliorer la qualité et la couverture des moyennes régionales pour les indicateurs clés. L'Institut continue de perfectionner ses outils de traitement de données et d'échange d'informations et de mettre en œuvre son système de contrôle de la qualité. En outre, des efforts sont déployés pour rendre les données de l'Institut plus visibles et accessibles aux utilisateurs extérieurs, grâce à l'intégration du centre de données dans un site Web remanié.

Résultat escompté 2 : Les données ont été traitées et les résultats ont été communiqués aux pays à temps pour les enquêtes sur l'éducation 2009 et 2010. Trois courriers et un rappel ont été envoyés au cours des six derniers mois. Tous les indicateurs relatifs à la procédure sont conformes aux objectifs fixés en ce qui concerne le temps de traitement et les taux de réponse. Les données sur l'éducation de mai 2010 sont parues avec une semaine de retard en raison de problèmes liés aux moyennes régionales.

Résultat escompté 3 : Les préparatifs de l'évaluation principale du programme LAMP sont en cours. Des essais sur le terrain ont été menés à bien dans trois pays ne relevant pas de la phase pilote – la Jordanie, le Paraguay et le Viet Nam. La planification de l'évaluation principale a également commencé. En ce qui concerne les statistiques culturelles, le choix d'une région pour une nouvelle collecte de données a commencé avec la commande de quatre études de champ (de faisabilité) dans les domaines des livres, des festivals, de l'artisanat et de l'emploi culturel.

Résultat escompté 4 : L'Institut s'efforce de mettre en œuvre des questionnaires modulaires qui permettront de mieux répondre aux besoins régionaux en ce qui concerne certains indicateurs. En raison de difficultés techniques, cette mise en œuvre a été retardée, tandis que les analyses qui conduiront à la mise en œuvre 2011 ont déjà démarré.

Axe d'action 2 : Élaboration de méthodologies et de normes appropriées

Résultat escompté 5 : Les travaux relatifs aux domaines prioritaires en matière d'éducation sont en cours et se déroulent au niveau des pays grâce à des visites de site nationaux et des ateliers régionaux. Le rapport sur le financement de l'éducation en Afrique subsaharienne est en cours d'élaboration. Le rapport concernant les effets de la crise sur l'éducation a été mis à jour et des analyses des données financières des secteurs de l'éducation nationaux ont été préparées. De nouvelles estimations de la demande d'enseignants ont été produites (elles seront présentées en juillet 2010) et les préparatifs en vue d'une collecte de données sur les enseignants en 2010 se poursuivent. Deux études (comme planifié avec le Groupe de travail international sur l'évaluation et l'amélioration de la qualité de l'apprentissage, créé en collaboration avec le Secteur de l'éducation) ont été menées à bien en avril 2010. Les rapports paraîtront cet été.

Résultat escompté 6 : Le projet de révision de la Classification internationale type de l'éducation a été finalisé par le groupe consultatif technique pour la CITE, sur la base des informations reçues des spécialistes de la Classification ayant participé aux réunions régionales organisées en 2009 et en avril 2010. La consultation mondiale concernant le projet de révision de la CITE a été lancée en juin. Les travaux relatifs au guide d'application débuteront à l'issue de la consultation, fin septembre 2010. Le guide technique de l'ISU sur les défis de la mesure de la R-D dans les pays en développement a été élaboré et finalisé, à partir de consultations à l'échelle mondiale par le biais des commissions nationales. Un projet d'annexe au *Manuel de Frascati* de l'OCDE, inspiré du guide technique, a également été élaboré et est à présent prêt à être soumis au Groupe de travail des experts nationaux sur les indicateurs de science et de technologie de l'OCDE à la prochaine réunion de l'Organisation en novembre 2010.

Les instruments d'enquête de l'ISU sur les médias ont été finalisés. Des pays pilotes ont été identifiés et invités à désigner des équipes nationales d'enquête sur les médias qui seront formées en novembre 2010. Le guide sur les indicateurs des médias a été élaboré et sera prêt pour le lancement de l'exercice pilote en décembre 2010.

Résultat escompté 7 : Les travaux ont progressé, tant en termes de ressources de données pour les enquêtes internes qu'en termes de finalisation d'une banque de questions pour les enquêtes avec PARIS21 et la Banque mondiale.

Axe d'action 3 : Renforcement des capacités de collecte et d'utilisation de statistiques

Résultat escompté 8 : Quatre évaluations de cadres pour l'évaluation de la qualité des données ont été menées à bien au Burundi, au Cap-Vert, au Lesotho et au Zimbabwe. Le projet, financé par la Commission européenne, destiné à appuyer la mise en place d'un système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) en Angola est en bonne voie. Le soutien apporté au Viet Nam dans le domaine des indicateurs de la culture et des sciences et technologies (S-T) incluait la mise en place d'une méthode d'analyse situationnelle des statistiques culturelles ainsi que des discussions avec les homologues nationaux concernés dans le domaine des indicateurs des S-T.

Résultat escompté 9 : Sept plans de données ont été réalisés (Bangladesh, Cambodge, Cameroun, Namibie, République démocratique populaire lao, Sénégal et Tanzanie) et des visites de sites nationaux ont été menées dans un certain nombre de pays, parmi lesquels le Bangladesh, la Chine, la Guinée-Bissau et la République démocratique du Congo. Un atelier sectoriel sur les statistiques de l'enseignement supérieur a été organisé pour les États arabes en mai, conjointement avec le Centre régional pour la planification de l'éducation (RCEP) des Émirats Arabes Unis. Le prochain atelier régional devrait avoir lieu en octobre 2010 en Afrique de l'Est et en Afrique méridionale. Le premier atelier de formation concernant le Cadre des statistiques culturelles de l'UNESCO s'est tenu à Dakar (Sénégal) pour les États membres d'Afrique francophone. Au total, 37 personnes ont été formées, au nombre desquelles figuraient 30 statisticiens et responsables culturels de 17 États membres, trois spécialistes du programme de l'UNESCO, un représentant de la Commission nationale du Sénégal pour l'UNESCO, un représentant de l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA) et plusieurs observateurs. Les préparatifs du deuxième atelier consacré au Cadre des statistiques culturelles, qui doit avoir lieu à Almaty (Kazakhstan), en octobre 2010, sont déjà en cours. L'atelier sur la révision des politiques des STI et des indicateurs des STI (Mali, mai 2010) a rassemblé 72 participants représentant les pays et organisations d'Afrique de l'Ouest suivants : Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo, Union africaine/NEPAD et Agence espagnole de coopération internationale pour le développement.

Résultat escompté 10 : Le comité consultatif mondial du programme LAMP a été créé en mai 2010. La sélection de spécialistes potentiels pour la région des États arabes et la région Afrique a commencé. L'ISU a été choisi comme membre du Comité directeur de PARIS21 et travaille en collaboration avec AFRISTAT en vue de mettre en place des partenariats.

Axe d'action 4 : Suivi et analyse de données transnationales

Résultat escompté 11 : L'Institut a fourni : des annexes statistiques pour le Rapport mondial de suivi sur l'EPT ; des indicateurs de l'éducation essentiels pour le Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'une analyse de données qui sera publiée pour le Sommet sur les OMD de septembre prochain ; des données sur l'éducation pour le Rapport sur le développement humain et le Rapport de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde, ainsi que des travaux de recherche ; des données sur l'éducation à d'autres partenaires. En outre, des fiches d'information ont été produites pour le site Web de l'ISU ainsi que pour des manifestations portant sur le genre et l'éducation. Le Recueil de données mondiales sur l'éducation 2010, qui porte essentiellement sur le genre et l'éducation, est en passe d'être finalisé et sera publié en septembre 2010.

Résultat escompté 12 : La version préliminaire d'un guide fournissant des directives aux États membres sur l'évaluation de la participation culturelle a été élaborée par l'ISU en juin 2010, comme prévu. Le document de travail OCDE/ISU/Eurostat contenant l'intégralité de l'enquête sur les carrières des titulaires de doctorat (CDH) a été publié dans les temps en février 2010. En outre, le projet CDH a été présenté à toutes les réunions et tous les ateliers concernés pendant le premier semestre 2010.

RELATIONS EXTÉRIEURES ET COOPÉRATION

74. Pendant la période couverte par le présent rapport (janvier-juillet 2010), la Section des commissions nationales du Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC/RSC/NAC) a poursuivi son mandat essentiel, tel qu'indiqué dans le document 35 C/5 approuvé (paragraphe 11010 à 11016), en vue de promouvoir le rôle des commissions nationales dans les nombreuses activités de l'UNESCO et leur participation à ces activités.

75. En coopération avec BSP, NAC a facilité la contribution effective des commissions nationales à l'élaboration du programme en organisant les **cinq consultations régionales de la**

Directrice générale sur la préparation du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5). Ces consultations ont été organisées avec succès dans les régions États arabes (Rabat (Maroc), 10-13 mai 2010), Asie-Pacifique (Changwon (République de Corée), 21-23 mai 2010), Europe et Amérique du Nord (Londres (Royaume-Uni), 5-8 juin 2010), Afrique (Kampala (Ouganda), 15-18 juin 2010) et Amérique latine et Caraïbes (Port of Spain (Trinité-et-Tobago), 5-7 juillet 2010). À Rabat et Kampala, les consultations sur le C/5 ont eu lieu parallèlement aux conférences régionales des commissions nationales des États arabes et d'Afrique. La Directrice générale a pris part aux consultations de Changwon, Londres et Kampala. Les consultations, auxquelles plus de 170 commissions nationales ont participé, se sont avérées être d'utiles tribunes pour solliciter des contributions régionales en vue d'aider la Directrice générale à élaborer ses propositions préliminaires concernant le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5), pour renforcer la coopération entre les commissions nationales et les bureaux hors Siège de l'UNESCO et pour débattre de la participation des commissions nationales au processus de réforme des Nations Unies *Unis dans l'action*.

Plate-forme intersectorielle sur l'anticipation et la prospective

76. Favorisant les fonctions de veille intellectuelle et de centre d'échange d'informations de l'UNESCO, les activités de la Plate-forme intersectorielle sur l'anticipation et la prospective ont aidé les États membres et le Secrétariat à affiner leurs orientations stratégiques et à définir des approches possibles dans les domaines de compétence de l'Organisation. Dans le cadre de la contribution de l'UNESCO aux efforts internationaux visant à apporter une aide d'urgence et à plus long terme en Haïti au lendemain du séisme dévastateur du 12 janvier, la Plate-forme intersectorielle, en collaboration avec le Bureau de coordination des unités hors Siège, a organisé un forum sur le thème « **Reconstituer le tissu social, culturel et intellectuel d'Haïti** ». Le 24 mars 2010, ce forum a rassemblé à Paris des responsables haïtiens, notamment le Ministre de la culture, des intellectuels, des artistes et des spécialistes des sciences sociales issus de la communauté haïtienne au sens large, ainsi que des spécialistes internationaux et des amis d'Haïti. Les conclusions et recommandations de ce forum (document 184 EX/INF.16) ont été intégrées dans la contribution de l'UNESCO à la Conférence internationale des donateurs pour un nouvel avenir en Haïti, tenue le 31 mars au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

77. Afin de renforcer la visibilité de l'UNESCO en tant que laboratoire d'idées tourné vers l'avenir et notre collaboration au sein du système des Nations Unies, la Plate-forme intersectorielle a organisé un forum le 27 mai dans le cadre du troisième Forum de l'Alliance des civilisations des Nations Unies pour marquer le lancement officiel du Rapport mondial de l'UNESCO intitulé « **Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel** ». D'éminents spécialistes ont été invités à débattre de l'importance de l'alphabétisation culturelle pour le développement et la paix, conformément aux principales conclusions et recommandations du Rapport mondial.

78. À l'issue des consultations de la Directrice générale avec les commissions nationales de la région Amérique latine et Caraïbes sur le projet de 36 C/5, un Forum UNESCO du Futur sur le thème « **Petits États insulaires en développement – Défis de la coopération internationale pour le développement dans les années 2010** » a été organisé le 8 juillet en vue d'analyser les grandes tendances touchant les pays, de discuter d'approches communes et d'envisager de nouvelles opportunités stratégiques pour l'UNESCO. Des représentants de commissions nationales pour l'UNESCO de PEID, des représentants d'autres commissions nationales de la région Amérique latine et Caraïbes, ainsi que d'éminents spécialistes, ont pris part à la réunion.

**CONTRIBUTION DE L'UNESCO AUX POLITIQUES ET ACTIVITÉS
OPÉRATIONNELLES DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
AU SEIN DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES
(DÉCISION 167 EX/8.1)**

79. L'UNESCO participe et contribue activement aux activités opérationnelles et politiques en faveur du développement à l'échelle du système des Nations Unies, en faisant valoir son point de vue en tant qu'institution spécialisée du système. Au niveau **mondial/interinstitution**, l'Organisation prend part aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) et des instances qui en constituent les piliers, à savoir le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), le Comité de haut niveau chargé des programmes (HLCP) et le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM). Parmi les réalisations récentes de ces groupes, on peut citer les priorités stratégiques du GNUD, les documents thématiques sur les OMD, ainsi qu'une note d'orientation relative au cadre budgétaire commun. Au niveau **régional**, l'UNESCO participe aux équipes de directeurs régionaux de toutes les régions et les aide à assumer les fonctions de soutien et de contrôle qui leur sont dévolues. Au niveau des **pays**, l'Organisation prend part au travail commun des Nations Unies en sa qualité de membre des équipes de pays des Nations Unies.

80. L'UNESCO joue un rôle dans le suivi de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale des Nations Unies (2007) sur l'**examen triennal complet**, qui constitue une référence et un cadre commun pour les activités opérationnelles conjointes de développement du système des Nations Unies et vise à mieux les harmoniser avec les priorités nationales et à améliorer la cohérence de ce type d'activités à l'échelle du système. Un plan d'action détaillé sur la mise en œuvre des recommandations pertinentes de la résolution 62/208 avait été présenté au Conseil exécutif de l'UNESCO dans les documents 181 EX/49 et 180 EX/52. Le document 185 EX/19 relatif à la « Proposition de l'Assemblée générale des Nations Unies tendant à synchroniser les cycles de planification avec l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » donne de plus amples informations sur la position de l'UNESCO quant aux dispositions relatives à l'examen triennal complet et à leur mise en œuvre.

81. L'UNESCO demeure pleinement attachée aux mesures qui visent à accroître la cohérence à l'échelle du système afin d'assurer une coordination, une efficacité, une efficience et une qualité d'exécution accrues de l'action des Nations Unies, en particulier au service du développement au niveau des pays. L'Organisation contribue largement aux processus de **programmation commune par pays** et à leur exécution par le biais des programmes conjoints. Une attention particulière est accordée à la participation programmatique de l'UNESCO aux documents établis au titre du Plan/programme unique et à leur mise en œuvre dans les huit **pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action »**, ainsi que dans les **pays où un PNUAD est mis en route en 2010**, le concours de l'Organisation y étant financé par le biais de la formule des 2 % prévue dans le 35 C/5 pour la programmation commune par pays de même que par les fonds destinés à renforcer à temps les bureaux hors Siège participant aux initiatives des Nations Unies au niveau des pays. L'UNESCO prend aussi une part active aux travaux communs des Nations Unies relatifs au cadre budgétaire unique et à l'harmonisation des pratiques administratives, notamment en participant à des missions d'évaluation interorganisations de haut niveau.

82. Il ressort des conclusions des **évaluations nationales menées par les pays pilotes** de l'Initiative « Unis dans l'action », des bilans nationaux de ces pays, ainsi que de la Conférence tripartite de haut niveau sur le thème « Unis dans l'action », qui s'est tenue à Hanoi (Viet Nam), en juin 2010, que l'initiative est parvenue à réaliser ses objectifs initiaux et que les Nations Unies sont un partenaire du développement plus efficace pour concrétiser les priorités nationales et pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international. Le leadership national et l'appropriation par chaque pays, qui sont reconnus comme faisant partie des principaux facteurs de réussite de l'Initiative « Unis dans l'action », ont été renforcés. En général, l'initiative a eu pour effet de transformer les partenariats entre les Nations Unies, ses homologues nationaux et les donateurs. Au sein du système des Nations Unies, l'initiative s'est traduite par une participation

accrue des institutions spécialisées et des agences non résidentes, en tirant parti de leurs domaines de compétence à l'appui des priorités nationales de développement.

83. Dans le cadre du **Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD**, l'UNESCO est une institution participante de premier plan puisque sa contribution concerne 49 programmes conjoints, tous les volets thématiques du Fonds étant inclus (l'environnement et le changement climatique ; l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ; la gouvernance économique ; la culture et le développement ; l'emploi, les jeunes et les migrations ; la prévention des conflits et l'édification de la paix ; le développement du secteur privé et les partenariats entre le public et le privé ; et l'enfance, la sécurité alimentaire et la nutrition). L'UNESCO assume en particulier un rôle éminent et dynamique dans les programmes relatifs au volet culture et développement. Le budget consolidé approuvé pour l'ensemble des 49 programmes auxquels l'UNESCO participe s'élève à 55 833 185 dollars des États-Unis au total, somme qui doit être perçue pendant la durée moyenne de mise en œuvre de trois ans. À ce jour (au 31 mai 2010), l'Organisation a reçu 32 340 146 dollars des États-Unis, dont une grande partie, près de 70 %, au profit du volet culture et développement.

84. L'UNESCO, ce qui a une importance à long terme pour le développement, incite de plus en plus ses États membres à intervenir dans les **situations d'après-conflit et d'après-catastrophe**, y compris dans le contexte d'une intervention coordonnée commune des Nations Unies. Les réformes menées à l'échelle du système des Nations Unies en réponse aux situations d'après-conflit et d'après-catastrophe ont été axées sur la cohérence des activités visant à combler les lacunes pendant la période de transition entre l'intervention humanitaire et la reconstruction et la « consolidation de la paix ». Il faut pour cela une mobilisation accrue du système des Nations Unies aux premiers stades du redressement, c'est-à-dire une assistance allant au-delà des simples activités susceptibles de sauver des vies et exige en particulier la remise en service des services publics grâce au renforcement des capacités et à des conseils et à une assistance techniques. Axer davantage l'action des Nations Unies sur le redressement rapide et la consolidation de la paix est conforme au mandat et aux capacités de l'UNESCO. C'est à ce stade que l'Organisation a une valeur ajoutée à apporter. L'UNESCO est membre du Pôle Éducation humanitaire et du Groupe de relèvement rapide du Comité permanent interorganisations et de leurs deux groupes de travail à l'échelle mondiale. Elle est également membre des pôles nationaux correspondants dans les pays où elle participe à des interventions à la suite de conflits ou de catastrophes. De plus, l'UNESCO participe au sous-groupe de travail sur la Procédure d'appel global (CAP-SWG), qui est un organe subsidiaire du Comité permanent interorganisations (CPI).

85. L'UNESCO continue de coparrainer, de manière active et dynamique, le **Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)**, en participant à toutes les réunions ordinaires de l'ONUSIDA, y compris celles du Comité des organismes coparrainants (COC) et du Conseil de coordination du programme (CCP), en assumant le rôle de chef de file de la coordination et de la mise en œuvre de l'Initiative mondiale sur l'éducation et le VIH et SIDA (EDUSIDA) et de l'Équipe spéciale interinstitutions de l'ONUSIDA sur l'éducation et en collaborant avec d'autres coparrains aux niveaux mondial, régional et national, y compris par l'intermédiaire des équipes conjointes des Nations Unies sur le SIDA. La coopération au niveau mondial est principalement axée sur la suite donnée aux recommandations de la deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA et à la réalisation d'une étude de faisabilité pour le domaine prioritaire du Cadre de résultats de l'ONUSIDA intitulé « Donner aux jeunes les moyens de se protéger contre le VIH » (codirigé par l'UNESCO, l'UNICEF et le FNUAP), qui a été divulguée lors de la 26^e réunion du Conseil de coordination du programme (CCP ONUSIDA) (Genève, juin 2010). L'une des réalisations majeures du dernier exercice a été la diffusion des « Principes directeurs techniques internationaux sur l'éducation sexuelle », publiés par l'UNESCO en collaboration avec le secrétariat de l'ONUSIDA, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS. Ce document d'information définit de nouvelles références internationales, reposant sur les éléments de faits les plus récents, pour les normes en matière d'éducation sexuelle, ce qui aide les responsables de l'éducation, de la santé et autres à élaborer et à mettre en œuvre des programmes d'éducation sexuelle. L'allocation de l'UNESCO au Budget-plan de travail intégré (BPTI) a augmenté, passant de 10,6 millions de

dollars des États-Unis au cours du dernier exercice (2008-2009) à 12,3 millions de dollars États-Unis pour l'exercice biennal en cours (2010-2011), 68 % de ce montant ayant été décentralisé vers les bureaux hors Siège pour des activités au niveau des pays par le biais d'un processus d'appel d'offres concurrentiel interne. Comme lors des exercices précédents, l'UNESCO a atteint en 2008-2009 un taux d'exécution de 95 %.

86. Depuis la création d'**EDUSIDA**, 53 pays répartis dans cinq régions se sont impliqués dans cette initiative. La stratégie d'EDUSIDA a consisté à : élaborer et diffuser le cadre d'orientation stratégique et des outils techniques, en particulier un cadre de coordination qui indique comment les partenaires peuvent participer à la conception et à la mise en œuvre d'une réponse globale du secteur éducatif au VIH et au SIDA ; organiser des ateliers régionaux et nationaux ; réaliser des activités dans les différents pays ; et créer et gérer un site Web pour diffuser les outils élaborés et pour faire connaître les progrès réalisés. Plus de 13 000 exemplaires du *Resource Pack* EDUSIDA ont été imprimés dans les six langues des Nations Unies ainsi qu'en portugais. En sa qualité de responsable de l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'éducation de l'ONUSIDA, l'UNESCO a développé celle-ci ces dernières années pour en faire un forum de partenariats réunissant plus de 30 organisations multilatérales, bilatérales et de la société civile. Ses principales réalisations comprennent notamment un corpus élargi de données sur l'éducation et le VIH et le SIDA, obtenu notamment grâce à un bilan de recherche qui a bénéficié de l'appui de l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'éducation ; d'importants efforts pour mesurer les progrès effectués par les pays, notamment grâce à l'Enquête mondiale 2004 sur l'état de préparation du secteur de l'éducation face au VIH et au SIDA (dont une deuxième édition est prévue pour le présent exercice biennal), et le soutien apporté à l'identification d'indicateurs de base permettant de superviser les réponses du secteur de l'éducation à l'épidémie de SIDA ; ainsi que l'élaboration d'orientations et de principes directeurs et d'instruments techniques par l'Équipe spéciale interinstitutions pour l'éducation pour aider à intégrer la formation sur le VIH dans l'éducation au niveau national.

87. En ce qui concerne la collaboration de l'UNESCO au titre du **Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI)**, selon les états financiers établis à la fin de l'année 2009, 15 projets étaient en cours d'exécution pour un montant total d'environ 17,9 millions de dollars des États-Unis dans les domaines du patrimoine naturel, de la biodiversité et du tourisme durable (ainsi qu'un certain nombre de projets, désormais terminés, portant sur l'alphabétisation dans le monde et la lutte contre le VIH/SIDA). Ceux approuvés récemment sont toutefois rares ; et seulement six des projets actuels devraient se poursuivre au-delà de 2010. Il ressort des discussions bilatérales menées avec le personnel du FNUPI que le Fonds est globalement satisfait des prestations de l'UNESCO, y compris pour la fourniture de rapports narratifs et financiers. Le secteur de l'environnement/de la biodiversité, du changement climatique et du tourisme durable devrait rester l'une des priorités du FNUPI. En mars 2009, la Fondation des Nations Unies a lancé le Fonds pour les jeunes filles (Girl Fund), fonds visant à permettre aux particuliers et aux organisations de soutenir les travaux des Nations Unies et des ONG compétentes afin d'améliorer la vie des adolescentes dans le monde en développement. Le Fonds pour les jeunes filles poursuit deux objectifs : investir dans des programmes holistiques interinstitutions des Nations Unies conformes aux cinq priorités stratégiques de l'Équipe spéciale des Nations Unies pour les adolescentes (AGTF), aux travaux de laquelle l'UNESCO participe activement afin d'assurer la réalisation de programmes garantissant l'éducation, la santé et la protection des adolescentes les plus difficiles à atteindre et l'élaboration de bonnes politiques à leur égard. De plus, il vise à financer des campagnes gratuites destinées à améliorer la capacité des responsables des pays cibles à défendre des lois, des politiques et des budgets favorables aux adolescentes afin de soutenir et d'institutionnaliser des programmes efficaces.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-cinquième session

185 EX/4

Partie II

PARIS, le 10 septembre 2010
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

PARTIE II

Ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2010-2011

et

Tableau de bord de l'exécution du programme en 2010-2011 (35 C/5 approuvé) État au 30 juin 2010 (non audité)

(n° 46)

Résumé

La Partie II du document 185 EX/4 contient :

A. Un rapport de la Directrice générale sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2010-2011.

Conformément aux paragraphes 2 (b), (d) et (e) de la résolution 35 C/106, la Directrice générale présente au Conseil exécutif :

- (i) un rapport sur les ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2010-2011 pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal ;
- (ii) un rapport sur les augmentations statutaires des coûts de personnel qui devraient normalement être financées par le Titre IV du budget ;
- (iii) un rapport sur les virements effectués entre articles budgétaires pour les exercices communs de programmation par pays des Nations Unies ; et
- (iv) des propositions de virements de crédits entre articles budgétaires pour refléter certaines restructurations opérées au sein de l'Organisation.

Action attendue du Conseil exécutif : décision figurant au paragraphe 15.

B. Le Tableau de bord de l'exécution du programme pour 2010-2011 au 30 juin 2010.

INTRODUCTION

1. Le présent document contient :

Partie A : le Rapport de la Directrice générale sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2010-2011, et

Partie B : le Tableau de bord de l'exécution du programme pour 2010-2011 au 30 juin 2010

2. **La Partie A** énumère les dons et contributions spéciales qui ont été reçus depuis le début de l'exercice biennal et affectés au budget ordinaire 2010-2011, conformément au paragraphe 2 (b) de la résolution 35 C/106.

3. Cette section présente également un rapport sur les virements effectués entre articles budgétaires en ce qui concerne les exercices communs de programmation par pays des Nations Unies, conformément au paragraphe 2 (e) de la résolution 35 C/106 par lequel la Directrice générale a été autorisée à « opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 1 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés ».

4. La section A soumet également au Conseil exécutif, pour approbation, en relation avec les restructurations opérées au sein de l'Organisation, des propositions de virements de crédits entre articles budgétaires pour des montants dépassant la limite de 1 %.

5. **La Partie B** du document contient un Tableau de bord dont l'objet est de présenter l'état, au 30 juin 2010, de l'exécution des programmes au titre aussi bien du Programme ordinaire que des fonds extrabudgétaires. S'agissant des crédits du Programme ordinaire, les montants inscrits au budget approuvé couvrent l'exercice biennal 2010-2011 dans sa totalité. Toutefois, pour les ressources extrabudgétaires, qui servent habituellement à financer des projets pluriannuels, les fonds sont alloués sur une base annuelle afin de refléter le cycle effectif de gestion des ressources extrabudgétaires. Tous les chiffres concernant les dépenses sont ceux arrêtés au 30 juin 2010.

6. Afin de simplifier le document et pour rendre plus claires certaines informations y figurant, des modifications ont été apportées à certains tableaux. Le tableau 1, en particulier, qui décrit l'exécution générale du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires par article budgétaire principal, indique désormais le détail des dépenses relevant du Programme ordinaire par membre du personnel et par activité. Par conséquent, il n'est plus nécessaire de fournir de tableau distinct comportant les mêmes informations. De plus, le tableau présentant l'exécution des fonds décentralisés par article budgétaire principal et par région (tableau 4) a été modifié dans un souci de clarté. Enfin, le Tableau de bord ne comprend plus de tableau distinct sur l'exécution du Programme de participation et de l'aide d'urgence, son examen ayant davantage sa place dans le cadre de documents distincts du Conseil où sont abordés ces points.

7. Comme par le passé, une mise à jour est fournie concernant l'exécution des activités financées grâce à la contribution reçue des États-Unis en 2003 qui, conformément à la résolution de la Conférence générale, est utilisée sur une période pluriannuelle. Le Tableau de bord décrit également la situation budgétaire par article budgétaire principal pour l'assistance temporaire, les voyages officiels et les services contractuels, comme demandé par le Conseil exécutif (décision 166 EX/3.1.1).

8. Par ailleurs, des explications sont fournies concernant les activités prévues au titre du budget ordinaire pour lesquelles le taux de dépense est supérieur à 40 % ou inférieur à 10 %, conformément aux décisions 160 EX/3.1.1 et 164 EX/3.1.1 dans lesquelles le Directeur général était invité à inclure « avec des explications pertinentes les activités pour lesquelles il existe un écart de plus de 15 % entre les dépenses effectives et les dépenses prévues ».

Partie A

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS
POUR 2010-2011**

I. Ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2010-2011 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal

9. Conformément à l'alinéa (b) du paragraphe 2 de la résolution 35 C/106, par laquelle la Directrice générale est autorisée à accepter et à ajouter aux crédits approuvés pour 2010-2011 des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements, en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier, et à fournir aux membres du Conseil des informations à ce sujet lors de la session qui suit cette opération, la Directrice générale est heureuse de présenter ci-dessous des informations sur les dons et contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice :

Source	But	Montant \$
Grand programme I – Éducation		
A. Gouvernements		
• Ministère de l'éducation, République arabe d'Égypte	Examen de la réforme de l'éducation en Égypte pour la période 2003-2008	31 500
B. Autres contributions		
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Analyse de la situation du secteur éducatif face au VIH/SIDA pour les pays du Maghreb	7 970
• Association flamande pour la coopération au développement et l'assistance technique VVOB	Activités relatives aux programmes d'enseignement, à l'élaboration d'indicateurs et au renforcement des capacités en matière d'intégration des questions d'égalité entre les sexes en Équateur	7 500
• Université maghrébine de Tripoli	Réseau de recherche en éducation du Maghreb	2 943
• Promethean Limited (UK)	Développement et application des TIC dans le domaine de l'éducation	9 970
• Bolloré-Véolia	Chaire UNESCO « Femme, science et gestion raisonnée de l'eau en Afrique de l'Ouest » (Togo)	26 745
	Total, GP I	86 628

Grand programme II – Sciences exactes et naturelles

A. Gouvernements

- | | | |
|---|---|--------|
| • Commission nationale coréenne pour l'UNESCO | Soutien au projet e-réserves de faune et de flore (création d'une base de données électronique) | 15 500 |
|---|---|--------|

Source	But	Montant \$
• Ministère de l'aménagement du territoire, du transport et du tourisme, Japon	Production de la suite des directives relatives à la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelon des bassins fluviaux, axée sur l'environnement	155 644
• Gouvernement de la Chine	Soutien au Programme international de géosciences (PICG)	19 980
• Agence nationale pour la recherche et le développement dans le domaine spatial, République fédérale du Nigéria	Soutien au Système mondial d'observation de l'océan pour l'Afrique (GOOS-AFRIQUE)	6 230
• Ministère de l'agriculture, Gouvernement de l'Inde	Projet ROOTS : Replacer le lien homme-agriculture au cœur de la biosphère - vers une sécurité nutritionnelle durable (500 000 roupies indiennes)	10 718
• Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche (SER), Suisse	Organisation de la Table ronde ministérielle sur l'enseignement supérieur et la recherche en Europe du Sud-Est, tenue les 21 et 22 mai 2010 à Tirana (Albanie)	39 975
• Commission nationale d'Israël pour l'UNESCO	Préparation et mise au point d'ateliers sous-régionaux dans le cadre du projet mené par l'UNESCO au titre du Programme de réduction des pertes causées par les tremblements de terre en Méditerranée orientale (RELEMR)	10 000
• Commission nationale d'Israël pour l'UNESCO	Conférence internationale sur la désertification	15 224
B. Autres contributions		
• US Geological Survey (USGS)	Organisation de trois ateliers sur la télédétection, les systèmes d'information géographique et la gestion des données, tenus par l'ICIMOD (parrainés par l'UNESCO et l'USGS) début 2010	117 683
• US Geological Survey (USGS)	Préparation et mise au point de l'atelier international sur la sismicité et le génie parasismique dans la région élargie de la Méditerranée, organisé à la Middle East Technical University, à Ankara (Turquie)	100 000
• <i>Doha Bank</i>	Soutien à l'activité Gestion de l'environnement fondée sur les partenariats (écosystèmes naturels et urbains)	49 980

Source	But	Montant \$
• Programme d'ONU-Eau pour le développement des capacités dans le cadre de la Décennie (Université des Nations Unies)	Soutien à l'atelier du Réseau mondial d'information sur l'eau et le développement dans les zones arides (G-WADI), organisé à Dakar (Sénégal) les 20 et 21 avril 2010	16 000
• Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	Contribution à l'exposition itinérante « La biodiversité c'est la vie, la biodiversité c'est notre vie » dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité (2010)	30 000
• SPIE – International Society for Optical Engineering	Soutien au projet éducatif de l'UNESCO : « Apprentissage actif dans les domaines de l'optique et de la photonique »	20 000
• Convention sur la diversité biologique (CDB)	Contribution à l'exposition itinérante « La biodiversité c'est la vie, la biodiversité c'est notre vie » dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité (2010)	10 000
• <i>Human Variome Project</i>	Organisation de la réunion de mise en œuvre et d'intégration du projet <i>Human Variome</i>	38 493
• Comité MAB autrichien	Bourse du MAB pour jeunes scientifiques	19 975
• Beraca Sabara Quimicos e Ingredientes S.A.	Année internationale de la biodiversité (2010)	10 000
	Total, GP II	685 402

Grand programme III – Sciences sociales et humaines

A. Gouvernements

- | | | |
|---|---|--------|
| • Commission nationale d'Israël pour l'UNESCO | Soutien au Programme d'éducation à l'éthique (éthique des sciences et des technologies) | 38 920 |
|---|---|--------|

B. Autres contributions

- | | | |
|---|---|--------|
| • Institut international de Doha pour l'étude de la famille et le développement – Fondation du Qatar pour l'éducation, la science et le développement communautaire | Organisation de trois réunions du Comité exécutif du Forum « Horizon de la Grande Corne » | 19 978 |
| • Novo Nordisk Global Bioethics Management | Comités de bioéthique récemment créés dans des pays en développement | 13 495 |
| • ECM ² Ltd | Association européenne d'athlétisme – Forum des jeunes de l'UNESCO | 24 975 |

Source	But	Montant \$
• Espacio de Vinculación A.C.	Promotion des liens entre recherche et politiques en ce qui concerne les jeunes	15 000
Total GP, III		112 368

Grand programme IV – Culture

A. Gouvernements

• Ministère néerlandais de l'éducation, de la culture et des sciences	Sensibilisation à la lutte contre le commerce illicite de biens culturels par le biais de clips vidéo	15 152
• Délégation permanente du Kazakhstan	Lancement de l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010)	35 014
• Ministère espagnol de la culture	Interprétation en espagnol lors de la 4 ^e session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	13 007
• Office d'Abou Dhabi pour la culture et le patrimoine, Émirats Arabes Unis	Interprétation en arabe lors de la 4 ^e session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	18 879
• Office fédéral de la culture de la Suisse (OFC)	Projets concernant la lutte contre le commerce illicite de biens du patrimoine culturel	62 365
• Commission nationale néerlandaise pour l'UNESCO	Rédaction des Déclarations de valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial en Afrique	60 750

B. Autres contributions

• Alliance de protection patrimoine culturel asiatique	Préservation du passé bouddhiste du Bhoutan	29 980
• Service coréen pour la culture et l'éducation artistique (KACES)	Activités régionales préparatoires en vue de la deuxième Conférence mondiale sur l'éducation artistique à Séoul (République de Corée) (mai 2010)	17 215
• World Vision Australia (WVA)	Culture et développement durable : atelier sur les méthodologies de recherche et la production de médias	14 895
• Autorité nationale APSARA (ANA)	Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor	41 000
• Fondation d'entreprise Marc de Lacharrière culture & diversité	Programme « Égalité des chances pour les métiers d'art »	84 926

Source	But	Montant \$
• Orient Cultural Heritage Sites Protection Alliance	Étude sur le jardin secret du site du patrimoine mondial de Lumbini	19 980
• ZAIN, Celtel Gabon	Indépendances et culture de la paix	10 083
• Mme Chow Ching Ling	Festival international de la diversité culturelle	12 674
• LUNALOGIC	Festival international de la diversité culturelle	13 263
• FAN Zeng	Festival international de la diversité culturelle	52 267
• SCEA BERTAUD BELIEU	Festival international de la diversité culturelle	12 210
• Ophidian Research Institute	Cartographie culturelle de la vulnérabilité structurelle en République démocratique populaire lao : Surveillance pilote avec le centre sur le VIH/SIDA et les MST	6 000
• SEARCH	Approches culturelles des droits de l'homme et de la question de l'égalité entre les sexes	28 410
Total, GP IV		548 070

Grand programme V – Communication et information

A. Gouvernements

• Commission nationale d'Israël pour l'UNESCO	Mémoire du monde – deuxième phase du projet Beziel	40 156
---	--	--------

B. Autres contributions

• Université polytechnique de Corée (KPU)	Former les responsables de demain en vue de parvenir à une économie durable (projet ATLASE) par le biais des TIC dans les pays en développement	50 000
• Fondation pour l'UNESCO « Éducation pour les enfants en détresse »	Autonomisation des jeunes isolés et marginalisés dans la bande de Gaza	49 581
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Élaborer des programmes et des manuels pédagogiques destinés aux établissements de formation aux médias du Maghreb	6 213
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Renforcement de la bibliothèque numérique et maintien du portail de la jeunesse arabe	3 976
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Diffusion des collections d'archives et de bibliothèques du Maghreb, sensibilisation du public au patrimoine documentaire et formation des professionnels aux techniques de restauration	982

Source	But	Montant \$
• La Fondation d'Entreprise SONATEL	Réalisation des trois centres communautaires (CMC) dans les régions de Kas Kas, Diawara et Kaffrine	117 092
• Institut Goethe	Création d'une deuxième bibliothèque scolaire modèle au Liban	35 391
• ONG Jequitiba – Suisse	Renforcement des capacités communautaires dans le domaine du journalisme radiophonique	20 918
Total, GP V		324 309

Titre II.B : Services liés au programme

Bureau de la planification stratégique (BSP)

• Espagne – Ministère des affaires étrangères et de la coopération – AECID (Agence espagnole de coopération internationale pour le développement)	Célébration par l'UNESCO de la Journée internationale de la femme – 8 mars 2010 – UNESCO, Paris	25 620
Total, BSP		25 620

Titre III – Soutien de l'exécution du programme et administration

Titre III.A : Relations extérieures et coopération

• Bureau arabe de l'éducation pour les États du Golfe (ABEGS)	4 ^e session du Forum des parlementaires arabes pour l'éducation (FARPED IV) – 7-8 juin 2010 – Beyrouth – Liban	14 980
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	4 ^e session du Forum des parlementaires arabes pour l'éducation (FARPED IV) – 7-8 juin 2010 – Beyrouth – Liban	9 970
Total, ERC		24 950

Titre III.B : Gestion et coordination des unités hors Siège

Coûts indirects pour les bureaux hors Siège au titre de la gestion et de la coordination hors Siège (BFC)

Les contributions suivantes ont été versées par des gouvernements au titre des frais de fonctionnement des unités hors Siège :

• Chili	Bureau de Santiago	50 000
• Kenya	Bureau de Nairobi	12 991
• Népal	Bureau de Katmandou	14 878
• Cuba	Bureau de La Havane	20 500
• Chine	Bureau de Beijing	23 495
• Indonésie	Bureau de Jakarta	18 000

• Costa Rica	Bureau de San José	40 481
• Samoa	Bureau d'Apia	9 975
• Équateur	Bureau de Quito	50 000
• Thaïlande	Bureau de Bangkok	5 574
• Égypte	Bureau du Caire	56 359
• Inde	Bureau de New Delhi	31 223
• Mozambique	Bureau de Maputo	2 320
• Pakistan	Bureau d'Islamabad	29 941
Total, Coûts indirects		365 737
Total général, Dons et contributions spéciales		2 173 084

10. Outre les contributions monétaires susmentionnées, les gouvernements ci-après apportent des contributions en nature aux unités hors Siège en mettant gracieusement à leur disposition des locaux au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Pour élargir l'éventail de la liste des « contributions en nature » fournies par les gouvernements, il est demandé aux bureaux hors Siège de rendre régulièrement compte d'autres types de contributions reçues en nature. Les informations à cet égard seront communiquées une fois ces contributions identifiées :

Pays	Bureaux hors Siège bénéficiant de locaux à titre gracieux
• Brésil	Bureau de Brasilia – contribution partielle
• Cameroun	Bureau de Yaoundé
• Chili	Bureau de Santiago
• Cuba	Bureau de La Havane
• République démocratique du Congo	Bureau de Kinshasa
• Gabon	Bureau de Libreville
• Inde	Bureau de New Delhi
• Iran, République islamique d'	Bureau de Téhéran
• Italie	Bureau de Venise
• Jamaïque	Bureau de Kingston
• Jordanie	Bureau d'Aman et Bureau national pour l'Iraq au Moyen-Orient
• Kazakhstan	Bureau d'Almaty
• Liban	Bureau de Beyrouth
• Mali	Bureau de Bamako
• Mexique	Bureau de Mexico
• Maroc	Bureau de Rabat
• Népal	Bureau de Katmandou
• Nigéria	Bureau d'Abuja
• Pérou	Bureau de Lima
• Qatar	Bureau de Doha
• République du Congo	Bureau de Brazzaville
• Roumanie	Bucarest (CEPES)
• Fédération de Russie	Bureau de Moscou
• Sénégal	Bureau de Dakar
• Thaïlande	Bureau de Bangkok

Pays	Bureaux hors Siège bénéficiant de locaux à titre gracieux
• République-Unie de Tanzanie	Bureau de Dar es-Salaam
• Uruguay	Bureau de Montevideo
• Ouzbékistan	Bureau de Tachkent
• Zimbabwe	Bureau de Harare

II. Augmentations statutaires des coûts de personnel

11. En vertu du paragraphe 2 (d) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2010-2011, « Pour couvrir les augmentations des coûts de personnel et les hausses des coûts des biens et services, le Directeur général est autorisé à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III du budget ». À cet égard, la Directrice générale souhaite porter à l'attention du Conseil exécutif les augmentations statutaires des coûts de personnel suivantes :

Conformément aux résolutions 34 C/80 et 35 C/12, aux termes desquelles la Directrice générale est autorisée à continuer à appliquer au personnel de l'UNESCO les mesures modifiant les traitements, allocations et prestations qui pourraient être adoptées soit par l'Assemblée générale des Nations Unies soit, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), la Directrice générale a approuvé les augmentations ci-après :

Augmentation de l'ajustement pour affectation du personnel du cadre organique et des fonctionnaires de rang supérieur à Paris, avec effet au 1^{er} mai 2010 :

Conformément à la méthode approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies, des ajustements intermédiaires de l'ajustement pour affectation sont régulièrement effectués dans les lieux d'affectation où les institutions des Nations Unies ont leur Siège, pour tenir compte de l'inflation locale, des fluctuations des taux de change, des variations des prix de l'immobilier, de l'assurance médicale, des cotisations à la Caisse des pensions, etc. L'examen intermédiaire annuel de l'ajustement pour affectation concernant Paris a été mené par la CFPI en mai 2010. À l'issue de cet examen, **le traitement de base et l'ajustement pour affectation nets** des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur en poste à Paris ont été **majorés** d'environ **4,75 %** en euros. Le montant supplémentaire en dollars requis par cet ajustement pour l'exercice en cours s'élève à : **5 010 500 dollars**.

Ajustement des traitements et allocations du personnel du cadre de service et de bureau au Siège, avec effet au 1^{er} octobre 2009 :

- (i) **Barème des traitements du personnel du cadre de service et de bureau au Siège :** l'indice général des salaires en France a connu une hausse de 2,2 % entre juillet 2008 et juin 2009. Conformément à la procédure d'ajustement provisoire de la CFPI, le traitement de base net du personnel de service et de bureau à Paris a été relevé d'un taux correspondant à 90 % de cette hausse générale, soit **1,98 %** (c'est-à-dire 90 % de 2,2 %).
- (ii) **Des augmentations ont également été accordées concernant les primes de connaissances linguistiques**, qui sont passées de 1 770 euros à 1 800 euros par an pour la première langue et de 885 euros à 900 euros par an pour la seconde.

Ces éléments entraînent des coûts supplémentaires pour l'exercice biennal 2010-2011, car les dépenses de personnel indiquées dans le document 35 C/5 ont été calculées sur la base d'une hausse anticipée de 0,455 %, correspondant à la dernière estimation du FMI

concernant l'inflation française en 2009 disponible à l'époque. Or la hausse réelle de l'indice des salaires français pour 2009 s'est révélée plus élevée. Le montant supplémentaire requis pour l'exercice en cours du fait des hausses susmentionnées s'élève à : **1 462 100 dollars**.

Total des augmentations statutaires des coûts de personnel : 6 472 600 dollars

12. Les augmentations statutaires des coûts de personnel mentionnées ci-dessus devraient normalement entraîner un virement de crédits du Titre IV. Cependant, compte tenu du niveau relativement élevé des économies réalisées à ce jour au titre des coûts de personnel, notamment grâce à l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction, la Directrice générale souhaite différer le virement en question. Le Secrétariat continuera à suivre de près les besoins et les dépenses effectifs au titre des coûts de personnel et, s'il y a lieu, formulera une proposition de virement de crédits du Titre IV pour ces postes à la prochaine session du Conseil exécutif.

III. Virements de crédits entre articles budgétaires

13. En vertu du paragraphe 2 (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2010-2011, « Le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 1 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés ». En conséquence, la Directrice générale informe le Conseil exécutif des virements de crédits entre articles budgétaires ci-après :

Transfert au Bureau de la planification stratégique (BSP), pour la participation de l'UNESCO aux opérations de programmation au niveau des pays, de ressources du Programme ordinaire allouées aux cinq grands programmes :

Conformément à la résolution 35 C/70, paragraphe 8 (8), la Directrice générale a alloué 2 % des ressources du budget ordinaire disponibles pour les grands programmes à la préparation des exercices de programmation commune par pays des Nations Unies (projets pilotes « Unis dans l'action », PNUAD et programmation conjointe).

La moitié du montant ainsi réaffecté serait utilisée par les Secteurs pour leurs propres activités, tandis que l'autre moitié (1 %) serait allouée par le Bureau de la planification stratégique (BSP), agissant en tant que coordonnateur, aux efforts déployés à l'échelle de l'Organisation pour renforcer sa participation aux activités communes par pays des Nations Unies. Les fonds transférés au BSP ou mis à sa disposition pour ces activités génériques de programmation au niveau des pays se montaient à 929 650 dollars. Sur ce montant, 88 005 dollars sont restés alloués aux différents secteurs, mais mis de côté sous la responsabilité du BSP. Les 841 645 dollars restants ont été transférés des grands programmes à l'article budgétaire correspondant au BSP, comme suit :

Grand programme I – Éducation	368 050
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	139 150
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	90 400
Grand programme IV – Culture	120 845
Grand programme V – Communication et information	123 200
Total	841 645

Montant total du virement : 841 645 dollars

14. En vertu du paragraphe 2 (e) de la Résolution portant ouverture de crédits, « Dans les cas où les virements de crédits entre articles excèdent cette limite de 1 %, le Directeur général doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif ». À cet égard, la Directrice générale soumet à l'approbation du Conseil exécutif les propositions de virement de crédits ci-après :

Pour continuer à renforcer la cohérence et l'adéquation des résultats escomptés des activités extrabudgétaires avec ceux du Programme ordinaire, la Directrice générale a décidé de transférer la **Division de la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires** (CFS) du Secteur des relations extérieures et de la coopération (Titre III.A – ERC) au Bureau de la planification stratégique (Titre II.B – BSP). Les virements de crédits s'élèvent à :

Coûts d'activité :	357 100 dollars	
Coûts de personnel :	619 700 dollars	976 800 dollars

Dans le cadre de son engagement à renforcer la mise en œuvre de la priorité globale de l'UNESCO Égalité entre les sexes, à accroître son impact, son efficacité et sa visibilité et à lui accorder une place plus centrale au sein de l'Organisation, la Directrice générale a décidé de transférer la **Division pour l'égalité des genres** du Bureau de la planification stratégique (Titre II.B – BSP) au Cabinet de la Directrice générale (Titre I.B – ODG). Les virements de crédits s'élèvent à :

Coûts d'activité :	123 500 dollars	
Coûts de personnel :	893 200 dollars	1 016 700 dollars

IV. ACTION ATTENDUE DU CONSEIL EXÉCUTIF

15. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport de la Directrice générale sur les dons et les contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal et ajoutés aux crédits du budget ordinaire, ainsi que sur les virements de crédits entre articles budgétaires et les virements proposés pour tenir compte de la restructuration de l'Organisation, conformément à la résolution 35 C/106, paragraphe 2 (b), (d) et (e), le document 185 EX/4 Partie II et les recommandations de sa Commission financière et administrative à ce sujet (185 EX/...),

I

2. Note qu'en conséquence de ces dons et de ces contributions spéciales, la Directrice générale a ajouté aux crédits ouverts au budget ordinaire un montant total de **2 173 084 dollars** se répartissant comme suit :

	\$
Titre II.A - Grand programme I	86 628
Titre II.A - Grand programme II	685 402
Titre II.A - Grand programme III	112 368
Titre II.A - Grand programme IV	548 070
Titre II.A - Grand programme V	324 309
Titre II.B - Services liés au programme (BSP)	25 620

	\$
Titre III.A - Relations extérieures et coopération	24 950
Titre III.B - Gestion et coordination des unités hors Siège (coûts indirects pour les bureaux hors Siège)	365 737
Total	2 173 084

3. Exprime sa gratitude aux donateurs dont la liste figure au paragraphe 9 du document 185 EX/4 Partie II ;

II

4. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle, pour couvrir les augmentations des coûts de personnel, la Directrice générale est autorisée à opérer, avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III,
5. Note que certaines obligations statutaires concernant les coûts de personnel, qui ont des incidences budgétaires d'un montant de **6 472 600 dollars**, ont été identifiées et devraient normalement être financées par le Titre IV du budget ;

III

6. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 1 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés,
7. Note que la Directrice générale a opéré des virements de crédits entre articles budgétaires pour soutenir la participation de l'UNESCO aux exercices de programmation conjointe par pays du système des Nations Unies, qui se répartissent comme suit :

	\$
Grand programme I - Éducation	(368 050)
Grand programme II - Sciences exactes et naturelles	(139 150)
Grand programme III - Sciences sociales et humaines	(90 400)
Grand programme IV - Culture	(120 845)
Grand programme V - Communication et information	(123 200)
Total, Titre II.A	(841 645)
Titre II.B - Bureau de la planification stratégique (BSP)	841 645
Total, Titre II.B	841 645

8. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires qui excèdent la limite de 1 % avec l'approbation préalable du Conseil exécutif,

9. Approuve les virements entre articles budgétaires :
 - (a) de 976 800 dollars du Titre III.A – Relations extérieures et coopération (ERC) au Titre II.B – Bureau de la planification stratégique (BSP) ;
 - (b) de 1 016 700 dollars du Titre II.B – Bureau de la planification stratégique (BSP) au Titre I.B – Cabinet de la Directrice générale (ODG) ;
10. Prend note du tableau révisé des ouvertures de crédits figurant dans l'annexe du document 185 EX/4 Partie II.

ANNEXE

Tableau révisé des ouvertures de crédits pour 2010-2011

Article budgétaire	35 C/5 approuvé	I	II	35 C/5 approuvé et ajusté
		Dons reçus	Virements effectués ou proposés entre articles budgétaires	
	\$	\$	\$	\$
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION				
A. Organes directeurs				
1. Conférence générale	5 481 200	-	-	5 481 200
2. Conseil exécutif	7 824 200	-	-	7 824 200
Total, Titre I.A	13 305 400	-	-	13 305 400
B. Direction	20 356 100	-	1 016 700	21 372 800
<i>(Direction générale ; Cabinet de la Directrice générale ; Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques ; Programme d'éthique)</i>				
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	10 965 200	-	-	10 965 200
TOTAL, TITRE I	44 626 700	-	1 016 700	45 643 400
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME				
A. Programmes				
Grand programme I - Éducation ¹	118 535 700	86 628	(368 050)	118 254 278
Grand programme II - Sciences exactes et naturelles ²	59 074 000	685 402	(139 150)	59 620 252
Grand programme III - Sciences sociales et humaines	29 654 100	112 368	(90 400)	29 676 068
Grand programme IV - Culture	53 749 700	548 070	(120 845)	54 176 925
Grand programme V - Communication et information	33 158 000	324 309	(123 200)	33 359 109
Institut de statistique de l'UNESCO	9 128 600	-	-	9 128 600
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	56 189 400	-	-	56 189 400
Total, Titre II.A	359 489 500	1 756 777	(841 645)	360 404 632
B. Services liés au programme				
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	4 676 300	-	-	4 676 300
2. Information du public (BPI)	13 671 800	-	-	13 671 800
3. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)	7 780 000	25 620	801 745	8 607 365
4. Planification et gestion du budget (BB)	4 839 900	-	-	4 839 900
Total, Titre II.B	30 968 000	25 620	801 745	31 795 365
C. Programme de participation et bourses				
1. Programme de participation (PP)	19 980 200	-	-	19 980 200
2. Programme de bourses	1 861 000	-	-	1 861 000
Total, Titre II.C	21 841 200	-	-	21 841 200
TOTAL, TITRE II	412 298 700	1 782 397	(39 900)	414 041 197
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION				
A. Relations extérieures et coopération	17 667 000	24 950	(976 800)	16 715 150
B. Gestion et coordination des unités hors Siège	24 558 400	365 737	-	24 924 137
C. Gestion des ressources humaines	32 734 200	-	-	32 734 200
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	10 536 800	-	-	10 536 800
E. Administration	97 927 800	-	-	97 927 800
TOTAL, TITRE III	183 424 200	390 687	(976 800)	182 838 087
TOTAL, TITRES I-III	640 349 600	2 173 084	-	642 522 684
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	2 000 000	-	-	2 000 000
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	10 650 400	-	-	10 650 400
TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS	653 000 000	2 173 084	-	655 173 084

¹ Les crédits ouverts pour le grand programme I incluent les allocations financières destinées aux Instituts de l'UNESCO pour l'éducation.

² Les crédits ouverts pour le grand programme II incluent les allocations financières destinées aux Instituts de l'UNESCO pour la science.

Partie B

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ
PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

TABLEAU DE BORD – Exécution du programme au 30 juin 2010

TABLEAU 1

EXÉCUTION GLOBALE PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL

Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires au 30 juin 2010

**(Les chiffres du budget ordinaire comprennent les coûts de personnel
et le Programme de participation)**

16. Le tableau 1 présente l'exécution globale, par article budgétaire principal, du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, la totalité des fonds se rapportant à chaque article budgétaire étant ainsi couverte.

17. En ce qui concerne le Programme ordinaire, les chiffres figurant dans le tableau 1 comprennent les coûts de personnel et le Programme de participation. Ils tiennent compte également des virements de crédits opérés entre articles budgétaires dont le montant est inférieur à 1 % des crédits initialement ouverts et des crédits supplémentaires reçus depuis le début de l'exercice biennal, comme indiqué dans la Partie A du présent document.

18. Étant donné que la Résolution portant ouverture de crédits pour le 35 C/5 présente un seul chiffre par article budgétaire, comprenant à la fois les coûts de personnel et les coûts d'activités, le tableau 1 donne les chiffres du budget approuvé et de l'allocation pour le plan de travail de la même manière. Cependant, pour plus de précision, les dépenses au titre de chaque article budgétaire sont ventilées en coûts de personnel et coûts d'activité.

19. S'agissant des ressources extrabudgétaires, les allocations et les dépenses portent sur une période d'un an.

Observations :

20. Pour le budget ordinaire, le taux de dépense global au 30 juin 2010 s'établissait à 25,6 %.

21. Concernant les ressources extrabudgétaires, la plupart des projets sont élaborés et gérés sur une base pluriannuelle, et les fonds alloués pour une année donnée incluent les allocations non utilisées reportées de l'année précédente. Dès lors, mesurer l'exécution des projets extrabudgétaires par le simple taux de dépense annuel (montant des dépenses divisé par le montant total des fonds alloués pour l'année) ne reflète pas toujours le niveau exact de leur mise en œuvre. Un même niveau d'exécution des projets peut engendrer des taux de dépense différents selon que le montant de l'allocation a ou n'a pas été géré et ajusté avec précision au cours de l'année en fonction des progrès effectifs de chaque projet. À partir de cette réflexion, le modèle pour les projets extrabudgétaires dans les tableaux 8 à 12 ne fait pas apparaître de comparaison des dépenses rapportées aux allocations. Cela dit, le tableau 1 ci-dessous montre uniquement à titre indicatif les taux de dépense pour les projets extrabudgétaires au 30 juin 2010 qui ont pu être calculés par rapport au taux théorique de 50 % (le taux théorique pour la période écoulée correspondant au mois de juin comparé aux montants annuels). Le taux de dépense global pour les projets extrabudgétaires s'établit à 45,4 %.

TABLEAU 1

EXÉCUTION GLOBALE PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL
(Budget ordinaire, y compris les coûts de personnel et le Programme de participation, et ressources extrabudgétaires)
du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires		
	35 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/engagées)			Taux de dépense	Allocation	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
			Personnel	Activités	Total				
	\$	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION									
A. Organes directeurs									
1. Conférence générale	5 481	5 481	295	294	589	10,7	-	-	-
2. Conseil exécutif	7 824	7 824	362	1 673	2 036	26,0	-	-	-
Total, Titre I.A	13 305	13 305	657	1 967	2 625	19,7	-	-	-
B. Direction <i>(Direction générale ; Cabinet de la Directrice générale ; Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques ; Programme d'éthique)</i>	20 356	20 356	4 271	461	4 733	23,3	994	506	50,9
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	10 965	10 965	-	3 348	3 348	30,5	-	-	-
TOTAL, TITRE I	44 627	44 627	4 929	5 777	10 705	24,0	994	506	50,9
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME									
A. Programmes									
I Éducation	118 536	118 254	13 930	16 606	30 536	25,8	173 116	69 024	39,9
II Sciences exactes et naturelles	59 074	59 620	8 971	6 130	15 102	25,3	59 300	29 889	50,4
III Sciences sociales et humaines	29 654	29 676	4 603	2 260	6 863	23,1	38 101	22 980	60,3
IV Culture	53 750	54 177	9 150	4 760	13 909	25,7	86 312	40 663	47,1
V Communication et information	33 158	33 359	4 415	3 235	7 650	22,9	20 476	8 674	42,4
Projet interdisciplinaire (SC - CLT)	-	-	-	-	-	-	323	143	44,3
Institut de statistique de l'UNESCO	9 129	9 129	-	4 564	4 564	50,0	-	-	-
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	56 189	56 189	14 185	-	14 185	25,2	-	-	-
Total, Titre II.A	359 490	360 405	55 254	37 556	92 810	25,8	377 627	171 373	45,4
B. Services liés au programme									
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 676	4 676	957	285	1 243	26,6	87	42	48,5
2. Information du public	13 672	13 672	2 739	613	3 353	24,5	47	38	79,8
3. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	7 780	8 647	1 497	795	2 292	26,5	602	253	42,0
4. Planification et gestion du budget	4 840	4 840	897	59	956	19,8	128	56	43,9
Total, Titre II.B	30 968	31 835	6 091	1 753	7 844	24,6	864	389	45,0
C. Programme de participation et bourses									
1. Programme de participation	19 980	19 980	157	2 088	2 244	-	-	-	-
2. Programme de bourses	1 861	1 861	185	107	291	-	-	-	-
Total, Titre II.C	21 841	21 841	341	2 195	2 536	11,6	864	389	45,0
TOTAL, TITRE II	412 299	414 081	61 686	41 504	103 190	24,9	378 491	171 762	45,4
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION									
A. Relations extérieures et coopération	17 667	17 692	3 597	1 351	4 948	28,0	2 591	1 297	50,1
B. Gestion et coordination des unités hors Siège	24 558	24 924	1 084	6 896	7 980	32,0	1 058	626	59,2
C. Gestion des ressources humaines	32 734	32 734	4 154	5 996	10 150	31,0	111	-	-
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	10 537	10 537	2 067	486	2 553	24,2	-	-	-
E. Administration	97 928	97 928	14 158	13 757	27 915	28,5	368	108	29,4
TOTAL, TITRE III	183 424	183 815	25 061	28 486	53 547	29,1	4 127	2 031	49,2
TOTAL, TITRES I - III	640 350	642 523	91 676	75 767	167 442	26,1	383 613	174 300	45,4
Réserve pour les reclassements	2 000	2 000	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	10 650	10 650	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRES I - IV	653 000	655 173	91 676	75 767	167 442	25,6	383 613	174 300	45,4

TABLEAU 2
EXÉCUTION DU PROGRAMME PAR AXE D'ACTION

Budget ordinaire (coûts d'activité)
(au 30 juin 2010)

22. Le tableau 2 présente un état de l'exécution des activités du Programme ordinaire, par axe d'action. Comme indiqué précédemment, les chiffres du budget ordinaire englobent les virements de crédits inférieurs à 1 % et les crédits additionnels correspondant aux dons énumérés dans la Partie A du présent document.

Observations :

23. Les activités prévues au titre du budget ordinaire (Parties I-IV), avaient, au 30 juin 2010, un taux d'exécution global de 29,5 %. Conformément aux décisions 164 EX/3.1.1 et 160 EX/3.1.1, des explications sont fournies ci-après en ce qui concerne les taux de dépense supérieurs à 40 % ou inférieurs à 10 %.

Titre I – Politique générale et Direction

Conférence générale (6,6 %) : le faible taux de dépense est dû au fait que la Conférence générale se tient la seconde année de l'exercice biennal, par conséquent, les dépenses au titre de cet article budgétaire seront en majeure partie engagées en 2011.

Programme d'éthique (3,7 %) : le faible taux de dépense tient au fait que le recrutement relatif au poste supplémentaire de Chargé de l'éthique (P-3) a pris plus de temps que prévu. Sa mission sera, entre autres, de proposer une formation concernant l'éthique et la lutte contre le harcèlement. Un plan sera élaboré à cette fin après son arrivée en septembre 2010. En 2011, il sera chargé de mettre au point le programme de communication des informations financières et quelques outils électroniques (par exemple, pour la délivrance de certificats de formation aux membres du personnel, etc.). Par conséquent, les dépenses au titre de ce poste devraient évoluer à la hausse fin 2010 et pendant 2011.

Titre II – Programmes et services liés au programme

Programme de bourses (FEL) (9,1 %) : le taux de dépense relativement faible de cet article budgétaire s'explique par le fait que les principales dépenses y afférentes ne seront engagées qu'à partir du début de l'année universitaire, en septembre/octobre 2010.

Titre III – Soutien de l'exécution du programme et administration

Relations extérieures et coopération (ERC) (43,6 %) : le taux de dépense relativement élevé enregistré pour cet article budgétaire tient aux dépenses engagées pour les consultations régionales concernant le document C/5. En outre, trois réunions de haut niveau avec des parlementaires ont été organisées au cours du 1^{er} semestre 2010.

TABLEAU 2
EXÉCUTION DU PROGRAMME PAR AXE D'ACTION
Budget ordinaire (coûts d'activité)
 du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010
 (en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	35 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION				
A. Organes directeurs				
1. Conférence générale	4 443	4 443	294	6,6%
2. Conseil exécutif	6 128	6 128	1 673	27,3%
Total, I.A	10 571	10 571	1 967	18,6%
B. Direction				
3. Direction générale	445	445	146	32,9%
4. Cabinet de la Directrice générale	415	415	109	26,4%
5. Évaluation et audit	1 034	1 034	162	15,6%
6. Normes internationales et affaires juridiques	136	136	39	28,6%
7. Programme d'éthique	147	147	5	3,7%
Total, I.B	2 176	2 176	461	21,2%
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	10 965	10 965	3 348	30,5%
TOTAL, TITRE I	23 712	23 712	5 777	24,4%
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME				
A. Programmes				
I ÉDUCATION				
I.1 Les fondements de l'EPT : alphabétisation, enseignants et compétences nécessaires pour la vie professionnelle	14 448	15 039	2 494	16,6%
I.2 Élaborer des systèmes éducatifs efficaces, de l'éducation et la protection de la petite enfance à l'enseignement supérieur, et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	7 758	7 874	1 821	23,1%
I.3 Cadres sectoriels : aider les gouvernements à planifier et gérer le secteur éducatif	11 596	10 981	2 622	23,9%
I.4 Mener l'agenda international de l'éducation, y compris l'éducation en vue du développement durable (EDD), et assurer le suivi des évolutions	4 874	4 500	920	20,4%
Total, I	38 676	38 394	7 856	20,5%
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation				
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>				
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 800	4 800	2 400	50,0%
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE)	5 300	5 300	2 650	50,0%
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	2 000	2 000	1 000	50,0%
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	900	900	450	50,0%
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 500	2 500	1 250	50,0%
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 000	2 000	1 000	50,0%
Institut mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	-	-	-	0,0%
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	17 500	17 500	8 750	50,0%
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	56 176	55 894	16 606	29,7%
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES				
II.1 Accroître l'influence des sciences au moyen d'une politique intégrée en matière de science, de technologie et d'innovation (STI)	2 977	3 118	641	20,6%
II.2 Renforcer les capacités dans le domaine des sciences et l'enseignement scientifique, en particulier en Afrique	2 454	2 481	616	24,8%
II.3 Promouvoir la gestion durable et la préservation de l'eau douce, des ressources terrestres et de la biodiversité	10 604	11 012	3 302	30,0%
II.4 Renforcer la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO et étendre la portée de ses activités à tous les États membres : améliorer la gouvernance et promouvoir la coopération intergouvernementale pour la gestion et la protection des océans et des zones côtières	3 450	3 420	1 063	31,1%
Total, II	19 485	20 031	5 623	28,1%
Instituts de l'UNESCO pour les sciences				
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>				
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-	-	-	-
Centre international de physique théorique (CIPT)	1 015	1 015	508	50,0%
Total, Instituts de l'UNESCO pour les sciences	1 015	1 015	508	50,0%
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	20 500	21 046	6 130	29,1%
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES				
III.1 Promouvoir les droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, la philosophie et le dialogue philosophique sur les questions sociales et humaines émergentes, ainsi que le dialogue interculturel	3 415	3 397	655	19,3%
III.2 Améliorer l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine du développement social et de la gestion des transformations sociales, y compris les questions émergentes liées à la jeunesse	3 027	3 060	689	22,5%
III.3 Veiller à l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, et fournir des orientations en amont en matière d'éducation physique et de sport	591	433	82	18,8%
III.4 Aider les États membres à élaborer des politiques dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, en particulier de la bioéthique, et diffuser les déclarations existantes dans le domaine de la bioéthique	2 640	2 804	834	29,8%
Total, III	9 672	9 694	2 260	23,3%
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	9 672	9 694	2 260	23,3%

Article budgétaire	35 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%
IV CULTURE				
IV.1 Protection et conservation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial	4 573	4 863	1 331	27,4%
IV.2 Sauvegarde du patrimoine vivant, en particulier par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	3 841	3 815	1 148	30,1%
IV.3 Renforcement de la protection des objets culturels et de la lutte contre leur trafic illicite, notamment par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles ainsi que des Conventions de 1970 et 2001, et par le développement des musées	2 789	2 880	806	28,0%
IV.4 Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles, particulièrement par la mise en œuvre de la Convention de 2005 et le développement des industries culturelles et créatives	3 512	3 566	798	22,4%
IV.5 Intégration du dialogue interculturel et de la diversité culturelle dans les politiques nationales	2 486	2 505	677	27,0%
Total, IV	17 201	17 628	4 760	27,0%
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	17 201	17 628	4 760	27,0%
V COMMUNICATION ET INFORMATION				
V.1 Promouvoir la liberté d'expression et l'accès à l'information	4 326	4 270	1 377	32,2%
V.2 Renforcer les médias libres, indépendants et pluralistes et la communication au service du développement durable	4 391	4 553	985	21,6%
V.3 Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et le développement des infrastructures	4 391	4 487	873	19,5%
Total, V	13 109	13 310	3 235	24,3%
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	13 109	13 310	3 235	24,3%
Institut de statistique de l'UNESCO <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>	9 129	9 129	4 564	50,0%
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	-	-	-	-
Total, II.A	125 786	126 701	37 556	29,6%
B. Services liés au programme				
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	1 044	1 044	285	27,3%
2. Information du public	2 084	2 084	613	29,4%
3. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	1 435	2 302	795	34,6%
4. Planification et gestion du budget	508	508	59	11,6%
Total, II.B	5 071	5 938	1 753	29,5%
C. Programme de participation et bourses				
1. Programme de participation	19 050	19 050	2 088	11,0%
2. Programme de bourses	1 166	1 166	107	9,1%
Total, II.C	20 216	20 216	2 195	10,9%
TOTAL, TITRE II	151 072	152 854	41 504	27,2%
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION				
A. Relations extérieures et coopération	3 077	3 102	1 351	43,6%
B. Gestion et coordination des unités hors Siège <i>(Activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	20 253	20 619	6 896	33,4%
C. Gestion des ressources humaines	16 019	16 019	5 996	37,4%
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	1 429	1 429	486	34,0%
E. Administration				
1. Coordination administrative et soutien	219	219	79	36,3%
2. Achats	65	65	21	32,4%
3. Systèmes informatiques et télécommunications	6 201	6 201	1 433	23,1%
4. Conférences, langues et documents	1 883	1 883	696	37,0%
5. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements	10 899	10 899	4 267	39,2%
6. Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège	19 073	19 073	7 261	38,1%
Total, III.E	38 341	38 341	13 757	35,9%
TOTAL, TITRE III	79 119	79 510	28 486	35,8%
TOTAL, TITRES I - III	253 903	256 076	75 767	29,6%
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	-	-	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	853	853	-	-
TOTAL, TITRES I - IV	254 755	256 928	75 767	29,5%

TABLEAU 3

**EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL, DU PROGRAMME FINANCÉ
PAR LA CONTRIBUTION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU BUDGET 2002-2003
(BUDGET ORDINAIRE)**

24. À sa 32^e session, la Conférence générale s'est félicitée du retour des États-Unis d'Amérique à l'UNESCO, prenant effet le 1^{er} octobre 2003, et a pris note du montant de 15,1 millions de dollars représentant la contribution de ce pays pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2003. Elle a en outre invité le Directeur général à faire rapport au Conseil exécutif sur la mise en œuvre du plan d'action à financer sur cette contribution. En conséquence, le tableau 3 présente l'état d'utilisation de ces fonds. Il convient de noter que cette contribution est utilisée dans le cadre d'un mécanisme de compte spécial opérant sur une base pluriannuelle. En outre, les intérêts produits par ces fonds peuvent être alloués aux secteurs, si bien que le montant total de l'allocation figurant au tableau 3 dépasse le montant initial de la contribution des États-Unis d'Amérique.

Observations :**Éducation (97 %) :**

25. Comme indiqué précédemment, l'utilisation des fonds de la contribution des États-Unis en faveur de la reconstruction des systèmes éducatifs dans les pays en situation de post-conflit en est à sa phase finale. Une deuxième phase a été lancée en mai 2009, axée sur le renforcement des capacités en matière de planification et gestion de l'éducation, y compris les SIGE, en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de l'EPT dans quatre pays en reconstruction (Tchad, République démocratique du Congo, Zimbabwe et Haïti). Cette phase comprend aussi un appui spécifique aux bureaux hors Siège, à savoir en Indonésie, en Namibie et en Haïti, qui devrait leur permettre de prendre de nouvelles mesures d'urgence dans le cadre des activités de post-crise et de post-catastrophe (PCPD).

26. À l'échelon national, les activités de la deuxième phase s'étalent sur un an et seront achevées d'ici fin 2010. Cependant, des activités de soutien et de coordination spécifiques visant à renforcer les capacités techniques et institutionnelles dans le domaine des systèmes d'information de l'éducation et à évaluer les retombées de la crise mondiale sur l'éducation se poursuivront jusqu'à la mi-2011.

27. Cette deuxième phase est financée par les intérêts produits sur le compte spécial pendant la phase 1, soit environ 0,9 million de dollars, ainsi que le solde disponible de la phase 1, d'un montant de 0,2 million de dollars. Le taux de dépense global est passé de 91,5 % en décembre 2009 (comme indiqué dans le document 184 EX/26 – page 31) à 97 % actuellement.

Culture (93,0 %) :
(CLT sans WHC)

28. Le taux d'exécution du **Programme concernant la préservation de biens culturels meubles en péril et la création de musées**, financé par la contribution des États-Unis (**phases 1 et 2**) a atteint **98,4 %**. Un montant total de **4,5 millions de dollars** a été affecté à des projets concernant des musées en deux phases : 3,5 millions en 2004 et un million en 2006. Fin 2008, environ 0,5 million de dollars d'intérêts produits par la contribution des États-Unis ont été alloués à des activités supplémentaires de la Section des musées et des objets culturels (**phase 3**). Le taux d'exécution pour cette troisième phase s'élève actuellement à 40,3 % ; ce qui ramène donc le taux d'exécution global pour les trois phases à 93 %.

29. Au cours de la première phase commencée en 2004, 3,5 millions de dollars ont été alloués au titre de la mise en œuvre de 11 projets pilotes de grande envergure et 10 projets de partenariat

avec des musées dans des pays en développement et des pays en situation de post-conflit. Ces projets ont tous été menés à bien.

30. En 2006, il a été accordé un million de dollars supplémentaires à des projets de la phase 2, dont quatre sont en voie d'achèvement. Le projet pilote mené en Géorgie est exécuté à 98 % et doit s'achever en octobre 2010 après la dispensation d'une formation plus poussée et l'achat de matériel supplémentaire. Le projet « Musées et communautés au service du développement au Honduras » est exécuté à 98 % et s'achèvera en octobre 2010 après la distribution des publications produites dans le cadre de ce projet. Le partenariat triennal réussi conclu avec l'ICCROM est mis en œuvre à 93 % et a été prolongé pour s'achever à la fin de 2010. On procède actuellement au paiement final de l'aide d'urgence accordée au Musée national du Burkina Faso suite à une inondation dévastatrice survenue en septembre 2009 ; ce projet devrait donc s'achever vers la fin de juillet 2010. Des fonds de ce même code ont également aidé à produire le 6^e volume de la collection de Manuels de protection du patrimoine culturel, consacré à la protection des lieux de culte vivants et à la prévention du vol d'objets religieux. Le taux d'exécution combiné pour les phases 1 et 2 est de 98,4 %.

31. À la fin de 2008, quelque 500 000 dollars d'intérêts courus de la contribution des États-Unis à l'UNESCO ont été accordés à la Section des musées et des objets culturels (phase 3). Ces fonds ont été affectés à huit activités de lutte contre le trafic illicite et de préservation du patrimoine culturel menées en Afghanistan, à Jérusalem, au Laos et au Cambodge ; le taux d'exécution de ces activités est actuellement de 40,3 %. Comme cela a été signalé précédemment, il a été décidé qu'un des projets de lutte contre le trafic illicite serait remplacé par un projet de renforcement des capacités en Afrique. Le mandat d'un projet destiné à appuyer la modernisation des installations de formation de l'École du patrimoine africain (EPA) au Bénin a été mis au point. Ce projet débutera en septembre 2010 et devrait s'achever à la fin de cette même année. Le Recueil consacré au retour et à la restitution du patrimoine culturel a été publié, traduit et distribué, et les fonds restants seront utilisés pour appuyer, à la fin de 2010, la célébration du 40^e anniversaire de la Convention de 1970. Le projet de renforcement des capacités du Centre de conservation des manuscrits historiques de la Madrasa Al-Ashrafiya d'Al-Haram Al-Sharif, à Jérusalem, est exécuté à 43 %, la priorité étant la restauration des manuscrits les plus menacés de la collection du musée islamique. Le projet consiste principalement à former six Palestiniens à la restauration et à la conservation du papier, tandis que la documentation et l'inventaire de l'ensemble de la collection de manuscrits se poursuivront tout au long de ce programme de formation de deux ans. Le projet s'achèvera à l'été 2011 par la mise au point d'activités de sensibilisation destinées à souligner l'importance de la collection et la nécessité de créer des partenariats institutionnels pour assurer la viabilité à long terme du Centre. Un projet révisé a été élaboré pour la Villa Xieng Mouane, au Laos ; ce projet a récemment été approuvé par les autorités nationales. L'installation muséographique de la Villa débutera à l'automne 2010. Le projet de Musée Tuol Sleng du génocide, à Phnom Penh (Cambodge) (Mémorial de la prison Khmer Rouge dite S-21) est en voie d'achèvement, avec un taux d'exécution actuel de 95,4 %. En raison de considérations liées à la sécurité, le projet mené en Afghanistan n'est exécuté qu'à 40,2 %. Il est prévu d'utiliser les fonds restants du projet d'atelier de formation à la protection du patrimoine culturel religieux et à la lutte contre le trafic illicite en Amérique centrale, qui a été mené à bien avec succès en 2009 (46,6 %), pour organiser, à titre de suivi, un cours régional de formation à l'application des recommandations de l'atelier de 2009, ainsi qu'à la sensibilisation à la sécurité des églises et à la protection du patrimoine.

Centre du patrimoine mondial (99,4 %) :

32. Le Centre du patrimoine mondial a confirmé que toutes les activités financées par la contribution des États-Unis ont été menées à bien. Le solde de 6 000 dollars résulte de la liquidation d'engagements non utilisés, certaines dépenses ayant été inférieures à celles escomptées.

TABLEAU 3

**EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL, DU PROGRAMME FINANCÉ
PAR LA CONTRIBUTION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU BUDGET 2002-2003**

Budget ordinaire : du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2010

(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	%
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME			
A. Programmes			
I Éducation	10 466	10 153	97,0%
II Sciences exactes et naturelles	-	-	-
III Sciences sociales et humaines	-	-	-
IV Culture	5 073	4 719	93,0%
Centre du patrimoine mondial	1 000	994	99,4%
V Communication et information	-	-	-
Institut de statistique de l'UNESCO	-	-	-
Total, Titre II.A	16 539	15 865	95,9%
Solde non alloué	813	-	-
TOTAL	17 352	15 865	91,4%

TABLEAU 4**UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS
PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR RÉGION****Ressources du budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel)****(au 30 juin 2010)**

33. Le tableau 4 fait apparaître l'utilisation des fonds décentralisés du budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel) au 30 juin 2010, **par région**, pour le Titre II (Programmes et services liés au programme) et le Titre III (Soutien de l'exécution du programme et administration).

Observations :

34. Au 30 juin 2010, les fonds décentralisés représentaient 34,4 % du budget ordinaire total pour les activités. Le taux de dépense de ces fonds s'élevait à 31,8 %.

35. Dans le cas du Secteur de l'éducation, les fonds décentralisés s'entendent à l'exclusion des allocations financières destinées aux instituts IIPE, BIE, ITIE et UIL, car le mécanisme de virement de ces allocations financières aux comptes spéciaux ne prévoit pas d'information sur la répartition du programme par région. Pour la même raison, l'allocation financière destinée au CIPT n'est pas comprise dans les fonds décentralisés au titre des sciences exactes et naturelles. Cette approche donne une vue plus exacte des dépenses des secteurs, les budgets annuels de ces instituts étant virés sur un compte spécial et enregistrés comme dépense complète dans les comptes de l'UNESCO au début de chaque année ; en conséquence, intégrer ces montants fausserait les taux de dépense globaux des secteurs. En revanche, les allocations financières destinées à l'IIRCA, à l'IESALC et à l'ISU figurent sous les régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes et Europe et Amérique du Nord, respectivement.

36. En ce qui concerne le Titre II.A – Programmes (qui comprend les grands programmes, l'Institut de statistique de l'UNESCO et la rubrique Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés), 53,1 % du montant total des crédits ouverts au budget ordinaire pour les activités ont été décentralisés. Le taux de dépense de ces fonds décentralisés s'élevait à 28,2 %.

TABLEAU 4
UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS
PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR RÉGION
 Budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel)
 du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010
 (en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire principal	Montant total des ressources pour les programmes (Siège et hors Siège)	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION						
- Allocation pour le plan de travail	23 712	876	657	720	109	363
- Dépenses (effectives/engagées)	5 777	650	613	630	86	297
- Taux de dépense (%)	24,4%	74,2%	93,3%	87,5%	78,6%	81,7%
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME						
A. Programmes						
I Éducation						
- Allocation pour le plan de travail	55 894	13 789	3 558	7 438	235	5 939
- Dépenses (effectives/engagées)	16 606	3 305	568	1 704	29	2 109
- Taux de dépense (%)	29,7%	24,0%	16,0%	22,9%	12,4%	35,5%
II Sciences exactes et naturelles						
- Allocation pour le plan de travail	21 046	2 196	1 205	1 848	447	1 539
- Dépenses (effectives/engagées)	6 130	509	256	454	120	372
- Taux de dépense (%)	29,1%	23,2%	21,3%	24,6%	26,9%	24,2%
III Sciences sociales et humaines						
- Allocation pour le plan de travail	9 694	1 486	1 081	868	424	904
- Dépenses (effectives/engagées)	2 260	321	155	219	116	183
- Taux de dépense (%)	23,3%	21,6%	14,3%	25,3%	27,4%	20,3%
IV Culture						
- Allocation pour le plan de travail	17 628	2 504	1 309	2 045	499	1 531
- Dépenses (effectives/engagées)	4 760	613	253	530	180	460
- Taux de dépense (%)	27,0%	24,5%	19,3%	25,9%	36,0%	30,0%
V Communication et information						
- Allocation pour le plan de travail	13 310	2 426	1 008	2 038	211	1 594
- Dépenses (effectives/engagées)	3 235	699	230	447	83	449
- Taux de dépense (%)	24,3%	28,8%	22,8%	21,9%	39,3%	28,2%
Institut de statistique de l'UNESCO						
- Allocation pour le plan de travail	9 129	-	-	-	9 129	-
- Dépenses (effectives/engagées)	4 564	-	-	-	4 564	-
- Taux de dépense (%)	50,0%	-	-	-	50,0%	-
Total, Titre II.A						
- Allocation pour le plan de travail	126 701	22 400	8 161	14 237	10 945	11 507
- Dépenses (effectives/engagées)	37 556	5 448	1 462	3 355	5 093	3 574
- Taux de dépense (%)	29,6%	24,3%	17,9%	23,6%	46,5%	31,1%
B. Services liés au programme						
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique						
- Allocation pour le plan de travail	1 044	-	-	-	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	285	-	-	-	-	-
- Taux de dépense (%)	27,3%	-	-	-	-	-
2. Information du public						
- Allocation pour le plan de travail	2 084	-	-	20	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	613	-	-	-	63	-
- Taux de dépense (%)	29,4%	-	-	-	-	-
3. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme						
- Allocation pour le plan de travail	2 302	72	82	99	10	44
- Dépenses (effectives/engagées)	795	25	44	44	1	18
- Taux de dépense (%)	34,6%	34,8%	53,0%	43,9%	13,2%	42,2%
4. Planification et gestion du budget						
- Allocation pour le plan de travail	508	-	-	-	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	59	-	-	-	-	-
- Taux de dépense (%)	11,6%	-	-	-	-	-
Total, Titre II.B						
- Allocation pour le plan de travail	5 938	72	82	119	10	44
- Dépenses (effectives/engagées)	1 753	25	44	44	1	18
- Taux de dépense (%)	29,5%	34,8%	53,0%	36,5%	13,2%	42,2%
C. Programme de participation et bourses						
1. Programme de participation						
- Allocation pour le plan de travail	19 050	-	-	-	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	2 088	-	-	-	-	-
- Taux de dépense (%)	11,0%	-	-	-	-	-
2. Programme de bourses						
- Allocation pour le plan de travail	1 166	-	-	-	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	107	-	-	-	-	-
- Taux de dépense (%)	9,1%	-	-	-	-	-
Total, Titre II.C						
- Allocation pour le plan de travail	20 216	-	-	-	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	2 195	-	-	-	-	-
- Taux de dépense (%)	10,9%	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRE II						
- Allocation pour le plan de travail	152 854	22 472	8 243	14 356	10 955	11 551
- Dépenses (effectives/engagées)	41 504	5 473	1 505	3 398	5 094	3 592
- Taux de dépense (%)	27,2%	24,4%	18,3%	23,7%	46,5%	31,1%

TABLEAU 4
UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS
PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR RÉGION
 Budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel)
 du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010
 (en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire principal	Montant total des ressources pour les programmes (Siège et hors Siège)	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION						
A. Relations extérieures et coopération						
- Allocation pour le plan de travail	3 102	-	-	-	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	1 351	-	-	-	-	-
- Taux de dépense (%)	43,6%	-	-	-	-	-
B. Gestion et coordination des unités hors Siège						
- Allocation pour le plan de travail	20 619	6 072	2 421	4 971	475	3 494
- Dépenses (effectives/engagées)	6 896	2 094	985	1 889	120	1 524
- Taux de dépense (%)	33,4%	34,5%	40,7%	38,0%	25,2%	43,6%
C. Gestion des ressources humaines						
- Allocation pour le plan de travail	16 019	63	36	132	18	89
- Dépenses (effectives/engagées)	5 996	7	4	23	5	5
- Taux de dépense (%)	37,4%	11,2%	12,1%	17,1%	30,8%	5,2%
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier						
- Allocation pour le plan de travail	1 429	-	-	-	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	486	-	-	-	-	-
- Taux de dépense (%)	34,0%	-	-	-	-	-
E. Administration						
- Allocation pour le plan de travail	38 341	-	-	-	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	13 757	-	-	-	-	-
- Taux de dépense (%)	35,9%	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRE III						
- Allocation pour le plan de travail	79 510	6 135	2 456	5 103	493	3 583
- Dépenses (effectives/engagées)	28 486	2 101	989	1 911	125	1 529
- Taux de dépense (%)	35,8%	34,2%	40,3%	37,5%	25,4%	42,7%
TOTAL (Titres I - III)						
- Allocation pour le plan de travail	256 076	29 484	11 357	20 180	11 557	15 497
- Dépenses (effectives/engagées)	75 767	8 224	3 108	5 940	5 305	5 418
- Taux de dépense (%)	29,6%	27,9%	27,4%	29,4%	45,9%	35,0%

TABLEAU 5

DÉPENSES AU TITRE DE L'ASSISTANCE TEMPORAIRE, DES VOYAGES EN MISSION ET DES SERVICES CONTRACTUELS

(Budget ordinaire au 30 juin 2010)

37. Conformément à la décision 166 EX/3.1.1 du Conseil exécutif, le **tableau 5** fournit des renseignements sur trois postes de dépense : **l'assistance temporaire, les voyages en mission et les services contractuels**. Cependant, il convient de rappeler que, dans le cadre de la programmation et de la gestion axées sur les résultats, il semblerait que l'accent soit mis moins sur les catégories de dépense que sur les résultats obtenus.

38. Quoi qu'il en soit, le tableau 5 fait apparaître les crédits du budget ordinaire approuvé du 35 C/5 (budget indicatif) pour ces postes de dépense par article budgétaire principal. En outre, il convient de noter ce qui suit :

- la ventilation budgétaire est donnée sur la base du budget de 653 millions de dollars, tandis que les chiffres des dépenses prennent également en compte les fonds supplémentaires reçus sous forme de dons ;
- l'assistance temporaire est ventilée en deux catégories : « assistance temporaire et surnuméraires » et « consultants », dont le financement relève des coûts d'activité ;
- les voyages en mission sont eux aussi ventilés en deux catégories : voyages des délégués (voyages des participants et voyages des membres du Conseil exécutif à la rubrique Organes directeurs) et voyages en mission du personnel. Pour chacune de ces catégories, le budget indicatif et les dépenses sont indiqués aux fins de comparaison ;
- les services contractuels comprennent les contrats de recherche et les contrats d'auteur, les contrats de traduction externes, les contrats d'impression et de publication, les contrats pour l'organisation de réunions ou de séminaires de formation, les études d'évaluation et les honoraires du Commissaire aux comptes.

39. Comme il a été souligné par le passé, la ventilation des chiffres du budget du C/5 en « objets de dépenses » par secteur et par bureau est un exercice extrêmement complexe étant donné que l'exécution effective du programme n'intervient qu'une à trois années plus tard. Par ailleurs, si l'on entend privilégier la gestion axée sur les résultats, l'utilisation des fonds, c'est-à-dire ce à quoi ils sont affectés, ne devrait pas être l'indicateur prépondérant, car ces sommes peuvent différer des estimations initiales alors même que les résultats escomptés sont atteints. En outre, mesurer l'exécution du programme à l'aune du taux de dépense pour tel ou tel objet de dépenses n'est peut-être pas la meilleure méthode étant donné que les dépenses, lorsqu'elles sont détaillées de la sorte, ne sont pas toujours encourues de manière linéaire au cours de l'exercice biennal.

40. L'indication du taux de dépense pour chaque objet de dépenses et chaque ligne budgétaire peut également être trompeuse, étant donné que l'importance des crédits peut varier considérablement d'une ligne budgétaire à l'autre. Pour les lignes budgétaires d'un montant relativement restreint, des variations minimales des crédits peuvent se traduire par un écart important du « taux de dépense », même si l'impact dudit écart est négligeable en valeur absolue.

41. Compte tenu des considérations qui précèdent, le tableau 5 indique la part (%) de chaque ligne budgétaire dans le budget total de l'objet de dépenses au lieu du taux de dépense. Cette indication permet de se faire une idée plus précise de l'impact budgétaire réel pour chaque objet de dépenses.

TABLEAU 5
Dépenses au titre de l'assistance temporaire, des voyages en mission et des services contractuels (budget ordinaire)
du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire principal	Budget ordinaire																	
	Assistance temporaire						Voyages								Services contractuels			
	Budget indicatif (35 C/5)	% du budget total	Assistance temporaire et surnuméraires	Consultants	Dépenses totales	% des dépenses totales	Voyages des délégués				Voyages du personnel				Budget indicatif (35C/5)	% du budget total	Dépenses	% des dépenses totales
							Budget indicatif (35C/5)	% du budget total	Dépenses	% des dépenses totales	Budget indicatif (35C/5)	% du budget total	Dépenses	% des dépenses totales				
\$	%	\$	\$	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION																		
A. Organes directeurs																		
1. Conférence générale	3 026	10,2%	36	-	36	0,4%	120	0,8%	12	0,4%	3	0,0%	10	0,2%	564	1,1%	153	1,9%
2. Conseil exécutif	3 604	12,1%	719	-	719	7,7%	1 777	11,5%	417	13,0%	-	0,0%	-	0,0%	260	0,5%	67	0,8%
Total Titre I.A	6 630	22,3%	755	-	755	8,1%	1 897	12,2%	429	13,4%	3	0,0%	10	0,2%	824	1,6%	220	2,7%
B. Direction																		
3. Direction générale	90	0,3%	0	15	15	0,2%	-	0,0%	-	0,0%	112	0,7%	31	0,8%	10	0,0%	22	0,3%
4. Cabinet de la Directrice générale	92	0,3%	2	2	4	0,0%	23	0,1%	2	0,1%	80	0,5%	25	0,6%	15	0,0%	16	0,2%
5. Évaluation et audit	73	0,2%	5	7	12	0,1%	59	0,4%	-	0,0%	333	2,0%	81	2,0%	463	0,9%	28	0,3%
6. Normes internationales et affaires juridiques	42	0,1%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	20	0,1%	6	0,2%	5	0,0%	3	0,0%
7. Programme d'éthique	20	0,1%	1	-	1	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	20	0,1%	2	0,0%	73	0,1%	0	0,0%
Total Titre I.B	317	1,1%	8	23	31	0,3%	82	0,5%	2	0,1%	565	3,4%	146	3,5%	566	1,1%	68	0,8%
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	50	0,3%	-	0,0%	2 000	3,9%	-	0,0%
TOTAL, TITRE I	6 947	23,4%	763	23	786	8,5%	1 979	12,8%	431	13,5%	618	3,7%	156	3,8%	3 390	6,5%	288	3,5%
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME																		
A. Programmes																		
I Éducation	4 921	16,6%	1 007	815	1 822	19,6%	4 921	31,7%	620	19,4%	5 315	32,2%	1 163	28,2%	17 958	34,6%	1 970	24,0%
II Sciences exactes et naturelles	2 688	9,0%	318	677	994	10,7%	2 564	16,5%	872	27,3%	2 180	13,2%	574	13,9%	8 322	16,1%	1 548	18,9%
III Sciences sociales et humaines	394	1,3%	120	236	356	3,8%	2 193	14,1%	375	11,7%	1 048	6,3%	322	7,8%	3 623	7,0%	427	5,2%
IV Culture	3 770	12,7%	670	423	1 094	11,8%	1 806	11,7%	334	10,4%	2 015	12,2%	328	7,9%	6 121	11,8%	1 008	12,3%
V Communication et information	1 442	4,9%	299	241	540	5,8%	1 049	6,8%	262	8,2%	1 442	8,7%	385	9,3%	4 365	8,4%	990	12,1%
Institut de statistique de l'UNESCO	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Total, Titre II.A	13 216	44,5%	2 414	2 392	4 805	51,7%	12 532	80,9%	2 462	77,0%	12 000	72,7%	2 772	67,2%	40 389	77,9%	5 943	72,6%
B. Services liés au programme																		
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	320	1,1%	44	31	75	0,8%	39	0,3%	16	0,5%	159	1,0%	76	1,9%	99	0,2%	17	0,2%
2. Information du public	223	0,8%	26	88	115	1,2%	4	0,0%	1	0,0%	135	0,8%	29	0,7%	1 151	2,2%	165	2,0%
3. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	246	0,8%	184	44	228	2,5%	44	0,3%	132	4,1%	370	2,2%	195	4,7%	416	0,8%	66	0,8%
4. Planification et gestion du budget	7	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	45	0,3%	7	0,2%	384	0,7%	4	0,0%
Total, Titre II.B	797	2,7%	255	163	417	4,5%	87	0,6%	149	4,7%	708	4,3%	308	7,5%	2 050	4,0%	251	3,1%
C. Programme de participation et bourses																		
1. Programme de participation	10	0,0%	3	-	3	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	13	0,1%	5	0,1%	9	0,0%	59	0,7%
2. Programme de bourses	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	7	0,0%	-	0,0%	6	0,0%	1	0,0%
Total, Titre II.C	10	0,0%	3	-	3	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	20	0,1%	5	0,1%	15	0,0%	60	0,7%
TOTAL, TITRE II	14 022	47,2%	2 671	2 554	5 225	56,2%	12 620	81,4%	2 611	81,6%	12 728	77,1%	3 085	74,8%	42 454	81,9%	6 254	76,4%
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION																		
A. Relations extérieures et coopération	292	1,0%	37	40	77	0,8%	680	4,4%	121	3,8%	501	3,0%	155	3,8%	1 032	2,0%	716	8,7%
B. Gestion et coordination des unités hors Siège	4 717	15,9%	1 850	74	1 924	20,7%	-	0,0%	24	0,7%	2 118	12,8%	413	10,0%	516	1,0%	236	2,9%
C. Gestion des ressources humaines *	1 458	4,9%	103	1 065	1 168	12,6%	109	0,7%	5	0,2%	193	1,2%	258	6,2%	2 652	5,1%	334	4,1%
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	19	0,1%	2	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	151	0,9%	10	0,3%	123	0,2%	54	0,7%
E. Administration	2 273	7,6%	97	11	108	1,2%	112	0,7%	6	0,2%	207	1,3%	49	1,2%	1 670	3,2%	309	3,8%
TOTAL, TITRE III	8 759	29,5%	2 089	1 189	3 276	35,3%	902	5,8%	157	4,9%	3 169	19,2%	885	21,5%	5 992	11,6%	1 649	20,1%
TOTAL, TITRES I - III	29 728	100,0%	5 523	3 767	9 290	100,0%	15 501	100,0%	3 198	100,0%	16 514	100,0%	4 126	100,0%	51 836	100,0%	8 191	100,0%
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRES I - IV	29 728	100,0%	5 523	3 767	9 290	100,0%	15 501	100,0%	3 198	100,0%	16 514	100,0%	4 126	100,0%	51 836	100,0%	8 191	100,0%

* La majorité des dépenses au titre de HRM sont liées au budget pour la formation décentralisé vers les secteurs, bureaux et unités hors Siège.

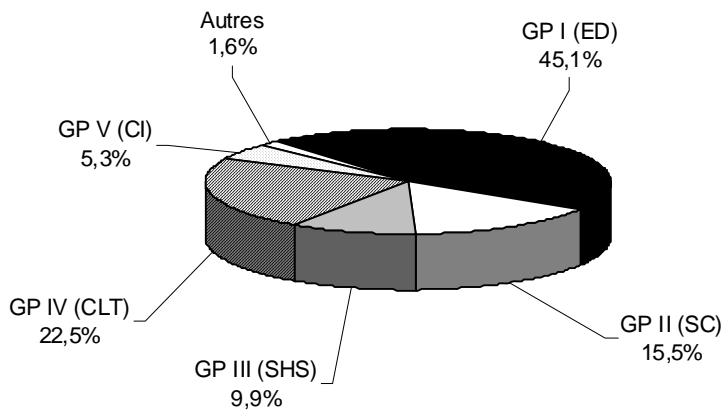
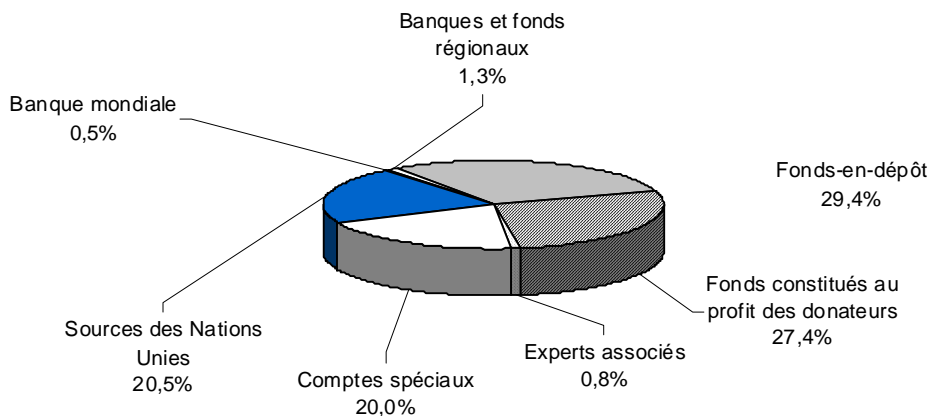
ANALYSE DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

FIGURE 1

Programmes opérationnels extrabudgétaires par source de financement et par grand programme

Allocations au 30 juin 2010

Total : 383,6 millions de dollars des États-Unis



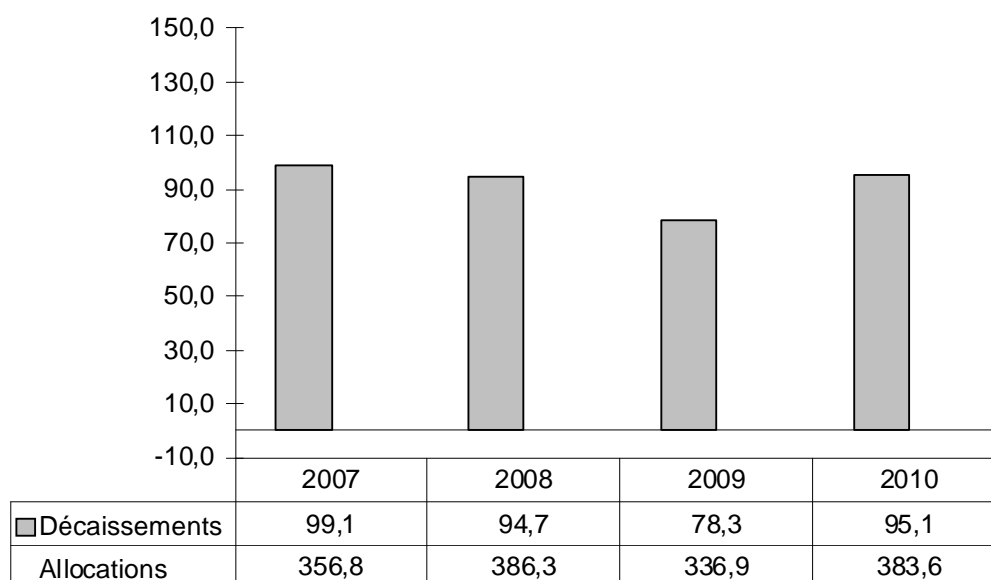
42. Les dépenses se rapportant aux fonds extrabudgétaires, qui servent habituellement à financer des projets pluriannuels, sont présentées sur une base annuelle afin de refléter le cycle effectif de gestion des ressources extrabudgétaires.

43. La **figure 1** ci-dessus comprend deux graphiques qui indiquent les allocations au 30 juin 2010 par source de financement et par grand programme, respectivement.

- Les fonds-en-dépôt continuent de représenter la majeure partie des ressources extrabudgétaires, avec 29,4 % du montant total des fonds alloués, suivis par les fonds-en-dépôt constitués au profit des donateurs, dont la part s'élève à 27,4 % du montant total des fonds alloués.
- Le Secteur de l'éducation, qui a reçu 45,1 % du montant total des fonds alloués (soit 173,1 millions de dollars sur 383,6 millions), reste le principal bénéficiaire des programmes extrabudgétaires.

FIGURE 2

**Programmes opérationnels extrabudgétaires :
décaissements au 30 juin 2010
(en millions de dollars des États-Unis)**



44. La **figure 2** illustre l'évolution des allocations et des décaissements ces quatre dernières années. Le montant total des allocations en juin 2010 était légèrement supérieur (de 13,8 %) à leur montant à la même période en 2009. De même, le montant total des décaissements a lui aussi augmenté (de 21,7 %) par rapport au mois de juin 2009. Comme mentionné précédemment à propos du tableau 1, mesurer l'exécution des projets extrabudgétaires à l'aune des taux de dépense (c'est-à-dire les dépenses divisées par les allocations) ne permettrait pas d'en donner une image exacte, car les taux de dépense varient selon que le niveau d'allocation a été ou non géré et ajusté minutieusement au cours de l'année en fonction des progrès effectifs de chaque projet. C'est pourquoi les taux de dépense n'apparaissent pas dans le diagramme ci-dessus.

45. Les tableaux 6 à 10 figurant dans ce Tableau de bord suivent la présentation adoptée dans le rapport annuel sur l'état des projets extrabudgétaires. Au lieu de faire apparaître les taux de dépense, qui mesurent les « dépenses » annuelles en les rapportant aux « allocations », l'accent est davantage mis sur l'évolution des « **décaissements** » sur les dernières années. La notion de « dépenses » se compose de deux éléments : les « décaissements » et les « engagements de dépense non liquidés ». Les décaissements correspondent aux dépenses effectivement engagées, tandis que les engagements de dépense non liquidés correspondent à des engagements juridiques pour lesquels des paiements devront être effectués dans le futur. À mesure que les

projets avancent, les « engagements de dépense non liquidés » deviennent des « décaissements », mais pas nécessairement au cours de la même année civile. Il ne serait donc pas logique de comparer les dépenses totales (décaissements plus engagements de dépense non liquidés) sur des séries de plusieurs années car cela impliquerait de compter deux fois les « engagements de dépense non liquidés ». En se concentrant sur les seuls « décaissements », l'analyse donnera une image plus précise et plus exacte de l'évolution des projets extrabudgétaires. (Le problème du double comptage des engagements de dépense non liquidés ne se pose pas pour le budget ordinaire, puisque chaque exercice financier – biennal – est totalement indépendant et que les engagements de dépense non liquidés d'un exercice ne sont pas ajoutés aux dépenses de l'exercice suivant.)

46. Le **tableau 6** indique la répartition détaillée des ressources extrabudgétaires par source de financement.

- En ce qui concerne les projets financés en coopération avec des organisations du système des Nations Unies, les décaissements au 30 juin 2010 s'élevaient à 20,5 millions de dollars (soit 21,5 % du montant total des décaissements) et faisaient apparaître, par rapport à la même période l'année précédente, une augmentation d'environ 7,2 millions de dollars, soit 54,1 %. Cette hausse spectaculaire peut être attribuée en grande partie à la coopération avec des entités des Nations Unies telles que le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD, l'initiative Unis dans l'action et le GNUM, dont les allocations ont augmenté de 3,7 millions, 1 million et 1,4 million de dollars, respectivement.
- Les décaissements au titre des **fonds-en-dépôt**, qui représentent 22,3 % du montant total des décaissements au 30 juin 2010, ont diminué légèrement d'un million de dollars, soit 3,5 %, par rapport à la même période en 2009. Le Japon et l'Italie restent les principaux donateurs pour cette catégorie de projets, avec 26,4 millions de dollars (5,3 % du montant total des fonds alloués) et 15 millions de dollars (3 % du montant total des fonds alloués), respectivement.
- Les décaissements au titre des projets brésiliens financés par des fonds-en-dépôt constitués au profit des donateurs représentent 17,7 % du total. Le Bureau de l'UNESCO à Brasilia a entièrement revu sa structure et son portefeuille de projets. Il en est résulté une diminution des fonds-en-dépôt brésiliens constitués au profit des donateurs et les projets financés par des fonds-en-dépôt constitués au profit des donateurs ne sont plus la première source de ressources extrabudgétaires de l'UNESCO, comme cela était le cas ces huit dernières années.

47. Le **tableau 7** indique les décaissements extrabudgétaires par source de fonds et région bénéficiaire. La région « Amérique latine et Caraïbes » demeure la principale bénéficiaire des ressources extrabudgétaires du fait de l'ampleur de la coopération de l'UNESCO avec le Brésil, bien que ce programme ait été considérablement réduit. La région Afrique se place au deuxième rang, en raison du volume des projets financés au titre de fonds-en-dépôt par des donateurs tels que l'Italie ou le Japon. Il convient de noter que si l'on fait abstraction du programme de coopération avec le Brésil, la région Afrique est celle qui a bénéficié des décaissements les plus importants.

48. Le **tableau 8** présente la répartition des allocations et des dépenses par grand secteur de programme. Le Secteur de l'éducation reste le premier bénéficiaire de ressources extrabudgétaires en termes tant d'allocations que de dépenses.

49. Le **tableau 9** récapitule la situation générale des ressources extrabudgétaires ventilées par donateur mais inclut également les fonds gérés par les instituts. Les programmes des experts associés et les fonds gérés par les instituts apparaissent dans des colonnes distinctes.

50. Le **tableau 10** présente les fonds gérés par chaque institut.

TABLEAU 6
EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES PAR SOURCE DE FINANCEMENT
du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010
(en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Décaissements au 30/06/2008	Décaissements au 30/06/2009	Allocations au 30/06/2010			Dépenses au 30/06/2010		
			Report de 2009	Allocations 2010	Total	Décaissements au 30/06/2010	Engagements non liquidés au 30/06/2010	Total
SOURCES NATIONS UNIES								
Espagne (F-OMD)	85	1 806	9 149	15 192	24 340	5 549	5 087	10 636
GNUD	4 498	4 038	3 267	15 018	18 285	5 060	2 318	7 377
Initiative « Unis dans l'action »	70	824	4 841	6 527	11 368	2 227	1 995	4 222
OMS/ONUSIDA	2 094	2 535	1 203	9 791	10 993	3 018	1 739	4 757
FNUPI	1 337	913	787	1 578	2 365	954	513	1 466
Autres	1 799	3 172	4 373	7 085	11 458	3 669	3 053	6 722
Total partiel, Sources Nations Unies	9 883	13 287	23 619	55 191	78 810	20 477	14 705	35 182
AUTRES PROGRAMMES								
Banque mondiale	728	753	259	1 534	1 793	731	322	1 053
Banques régionales de développement	1 201	1 533	1 457	3 553	5 010	2 000	1 178	3 178
Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons								
Japon	5 003	5 506	6 006	20 421	26 427	5 540	2 049	7 589
Italie	6 356	6 999	7 699	7 301	15 000	5 506	2 036	7 542
Espagne	1 672	2 185	3 162	5 499	8 660	1 608	1 347	2 955
Sources de financement privées	1 869	3 102	2 665	5 634	8 298	2 652	1 886	4 537
Commission européenne	1 405	1 522	2 531	5 734	8 265	2 077	1 398	3 475
Fondation du Qatar	53	48	727	7 008	7 734	786	929	1 714
France	492	1 053	725	4 535	5 260	561	385	946
Norvège	1 627	1 528	1 301	3 053	4 354	1 323	928	2 250
États-Unis d'Amérique	587	878	496	2 927	3 424	755	285	1 040
Flandre	846	832	874	2 258	3 132	1 106	722	1 828
Suède	655	938	1 886	795	2 681	788	740	1 529
Autres	3 044	3 737	5 601	13 987	19 588	4 628	2 445	7 073
Fonds-en-dépôt autofinancés								
Brésil	38 167	14 371	17 596	75 350	92 947	21 639	26 862	48 501
Iraq	149	375	8	4 785	4 793	1 589	2 348	3 937
Libye	1 160	241	7 380	-3 705	3 675	172	145	317
Autres	1 123	967	1 136	2 497	3 633	756	1 285	2 041
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	18 717	18 402	23 548	56 581	80 130	20 423	17 188	37 612
Total partiel, Autres programmes	84 854	64 969	85 057	219 746	304 803	74 641	64 477	139 118
Total	94 737	78 257	108 676	274 937	383 613	95 118	79 182	174 300

TABLEAU 7
EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES (DÉCAISSEMENTS) PAR DONATEUR ET PAR RÉGION
 du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010
 (en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Total décaissement	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Projets interrégionaux et mondiaux
SOURCES NATIONS UNIES							
Espagne (F-OMD)	5 549	1 481	717	799	789	1 762	-
GNUD	5 060	-	5 060	-	-	-	-
Initiative « Unis dans l'action »	2 227	853	-	1 100	60	214	-
OMS/ONUSIDA	3 018	833	20	388	150	375	1 252
FNUPI	954	715	-	170	-	(0)	69
Autres	3 669	1 432	190	1 275	178	344	250
Total partiel, Sources Nations Unies	20 477	5 314	5 987	3 733	1 177	2 696	1 571
AUTRES PROGRAMMES							
Banque mondiale	731	227	-	-	-	-	504
Banques et fonds régionaux	2 000	1 019	-	16	-	965	-
Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons							
Japon	5 540	1 061	38	3 344	30	244	824
Italie	5 506	1 847	123	191	1 117	139	2 089
Espagne	1 608	337	-	227	-	205	839
Sources de financement privées	2 652	216	122	628	325	191	1 170
Commission européenne	2 077	648	574	-	24	246	585
Fondation du Qatar	786	-	694	-	-	-	92
France	561	420	-	-	-	-	142
Norvège	1 323	71	421	299	-	169	362
États-Unis d'Amérique	755	-	-	477	-	8	270
Flandre	1 106	655	23	-	36	120	272
Suède	788	479	-	99	-	-	210
Autres	4 628	815	689	1 173	501	124	1 326
Fonds-en-dépôt autofinancés							
Brésil	21 639	-	-	-	-	21 639	-
Iraq	1 589	-	1 589	-	-	-	-
Libye	172	-	172	-	-	-	-
Autres	756	127	70	7	-	551	-
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	20 423	679	1 298	393	60	4 717	13 276
Total partiel, Autres programmes	74 641	8 601	5 812	6 855	2 094	29 318	21 960
Total	95 118	13 915	11 799	10 588	3 272	32 014	23 531

TABLEAU 8
EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES PAR SECTEUR
 du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010
 (en milliers de dollars des États-Unis)

Secteur	Décaissements au 30/06/2008	Décaissements au 30/06/2009	Allocations au 30/06/2010			Dépenses au 30/06/2010		
			Report de 2009	Allocations 2010	Total	Décaissements au 30/06/2010	Engagements non liquidés au 30/06/2010	Total
ED	43 886	29 647	45 063	128 053	173 116	39 779	29 245	69 024
SC	18 025	15 672	18 755	40 545	59 300	15 097	14 792	29 889
SHS	8 503	7 637	6 489	31 612	38 101	12 164	10 817	22 980
CLT	15 844	18 546	24 280	62 032	86 312	21 048	19 615	40 663
CI	6 241	3 574	11 203	9 273	20 476	4 444	4 230	8 674
Autres	2 238	3 180	2 887	3 421	6 308	2 587	483	3 070
TOTAL	94 737	78 257	108 676	274 937	383 613	95 118	79 182	174 300

TABLEAU 9

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES GÉRÉES PAR L'UNESCO ET SES INSTITUTS, PAR DONATEUR*

du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010
(en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Ressources totales	Fonds de l'UNESCO à l'exclusion des experts associés	Experts associés	Contributions reçues par les instituts
SOURCES NATIONS UNIES				
GNUD	18 285	18 285	-	-
Initiative « Unis dans l'action »	11 368	11 368	-	-
OMS/ONUSIDA	10 993	10 993	-	-
FNUPI	2 365	2 365	-	-
Programmation conjointe Nations Unies	2 055	2 055	-	-
PNUD	1 653	1 549	-	104
Fonds pour la consolidation de la paix	1 584	1 584	-	-
CERF	1 275	1 275	-	-
PNUE	1 047	1 047	-	-
Autres	29 281	28 288	-	993
Total, Sources Nations Unies	79 906	78 810	-	1 097
AUTRES PROGRAMMES				
Banque mondiale	3 679	1 793	-	1 886
Banques régionales de développement	5 010	5 010	-	-
Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons				
Italie	42 308	15 000	634	26 674
Japon	27 072	26 427	645	-
Espagne	9 076	8 660	416	-
Commission européenne	8 543	8 265	-	278
Sources de financement privées	8 298	8 298	-	-
Fondation du Qatar	7 734	7 734	-	-
France	5 463	5 260	64	139
Norvège	4 417	4 354	63	-
États-Unis d'Amérique	3 424	3 424	-	-
Flandre	3 132	3 132	-	-
Suède	2 887	2 681	169	37
Allemagne	2 813	2 309	475	29
Corée	2 520	2 331	188	-
Belgique	1 921	1 874	46	-
Canada	1 768	33	-	1 735
Arabie saoudite	1 697	1 668	-	28
Suisse	1 430	730	95	605
Australie	1 117	1 116	0	-
Autres	12 716	9 525	456	2 735
Fonds-en-dépôt autofinancés				
Brésil	92 947	92 947	-	-
Autres	12 100	12 100	-	-
Comptes spéciaux et contributions volontaires	76 877	76 877	-	-
Total, Autres programmes	338 949	301 551	3 253	34 146
Total	418 856	380 360	3 253	35 243

* Les contributions aux comptes spéciaux (projets multidonateurs) ne sont pas ventilées par donateur.

** Il convient de noter qu'en ce qui concerne le Plan Belmont, l'UNESCO bénéficie d'un prêt sans intérêt, étant donné que la France verse le montant des intérêts. Entre janvier 2010 et juin 2010, ce montant s'est élevé à 939 866,12 dollars des États-Unis mais il n'apparaît pas dans le tableau.

TABLEAU 10
VENTILATION DES FONDS GÉRÉS PAR LES INSTITUTS DE L'UNESCO
(y compris les contributions de l'UNESCO)
du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010
(en milliers de dollars des États-Unis)

Source de fonds	Total	BIE	IESALC	IIRCA	ITIE	IHE	CIPT	IIPE	ISU	UIL	UNEVOC	TWAS
Fonds reçus de l'UNESCO												
Programme ordinaire - Allocation financière	27 644	4 800	2 000	2 500	900	-	1 015	5 300	9 129	2 000	-	-
Programme ordinaire - Activités décentralisées	1 401	11	68	-	10	-	60	-	41	15	1 196	-
Projets extrabudgétaires décentralisés	3 886	96	0	-	-	455	-	163	-	44	343	2 785
Total partiel	32 931	4 907	2 068	2 500	910	455	1 075	5 463	9 170	2 059	1 538	2 785
Autres sources de financement												
Organismes des Nations Unies												
AIEA	951	-	-	-	-	-	951	-	-	-	-	-
PNUD	104	2	-	-	-	-	-	102	-	-	-	-
UIT	27	-	-	-	-	-	27	-	-	-	-	-
UNICEF	15	10	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-
Banques et fonds régionaux												
Banque mondiale	1 886	-	-	-	-	-	-	86	1 800	-	-	-
Gouvernements												
Italie	26 674	-	-	-	-	-	26 674	-	-	-	-	-
Canada	1 735	-	-	-	-	-	-	-	1 735	-	-	-
Argentine	827	-	-	-	-	-	-	827	-	-	-	-
Suisse	605	70	-	-	-	-	-	338	-	196	-	-
Commission européenne	278	-	-	-	-	-	278	-	-	-	-	-
France	139	-	-	-	-	-	-	139	-	-	-	-
Paraguay	68	-	-	-	-	-	-	68	-	-	-	-
Suède	37	-	-	-	-	-	-	37	-	-	-	-
Iran	31	-	-	-	-	-	31	-	-	-	-	-
Allemagne	29	-	-	-	-	-	-	-	-	29	-	-
Arabie saoudite	28	-	-	-	-	-	-	28	-	-	-	-
Israël	25	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Uruguay	20	-	-	-	-	-	-	20	-	-	-	-
Inde	10	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-
Équateur	8	-	-	-	-	-	-	8	-	-	-	-
Guyana	4	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	1 742	32	-	-	64	-	765	881	-	-	-	-
Total partiel	35 243	143	-	-	64	-	28 726	2 549	3 535	225	-	-
Total	68 174	5 050	2 068	2 500	974	455	29 801	8 012	12 704	2 284	1 538	2 785